

Numéro 13  
Mai-septembre  
2002

7 €

numéro  
spécial

*Les*   
**Temps**  
**maudits**

---

**Dossier « travail »**

**Une économie autogérée**

**Libre-échange et  
environnement**

**Transport et  
mondialisation**

**Tolstoï**

**La « cruauté »  
des anarchistes espagnols**

**Le cinéma de la CNT**



---

**Confédération nationale du travail**

---

# Les Temps maudits

revue syndicaliste révolutionnaire  
et anarchosyndicaliste éditée par la CNT

Supplément au n° de mai 2002 du Combat syndicaliste,  
33, rue des Vignoles, 75020 Paris

Directeur de la publication : Jean-Luc Roubier

CPPAP n° 87087D73 - TGI n° 97/93

Diffusion aux abonnés réalisée avec le soutien  
des Fédérations des PTT et Santé-Social de la CNT

Diffusion aux librairies : Dif<sup>o</sup> Pop, 21 ter, rue Voltaire, Paris 11<sup>e</sup>

*Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs*

Pour tout ce qui concerne **la rédaction**, écrire à :  
**Les Temps maudits**, Syndicat de l'éducation CNT  
4, résidence du Parc, 91120 Palaiseau

Pour tout ce qui concerne **les abonnements et la diffusion**, écrire à :  
**Les Temps maudits**  
BP 72, 33038 Bordeaux cedex

Chèque à l'ordre de la CNT  
Prix à l'unité : **5,50 €**  
Abonnement : **30 €** les six numéros  
Soutien : **40 €**

**Comité technique de coordination et de lecture** : Jean-François Adam,  
André Bernard, Solange Bidault, Luc Bonet, Miguel Chueca, Daniel Colson,  
Philippe Coutant, Jean-François Grèzes, Dragi Karevski, Anthony Lorry,  
Antonio Martín, Frank Mintz, Boris Ratel, Raphaël Romnée, Jacques Toublet.

**Collaborateurs** : Claire Auzias, Gianni Carrozza.

# SOMMAIRE

2

Notre compagnon  
Yves Peyraut est mort

3

Éditorial

5

La « refondation sociale »  
vue au travers du Parc

*Gilles Gourc*

13

La légalisation du marchandage

*Rachid Belkacem*

41

Syndicalisme,  
nouvelle économie et travail

*Antonio Martín Bellido*

29

Une économie sociale  
libre et autogérée

*Frédéric Blanchet*

57

Libre-échange  
et environnement

*Chusa Lamarca*

69

Transport  
et mondialisation

*Ramón Fernández Durán*

81

Tolstoï, anarchiste et chrétien

*Alain Durel* suivi d'une note  
de *Frank Mintz*

95

Sur la « cruauté »  
des anarchistes espagnols

*Miguel Chueca*

109

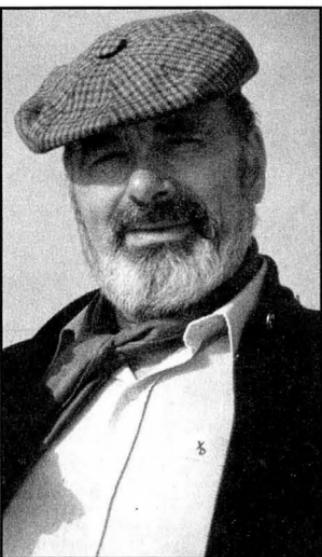
Cinéma anarchiste

*Stéphane Pelletier*

110

Les livres





## *Notre compagnon Yves Peyraut est mort*

Il était le responsable de notre publication *les Temps maudits*, et également celui du *Combat syndicaliste* depuis février 1993. « Être directeur de la publication d'un périodique de la CNT, c'est bien entendu n'avoir aucun pouvoir particulier; j'espère qu'en cas de problème vous m'apporterez des oranges », avait-il déclaré. Yves a été l'homme d'engagements multiples, tous marqués du signe libertaire. Au cours d'une vie militante longue et patiente, il aura montré des talents d'organisateur et un goût certain pour les propositions positives dans des milieux où sévissent trop souvent

des comportements mortifères ou tout simplement négatifs. Citer ses engagements, c'est à coup sûr en oublier. L'anarchosyndicalisme, bien sûr, par le contact direct avec les militants espagnols exilés à Bordeaux et à Toulouse; l'espérantisme, dès 1953; le groupe des Jeunes libertaires; le groupe Sébastien-Faure de la Fédération anarchiste et l'école Francisco-Ferrer à Bordeaux. En permanence, il manifesta son hostilité au franquisme aux côtés des compagnons espagnols. Pendant la guerre d'Algérie, il soutint concrètement les insoumis et les objecteurs. De même, il se déclara pour la liberté de la contraception et partisan du droit à l'avortement. Rappelons qu'il fut un des créateurs de Radio libertaire. Il fut également membre actif de la Ligue des droits de l'homme. Yves n'a jamais craint les tâches obscures, ingrates, non valorisantes comme de plier des tracts, coller des enveloppes, etc. Mais ce qui le caractérisait peut-être essentiellement, c'était de faire fonctionner ensemble des caractères plutôt enclins au conflit : il savait « manier », avec délicatesse et fermeté, des compagnons qui d'ordinaire se laissent difficilement « mener ». Ce savoir-faire a encore pu se vérifier lors de l'entreprise du « mai 2000 de la CNT » : Yves en assura le secrétariat de coordination; sans lui, cette folle entreprise collective, qui a connu ses conflits, ses drames et aussi d'innombrables petits problèmes, n'aurait pas réussi à relever le défi jeté qui a permis à notre organisation de se montrer au grand jour quand les médias de tout acabit n'ont cessé de nous ignorer dans leurs informations. Il a fallu une vie pour construire un militant de la carrure et de la qualité de notre compagnon disparu. Ses cendres ont été dispersées, le samedi 15 janvier 2002, face à la statue de Jean-Baptiste Clément, l'auteur du *Temps des cerises*, près du mur des Fédérés où nombre de Communards ont été fusillés. Salut à toi, compagnon!

**LES TEMPS MAUDITS**

## Éditorial

**P**UISQUE aucune mention n'est faite, dans le présent numéro, de la campagne présidentielle, on nous autorisera quelques réflexions sur le spectacle auquel il nous a été donné d'assister ces derniers mois, et dont on peut être sûr à l'avance qu'il ne restera à peu près rien une fois qu'on aura replié le grand chapiteau et que les uns et les autres se seront débarrassés des habits de parade et des faux nez dont ils s'étaient affublés pour la circonstance.

Aussi nulle qu'elle ait été, cette campagne aura laissé toutefois quelques enseignements qu'il vaut la peine de relever. Le *flop* du projet de taxe popularisé par Attac, promis pourtant au plus bel avenir il y a quelques mois quand *tous* les professionnels de la politique avaient les yeux de Chimène pour lui, a montré l'incapacité du premier des « mouvements citoyens » à exercer une quelconque influence sur l'« agenda » politique mais aussi la profonde répugnance des principaux candidats à s'engager sur la moindre réforme qui pourrait rogner un tant soit peu sur le pouvoir du capital. Si la quasi-disparition du projet au cours de la campagne n'a pas échappé aux commentateurs, on a beaucoup moins noté une disparition autrement significative : celle du « problème » de l'immigration, qui avait pourtant occupé la place qu'on sait dans le discours politique dominant pendant une vingtaine d'années. Or, le thème a été rayé de l'ordre du jour<sup>1</sup> sans que personne, parmi ceux-là mêmes qui l'avaient regardé, deux décennies durant, comme le problème par excellence de la société française, ne se soit soucié d'expliquer le pourquoi de la chose, en donnant raison en quelque sorte à tous ceux qui, dans le même temps, s'étaient tenus à contre-courant de la vague de xénophobie entretenue par tous les partis, y compris un parti « socialiste » qui y trouva une occasion de perdre le peu d'âme qui lui restait, si tant est qu'il lui en restât encore.

Tout s'est passé, dans cette dernière élection, comme si elle avait obéi à une sorte de fatalité qui aurait porté à situer le « débat » au plus bas niveau possible, puisque c'est au plus bas que les candidats aux suffrages s'accordent tous à situer la conscience des électeurs. On ne peut guère s'étonner ensuite de la désaffection croissante à l'égard d'un jeu électoral vidé de toute substance, dont s'inquiètent tous les professionnels de la

politique, qui y voient, à juste titre, un péril sérieux pour leur gagne-pain. S'ils étaient aussi soucieux qu'ils le prétendent du destin des affaires publiques, ils devraient plutôt se scandaliser de ce qu'il y ait encore tant de « citoyens », en France et ailleurs, pour donner leur confiance aux cohortes de gestionnaires sans âme ni convictions, marchands de vent, bateleurs de foire et autres menteurs et bonimenteurs de profession qui la sollicitent régulièrement.

Pour nombre d'analystes, l'insistance sur la médiocrité des campagnes électorales est solidaire de leur obstination à croire que, sans sortir du cadre de la société actuelle, les choses pourraient se passer autrement, et à postuler la possibilité d'une « vraie » démocratie, débarrassée des « dysfonctionnements » qui la caractérisent aujourd'hui. Notre sentiment est tout autre. Loin de considérer les tendances constatées partout dans les démocraties avancées comme un écart par rapport à un modèle bon par nature, nous voyons, bien au contraire, dans le fonctionnement des démocraties *réellement* existantes la mise au jour de l'essence par nature perverse d'un système « représentatif » fondé, d'une part, sur la monopolisation des activités politiques par les oligarchies qui se disputent le marché des voix et, de l'autre, sur l'apathie des « représentés », à qui on ne demande que de faire leur choix entre des « marchandises » qui tendent à se ressembler de plus en plus, selon les bonnes vieilles règles de la « concurrence » capitaliste.

Il y a cent ans, le tout jeune syndicalisme révolutionnaire français, né de la fusion de la fédération des Bourses du travail avec la CGT et issu de l'entrée des anarchistes dans les syndicats, opposait l'action directe au parlementarisme bourgeois où s'enlisait déjà le « socialisme », et la morale des producteurs au culte du « citoyen » auquel sacrifie aujourd'hui la pseudo-opposition au capitalisme mondialisé. Malgré le temps qui nous en sépare, cet exemple mérite d'être rappelé pour que le choix de l'abstention ne soit pas celui du repli sur soi et de « la dissolution de l'idée sociale », mais un premier pas vers la remise en cause active des règles du jeu établi par les puissants.

#### LES TEMPS MAUDITS

---

1. En vérité, c'est moins de « disparition » du sujet qu'il faudrait parler que de « déplacement » puisqu'il existe une évidente filiation entre le thème de l'ennemi *venu du dehors* et celui de l'ennemi *du dedans* : tout le monde a très bien compris qui sont ces « sauvageons » que politiciens et journalistes ont transformés en premiers rôles de la pièce qu'on nous a servie avec d'autant plus de facilité que les délinquants désignés à la vindicte publique comme les principaux responsables de l'« insécurité » ne sont ni électeurs ni lecteurs de magazines. Sur le sujet de l'« insécurité », nous renvoyons le lecteur à l'excellent hors-série (« Spécial sécuritaire, la guerre permanente »), publié par le réseau No Pasarán, et en particulier à l'entretien avec Jean-Pierre Garnier, « Le nouvel ordre local ».

# La « refondation sociale » vue au travers du Pare

« Il ne faut pas que les gouvernements européens laissent les craintes suscitées par les retombées de leur action sur la répartition des revenus les empêcher de se lancer avec audace dans une réforme de fond des marchés du travail. L'assouplissement de ceux-ci passe par la refonte de l'assurance chômage, du salaire minimum légal et des dispositions qui protègent l'emploi. »

*Bulletin du FMI, 23 mai 1994*

« L'empressement des travailleurs à accepter des emplois faiblement rémunérés dépend en partie de la générosité relative des prestations de chômage... Il y a lieu, dans tous les pays, de raccourcir la durée des droits lorsqu'elle est trop longue ou de rendre les conditions d'admission plus strictes. »

Banque mondiale,  
World Department Report,  
Workers in an Integrating World,  
Oxford University Press, 1995

**L**E 18 janvier 2000, le patronat français, regroupé au sein du Mouvement des entreprises de France (Medef), a décidé de lancer l'idée de la « refondation sociale ». Cette orientation porte sur les régimes de retraite, l'assurance chômage, le contrat de travail, la médecine du travail et les voies et moyens de la négociation collective. Jusqu'à présent, l'offensive du Medef a essentiellement porté sur l'assurance chômage. En cherchant à remplacer systématiquement la loi par le contrat le Medef inaugure une stratégie qui est un véritable coup d'État rampant. L'organisation sociale idéale serait alors, pour le Medef, celle dans laquelle les entreprises pourraient définir les contenus des contrats de travail sans aucune contrainte, comme au XIX<sup>e</sup> siècle avec le contrat de louage où les ouvriers se présentaient en place de Grève.



## Le Pare

Aujourd'hui, la protection sociale regroupe, outre la Sécurité sociale, le régime d'assurance chômage (Unedic), les régimes d'employeurs, les mutuelles et toutes les interventions sociales de l'État et des collectivités locales (régime de solidarité pour les chômeurs en fin de droits Unedic, victimes de guerre, RMI, complément au minimum vieillesse, aide sociale, etc., financées par les contributions publiques). Ce qui nous intéresse en l'occurrence c'est le régime d'assurance chômage : l'Unedic.

### 1. L'Unedic

L'Unedic est créée en 1958 et entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1959. C'est une caisse de gestion de l'assurance chômage qui redistribue de l'argent aux salariés du secteur privé qui ont perdu leur emploi involontairement. Cette caisse est alimentée à la fois par des charges patronales et salariales. Elle est gérée de manière paritaire par les « partenaires sociaux » (c.-à-d. par un conseil d'administration composé à 50 % de représentants patronaux et à 50 % de représentants des salariés).

– Les représentants des salariés sont les syndicats dits « représentatifs » (à savoir les syndicats ayant une représentativité nationale) : CFDT, CFTC, CGC, FO, CGT.

– Les représentants patronaux sont le Medef, la CGPME, l'UPA.

Ces représentants syndicaux et patronaux fixent une convention chômage générale qu'ils renégocient tous les trois ans. Concrètement, l'indemnisation des salariés est gérée par les antennes Assedic.

Depuis début 1998, ce sont les antennes Assedic (et non plus de l'ANPE) qui recueillent les inscriptions au chômage. L'ANPE conserve seulement la gestion de la liste des demandeurs d'emploi et l'aide apportée à ceux-ci dans leurs démarches de recherche (d'emploi ou de formation)

Pour recevoir les allocations chômage, on doit avoir cotisé au régime d'assurance chômage pendant un temps minimal : avec le Pare, la durée minimale d'affiliation est passée de 4 mois d'activité (122 jours ou 676 heures) pendant les 8 derniers mois à 4 mois d'activité au cours des 18 derniers mois. Ces conditions définissent le régime général de la convention.

### **Régime dérogatoire :**

À cette convention chômage générale, on a apporté plusieurs régimes dérogatoires. Ainsi, quand on n'est pas payé au nombre d'heures travaillées mais au forfait, quand on a une activité irrégulière, quand on travaille chez soi... et surtout quand on a réussi à imposer un rapport de force suffisant pour maintenir un régime spécifique, le régime général ne s'applique pas.

Ces régimes dérogatoires sont fixés par des annexes à la convention chômage (en tout, treize régimes dérogatoires : dockers, intermittents, etc.) :

Annexe I : les salariés à rémunération variable.

Annexe II : les marins.

Annexe III : les dockers.

Annexe IV : les intermittents et les intérimaires.

Annexe V : les travailleurs à domicile.

...

Annexes VIII et X : les intermittents du spectacle.

Exemple : les intermittents du spectacle devaient avoir travaillé pendant 507 heures au cours des douze derniers mois (au lieu de 676 heures au cours des 8 derniers mois) dans l'ancienne convention de 1997.

Avec la nouvelle convention, le devenir de ces régimes dérogatoires est pour le moins incertain (c'est-à-dire qu'il n'est fait référence à aucun moment à des régimes dérogatoires dans la nouvelle convention).

## ***2. La nouvelle convention chômage (2001-2003) : le Pare***

La nouvelle convention chômage est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Son application s'est faite en deux temps : au 1<sup>er</sup> janvier les demandeurs d'emploi auront dû justifier de quatre mois de travail sur les 18 derniers mois pour être indemnisés, période de référence plus souple que dans la précédente convention (4 mois sur les huit derniers mois) ; en outre, salariés et employeurs bénéficient depuis cette date d'une baisse de leurs cotisations à l'Unedic. Le Pare proprement dit est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

Le Pare est un contrat passé entre les Assedic et le demandeur d'emploi. En échange du versement d'une indemnisation,

le demandeur d'emploi s'engage à rechercher activement un emploi (il doit accomplir des « actes positifs de recherche d'emploi »; article 1, § 1 du nouveau règlement). Symbole du nouvel état d'esprit qui souffle aujourd'hui à l'Unedic : le titre de la convention n'est plus « relative à l'assurance chômage » mais « Convention relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage ». L'indemnisation des chômeurs n'est plus un droit de l'assurance chômage mais un devoir de retour à l'emploi. <sup>1</sup> Ainsi, le principe d'une protection sociale solidaire contre le risque du chômage est remplacé par un contrat de retour à l'emploi individuel et imposé. Le Pare est donc un véritable dispositif qui institutionnalise la recherche d'emploi comme un travail à temps plein rémunéré. La suppression de la dégressivité dans la nouvelle convention doit s'envisager dans ce cadre-là. <sup>2</sup>

Le Pare s'accompagne d'un PAP (Projet d'action personnalisé). Ainsi le mois suivant son inscription, le demandeur d'emploi doit se présenter à un entretien avec un représentant de l'ANPE (article 14) afin d'élaborer son projet d'action personnalisé, destiné à faire le point sur ses compétences, le type d'emploi correspondant à ses qualifications et une éventuelle formation.

Si, au bout de six mois, le chômeur n'a pas retrouvé d'emploi, l'ANPE procède à une « actualisation » du PAP (article 17). Dans les six mois suivants, il est tenu de répondre aux propositions d'embauche rémunérées à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et la région, correspondant à ses qualifications, à sa capacité de mobilité géographique conformément au PAP. Sinon, il est radié (articles 19 et 20).

### **3. Les formations**

En outre, le Pare attaque de front les formations. Une aide à la formation doit être accordée à l'allocataire qui suit une action de formation dans le cadre du PAP. Mais pour ceux qui souscrivent au Pare, les Assedic ne prendront en charge que 25 % des frais de formation, le reste devant être cofinancé. De plus, à ce jour, l'ARE (l'allocation de retour à l'emploi) n'est versée que pour une durée égale au temps d'indemnisation (ex : une ouverture de droit à indemnisation de 4 mois donnera un versement d'indemnités de 4 mois même si la formation dure un

an). Ce nouveau système remplace les AFR (aide à la formation et au reclassement) qui assurait le financement des formations tout en conservant au chômeur son allocation pendant toute la durée de sa formation. Cette mesure équivaut donc à n'accepter que les formations courtes.

#### 4. *Obligatoire, pas obligatoire ?*

Toutes les personnes inscrites à l'Assedic avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 se voient toujours appliquer l'ancien règlement, inscrit dans la convention de 1997. Le Pare entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2001, ces personnes auront le choix entre continuer l'ancien système ou signer un Pare. Par ailleurs, toutes les personnes qui s'inscriront à l'Assedic après le 1<sup>er</sup> juillet 2001 devront signer un Pare. Un certain flou a subsisté sur le caractère obligatoire ou non du Pare jusqu'à sa mise en œuvre concrète. Ainsi, depuis décembre 2000, Élisabeth Guigou affirme : « Le Pare n'est pas obligatoire pour l'accès à l'indemnisation », alors que le patronat affirme et maintient le contraire. Des interprétations, pour le moins divergentes, subsistent donc alors que la nouvelle convention a été signée par les partenaires sociaux et agréée par le gouvernement.

En fait si le gouvernement a affirmé et continue d'affirmer <sup>3</sup> contre le Medef que le Pare n'est pas obligatoire, les directives d'applications dans les Assedic sont très claires : les personnes inscrites après le 1<sup>er</sup> juillet doivent signer un Pare (il n'y a pas deux conventions mais juste une période transitoire pour l'application de la nouvelle convention).

Cette nature obligatoire du Pare est contestée au Conseil d'État. Il y a eu 19 requêtes au Conseil d'État correspondant à deux types de recours. Les premiers, émanant du Medef et de la CGPME, demandaient au juge de sanctionner le refus du gouvernement de valider la première version de l'assurance chômage signée par les organisations patronales, la CFDT, la CFTC et la CGC. Les seconds, déposés par le Groupe des dix, FO, les associations de chômeurs <sup>4</sup> avec l'appui de la CGT, réclamaient l'annulation de la version définitive de la nouvelle convention d'assurance chômage en contestant la légalité de l'arrêté par lequel le gouvernement avait finalement agréé ce texte, le 4 décembre 2000.





## Le Medef, un syndicat de combat, un syndicat de lutte de classes

La métamorphose du CNPF en Medef qui a eu lieu il y a quelques années n'a rien du simple changement de nom. C'est une organisation neuve, dont les ambitions vont bien au-delà de celles du syndicalisme patronal classique, qui s'est ainsi affirmée. Pour ses deux principaux dirigeants <sup>5</sup>, il ne s'agit plus seulement de représenter les employeurs et leurs intérêts, mais d'incarner un parti, celui de la « réforme », face à l'inaction constamment dénoncée des politiques. La « refondation sociale » est le levier dont le Medef s'est doté pour y parvenir. De l'assurance chômage aux retraites, en passant par l'assurance maladie ou la place respective de la loi et des accords conventionnels dans la législation du travail, les projets du Medef couvrent l'ensemble des relations professionnelles. Ainsi, au moment où formations politiques et syndicats n'osent s'aventurer sur le terrain du projet de société, l'organisation patronale s'y embarque, elle, franco sous la houlette du véritable ordonnateur de la « refondation sociale », Denis Kessler.

À ce changement d'horizon correspond un changement de stratégie. Engagé dans une vraie bataille politique, au sens premier du terme, le Medef pratique désormais le coup d'État permanent. Ultimatums, dates butoirs, menaces de retrait des organismes paritaires lui permettent, au fil des chantiers de la refondation sociale, d'obtenir la signature de plusieurs organisations syndicales.

Ainsi, la méthode du Medef est immanquablement la même. Il avertit d'entrée de jeu que faute d'un accord, il quittera ici l'Unedic, là les régimes complémentaires de retraite. Pour ce faire il utilise tous les leviers à sa disposition. L'arrivée à échéance des textes et conventions lui sert à fixer des dates butoirs et à agiter la menace d'un vide juridique. C'est ainsi que les cotisations ASF, destinées à financer les retraites complémentaires entre 60 et 65 ans, ont été suspendues d'autorité pendant trois mois pour faire pression sur les négociateurs.

Face à ce chantage permanent du Medef, il n'est pas déraisonnable de penser que les syndicats cogestionnaires sont, eux, plus soucieux de sauvegarder des structures qui leur assurent officiellement un pouvoir et garantissent la survie économique de

leur organisation... Quoi qu'il en soit, force est de constater que cette mécanique d'ultimatums permanents et de crises à répétition a jusqu'à présent fonctionné.

### **Conclusion**

En entrant de plain-pied, de manière offensive, dans les débats politiques, le Medef dévoile au grand jour le jeu politique pour ce qu'il est : une lutte entre intérêts économiques contradictoires. Le rôle précédemment dévolu aux partis de la droite classique (la défense des intérêts patronaux) est aujourd'hui directement pris en charge par le patronat lui-même.

« On ne joue plus », nous dit le Medef. Face à des chantiers qu'il ressent comme potentiellement dangereux pour ses intérêts<sup>6</sup>, il prend donc les devants et va directement au charbon. On arrête donc de jouer au jeu de « la régulation politique de l'économie » en restant en retrait sur les débats de société ou au jeu du « dialogue social » dans des instances paritaires déjà fixées qu'on ne remettrait pas en cause. Le Medef se comporte désormais comme un véritable parti politique bien plus efficace que ses traditionnels représentants au sein de la droite classique.

Ce faisant, le Medef nous donne une grande leçon de politique générale en nous montrant clairement ce qu'est le jeu politique : une lutte de classe.

Dès lors c'est le mythe de « la neutralité étatique » et son rôle de grand « régulateur politique » qui en prend un coup. L'État est réduit à essayer de sauver la face en gesticulant de temps en temps à partir de débats imposés par le Medef sur un calendrier imposé par le Medef avec des interlocuteurs choisis par le Medef...

**GILLES GOURC**

---

1. En outre, M. Ernest Antoine Seillière l'explique lui-même de la manière la plus claire : « Vous trouvez normal que quelqu'un qui est chômeur, auquel on verse des indemnités et auquel on propose des emplois de sa compétence ne les prenne pas? [...] Le chômage n'est pas quelque chose dans lequel on doit s'installer comme dans un droit. Le droit du chômeur, c'est de retrouver un emploi. » France-Inter, 6 avril 2000.

2. Cette allocation sera désormais comprise entre 57,4 % et 75 % du salaire journalier antérieur, et ne pourra être inférieure à 152,94 F par jour.

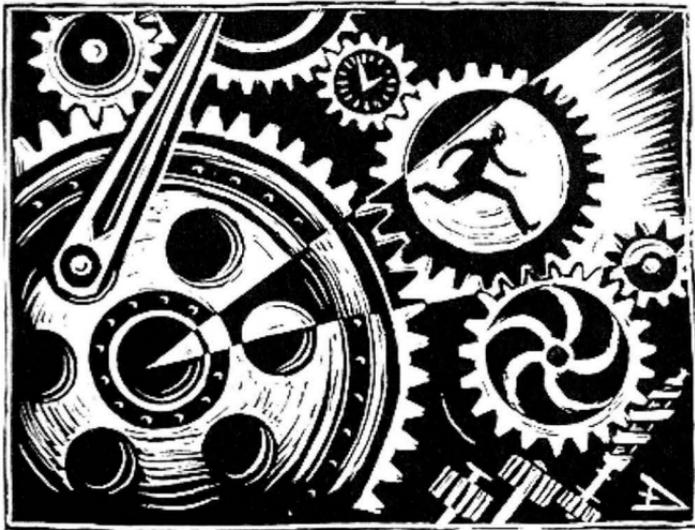
3. La ministre de l'Emploi continue ainsi d'affirmer le caractère non obligatoire du Pare alors même qu'une décision du tribunal des référés de Marseille (cf. *le Monde* du 12 novembre 2001) a débouté de son action une chômeuse qui reprochait à l'Assedic d'imposer l'adhésion au Pare. Le Medef n'a pas manqué à cette occasion de rappeler que « la signature du Pare est obligatoire pour bénéficier des allocations d'assurance chômage, comme l'a toujours affirmé le Medef ».

4. AC !, APEIS et MNCP.

5. Seillière et Kessler.

6. 35 heures, renégociation des régimes complémentaires de retraites, renégociation de l'assurance chômage... Ces chantiers étant potentiellement dangereux non parce que les gouvernants actuels seraient des gauchistes mais parce qu'ils ouvrent le champ du rapport de force en période de croissance économique. Le Medef se doit donc de prendre les devants.

**Bibliographie :** Thierry Renard, Voltairine de Cleyre, *Medef : un projet de société*, Syllepse, 2001.



# La légalisation du marchandage

## Le cas du travail temporaire en France et en Allemagne

**C**ES TROIS dernières décennies, les entreprises n'ont cessé de rechercher de nouvelles formes de mobilisation des travailleurs (développement du travail occasionnel, saisonnier, à temps partiel, intermittent, intérimaire, etc.). En France, le contrat de travail à durée déterminée est devenu la norme d'embauche des salariés. Dans l'ensemble des pays européens, le travail intérimaire concerne quant à lui de plus en plus d'individus en quête d'un emploi stable. Que traduisent ces évolutions? À partir de l'étude du travail intérimaire en France et en Allemagne, cet article pose l'hypothèse de l'émergence de nouvelles formes de rapports salariaux à côté du rapport salarial fordiste caractérisé par le modèle de l'emploi stable, à durée indéterminée et à temps plein. Pour tester cette hypothèse, cet article commence par préciser le cadre conceptuel et théorique de cette étude. Ensuite, il s'attache aux principaux facteurs qui ont contribué à la codification d'un rapport salarial de type particulier propre au travail intérimaire dans ces deux pays. Il expose ensuite les principales caractéristiques du travail intérimaire en se centrant sur ses dimensions communes de part et d'autre du Rhin.

## Normalisation du travail intérimaire : la codification d'une nouvelle forme du rapport salarial

Entre 1982 et 1998, les effectifs des travailleurs détachés quotidiennement, en France et en Allemagne, par les agences d'intérim ont été multipliés respectivement par trois pour le premier pays et par un peu moins de sept pour le second. En 1998, selon les enquêtes de l'emploi, 413 193 intérimaires sont recensés en France contre 200 105 pour l'Allemagne. Cette progression de l'intérim traduit la normalisation de nouvelles logiques d'attachement de la main-d'œuvre à l'entreprise. Par normalisation, il faut comprendre la mise en place d'un ensemble de règles formelles qui donnent un cadre aux nouvelles pratiques d'usage de la main-d'œuvre. Ces règles formelles sont définies dans des lois spécifiques qui réglementent, par exemple, l'activité des entreprises de travail temporaire. Elles sont également traduites, comme nous le verrons, dans des accords d'entreprise ou des conventions collectives. La normalisation du travail intérimaire contribue à la remise en question du modèle canonique de l'emploi caractérisé par la forme juridique du contrat de travail à durée indéterminée qualifié encore de norme d'emploi. Trois éléments fondamentaux caractérisent cette norme de l'emploi : le contrat de travail est à durée indéterminée; il est à plein temps, et il se caractérise par l'unicité de l'employeur. Le travail intérimaire s'inscrit dans un processus d'ensemble de dérogations à cette relation contractuelle :

1. La forme du lien contractuel, une relation triangulaire, fait intervenir trois acteurs : un travailleur, une entreprise de travail intérimaire et une entreprise utilisatrice. Le travailleur (ici l'intérimaire) loue sa force de travail à une entreprise de travail intérimaire, qui à son tour loue la force de travail du travailleur à une entreprise tierce.

2. Ce lien qui unit un intérimaire à une entreprise par l'intermédiaire d'une entreprise de travail intérimaire est de durée déterminée. En France et en Allemagne, des lois de 1972 ont défini les premiers cadres réglementaires du travail intérimaire. Cette normalisation juridique du travail intérimaire ne participe-t-elle pas à l'édification d'une forme nouvelle du rapport salarial? Nous désignons le rapport salarial comme un « processus particulier de socialisation de l'activité de production propre au capitalisme, c'est-à-dire d'intégration des salariés dans une ère de



soumission vis-à-vis du pouvoir et de la logique imposés par les détenteurs des moyens de production » (Boyer, 1981, p. 189). Il correspond donc à « l'ensemble des conditions qui régissent l'usage et la reproduction de la force de travail, qu'il s'agisse de l'organisation du procès du travail, de la hiérarchie des qualifications, de la mobilité de la force de travail ou encore de la formation et de l'utilisation du revenu salarial » (Boyer, 1980, p. 494).

Dans la mesure où le travail intérimaire met en œuvre une double soumission du travailleur, une première fois à l'égard de l'entreprise de travail temporaire qui l'embauche et le détache auprès d'entreprises tierces, et une seconde fois à l'égard de l'entreprise utilisatrice qui contrôle son travail, cette forme d'activité salariale ne traduit-elle pas une expression particulière, empiriquement observable, du rapport salarial? Dans l'affirmative, quels sont alors les principes d'action appliqués à sa codification? Nous l'avons dit, la normalisation juridique en constitue un principe fondamental. Mais est-ce le seul?

### **Une pratique ancienne**

Si l'on se fonde sur un rapport de 1985, mené sous l'égide du Conseil de l'Europe, cette forme d'activité serait une invention américaine qui aurait traversé l'Atlantique et, après une première phase d'acclimatation au Royaume-Uni – qui a souvent joué un rôle de relais entre les deux continents –, aurait gagné puis recouvert l'Europe (Conseil de l'Europe, 1985, p. 15). Selon d'autres sources, les premières entreprises de travail temporaire (ETT) seraient apparues aux États-Unis et en Europe avant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, pour F. Prosche (1991, p. 25), l'Europe semble avoir bénéficié d'une nette antériorité par rapport aux États-Unis. Selon cet auteur, c'est précisément dès 1905-1906 en Grande-Bretagne, et seulement à la fin des années 1920 aux États-Unis, qu'elles ont fait leur apparition. C'est donc la Grande-Bretagne qui apparaîtrait comme le berceau du travail intérimaire; viennent ensuite la France, puis, juste avant la seconde grande guerre, la Belgique et les Pays-Bas. D'autres sources, notamment Mack Moore (1965, p. 556) et G. Caire (1973, p. 43), semblent converger vers cette observation. Ces auteurs indiquent que la première entreprise de travail temporaire s'appelait Hostess. Ils situent sa création à Londres en 1905.

Le développement de l'intérim, plus rapide aux États-Unis qu'en Europe, concernait les activités de bureau (secrétariat) avec, notamment, la création de Manpower en 1948 par deux conseillers juridiques. Cette entreprise va asseoir très vite son développement sur trois innovations qui en font bientôt la plus grande entreprise de travail temporaire des États-Unis. La première innovation a consisté à combiner le travail intérimaire industriel avec le travail intérimaire de bureau. La seconde s'est concrétisée par la technique du « franchisage » et s'est appuyée sur des campagnes publicitaires organisées, d'emblée, à l'échelle nationale, pour permettre une croissance de la société plus rapide que celle qui aurait été possible avec les seuls capitaux des deux associés. En 1963, cette société compte 300 agences dont 44 à l'étranger : 75 seulement sont la propriété de la société, les 225 autres sont sous franchise (Mack Moore, 1965, p. 563). Enfin, la troisième innovation est la stratégie d'internationalisation de son activité. Dès 1956, cette société commence à s'implanter à l'étranger, d'abord à Londres, puis à Paris. Elle s'implantera ensuite en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège, en Allemagne fédérale, en Suisse et au Portugal.

En Europe, le développement des sociétés de travail temporaire se concrétise surtout à partir des années cinquante sur des marchés du travail tendus, en raison notamment d'importantes pénuries de main-d'œuvre (Meager, 1985, p. 1). En France, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années 50, la location de personnel intérimaire concernait essentiellement des travaux administratifs. Elle était le fait de nombreuses unités de petite dimension qui se contentaient d'un rayonnement purement local. Elles profitaient des tensions qui se faisaient jour sur le marché du travail au moment de la reconstruction, « animées presque exclusivement à cette époque par un esprit de lucre » (Le Tourneur, 1969, pp. 13-14). Elles réduisaient le plus souvent leur activité à un simple travail de liaison entre employeurs et candidats, très proche du placement pur et simple. En 1954, la création de l'entreprise Bis va consacrer la formule moderne du travail intérimaire. En Allemagne, il faudra attendre un peu plus tard. C'est plus précisément en 1962 que l'entreprise de travail temporaire suisse Adia implante à Hambourg la première agence de travail temporaire.

L'apparition du travail intérimaire aux États-Unis et sa généralisation à l'ensemble des pays européens constituent les bases de la codification d'une nouvelle forme de rapport salarial. Cette codification sera complétée avec l'intervention des législateurs au début des années 70 pour la première fois, et des partenaires sociaux surtout dans les années 80 et 90, pour définir des cadres réglementaires et conventionnels aux pratiques du travail intérimaire.



### **Codification juridique du travail intérimaire : des démarques nationales différentes en France et en Allemagne**

En France et en Allemagne, les entreprises de travail temporaire appelaient très tôt à une législation qui devait participer à moraliser la profession, et donc à améliorer leur image de marque. Les premières législations sont intervenues en 1972, plus précisément en janvier pour la France et en août pour l'Allemagne.

#### **a) Des différences de législation notables**

Ces législations avaient un double objectif : premièrement, légaliser la profession et, deuxièmement, instaurer des mécanismes de contrôle du développement du travail intérimaire. En Allemagne, le cadre réglementaire du travail intérimaire a fait l'objet de peu de modifications depuis 1972. Les principales ont concerné la durée des missions. Celle-ci est passée de 6 mois en 1985 à 9 mois en 1993, puis à 12 mois en avril 1997. En France, la législation a évolué à plusieurs reprises, au gré des alternances politiques et au gré des cultures à l'égard de cette activité, soit vers un durcissement (1982 et 1990) soit vers un assouplissement (1985 et 1986). Un examen <sup>1</sup> de ces deux cadres réglementaires fait apparaître des différences notables. Par rapport à la France, trois différences majeures sont introduites dans la réglementation allemande :

1. L'activité de travail intérimaire n'est pas une activité exclusive comme c'est le cas en France. Outre-Rhin, toute entreprise peut détacher du personnel dans des entreprises tierces à partir du moment où elle détient une licence de travail intérimaire (Erlaubnis). Cette disposition fait de la législation allemande une réglementation originale en Europe. Elle a d'ailleurs participé au développement rapide des entreprises détentrices d'une licence de travail intérimaire. Le nombre d'établissements concernés est

ainsi passé de 1264 au 30 juin 1973 à 8298 au 30 juin 1996 (ANBA) <sup>2</sup>. Au milieu des années 80, le législateur est encore allé plus loin en autorisant les détachements inter-firmes dans un même groupement d'entreprises si une convention collective l'autorisait. Cela devait participer à éviter les licenciements ou encore le chômage partiel. Les syndicats d'ouvriers allemands (notamment IG Metall) combattent encore aujourd'hui cette disposition qui limite selon eux les possibilités d'embauche.

2. Jusqu'en 1997, le contrat de travail liant le travailleur à l'entreprise de travail temporaire était défini sur la norme du contrat à durée indéterminée existant en Allemagne. Cela signifiait que les intérimaires devaient être rémunérés même dans le cas où ils n'avaient pas de mission. Les organisations patronales ont longtemps combattu cette disposition considérée comme contraire au caractère par nature temporaire des emplois intérimaires. Ils n'ont eu gain de cause que très récemment. Depuis avril 1997, le contrat de durée déterminée est autorisé pour une première mission avec un seul renouvellement. En France, le contrat de durée déterminée a toujours constitué le référent à tous les contrats de travail intérimaire.

3. À la différence de la France, l'Allemagne n'a pas défini de liste limitative de cas de recours au travail intérimaire. Le travail intérimaire est défini cependant comme devant être une réponse temporaire et limitée dans le temps. Les missions doivent avoir une durée maximale de 12 mois, comme en France d'ailleurs. Le législateur français a introduit des dérogations possibles pour des missions liées à certaines activités, notamment en relation avec l'exportation. De plus, il a défini trois cas de recours. L'intérim est autorisé pour assurer le remplacement d'un salarié absent, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ou pour l'exécution de travaux temporaires par nature. Il est interdit dans deux cas : pour remplacer un salarié dont le contrat est suspendu par suite d'un conflit collectif ou pour effectuer des travaux particulièrement dangereux dont la liste est établie par arrêté ministériel (loi du 12 juillet 1990).

#### **b) Des démarches nationales différentes**

Les démarches nationales dans l'établissement de ces cadres réglementaires ont été également différentes. En France, le législateur s'est référé au premier accord d'entreprise entre la CGT et Manpower-France. Dans les années 80, il a directement impli-



qué la négociation collective dans la normalisation juridique du travail intérimaire. Outre-Rhin, la législation s'est appuyée essentiellement sur la jurisprudence des années 60.

**c) En France, une législation de source conventionnelle**

Dans la codification juridique du travail intérimaire, cette implication des partenaires sociaux a commencé à la fin des années 60, en 1969 très précisément, à travers un premier accord signé entre la CGT – représentant des intérimaires de Manpower – et le responsable français de cette entreprise. En préambule de cet accord, nous lisons que son but est « de concilier, pour les travailleurs temporaires de Manpower-France, les avantages et les garanties auxquels ils ont droit avec la spécificité de leur situation de travailleurs temporaires ». Cet accord va permettre d'entériner l'existence du travail intérimaire en France. Il va également participer à améliorer l'image de marque de la profession, et surtout à la reconnaissance de son identité. Le récit du syndicaliste cégétiste qui a participé à la négociation est éclairant. Il s'exprimait ainsi : « Je me sentais nu. On n'avait pas de syndiqués, pas d'organisation, pas de rapport de force. Je le savais, il (le PDG de Manpower-France) le savait. Alors ? Mais bon, on discutait, des matinées entières, on causait. Et puis un jour, j'ai compris. Cet accord, il en avait besoin : question d'image de marque, de reconnaissance. On avait donc bel et bien un rapport de force, même s'il n'était pas classique » (cité in Tartakowsky, 1985, p. 19). Cet accord a, pour deux raisons, un impact important dans la profession. D'une part, à côté du contrat de travail de droit commun (le contrat de durée indéterminée), il installe dans les faits un deuxième type de contrat non inscrit dans le code du travail. D'autre part, il positionne la CGT comme le principal interlocuteur syndical. Dans cet accord, il est d'ailleurs même prévu la rémunération de deux permanents syndicaux embauchés par Manpower. Ces deux syndicalistes fourniront par la suite le point d'appui à la création du Syndicat national des salariés intérimaires.

Durant les années 80, le législateur va directement solliciter la négociation collective à travers une ordonnance du 5 février 1982, qui fait suite à l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. En préambule, nous lisons : « L'ordonnance ne prétend pas résoudre la totalité des problèmes posés par le travail temporaire.

Une partie de ceux-ci doivent en effet être réglés par la négociation d'une convention collective propre au travail temporaire, et notamment : – l'indemnisation de la maladie; – l'organisation de la formation professionnelle; – la médecine du travail; – l'organisation de la compensation de l'indemnité de chômage [...]. Le ministre du Travail provoquera à cet effet la réunion d'une commission mixte dans les prochaines semaines ». Ainsi, plusieurs accords collectifs vont être signés jusqu'au début des années 90, améliorant sensiblement la situation des travailleurs intérimaires. Il s'agit notamment de l'indemnisation de la maladie, de l'organisation de la formation professionnelle, de la médecine du travail, de l'organisation de la compensation de l'indemnité du chômage et de la formation.

**d) En Allemagne, une législation de source jurisprudentielle**

En Allemagne, la démarche a été tout autre. La codification du travail intérimaire a procédé d'un acte unilatéral de l'État laissant de côté les partenaires sociaux. Dans le cadre de la première loi, le législateur allemand va définir le cadre réglementaire du travail intérimaire en se référant à la jurisprudence des années 60 et début 70. Effectivement, en 1962, à Hambourg, l'implantation de la première agence de travail temporaire (Adia) a été à l'origine de nombreuses batailles juridiques dont l'aboutissement était un arrêt rendu par la Cour fédérale constitutionnelle (Bundesverfassungsgericht : BVerfG) le 4 avril 1967, favorable à Adia. Cet arrêt remettait en cause le principe de monopole de placement de l'État, contre l'avis du gouvernement CDU-SPD de l'époque<sup>3</sup>, hostile à une remise en question de ce principe, et qui voyait dans le système de placement privé des abus possibles et surtout des dangers concernant la protection des salariés (Bode et *alii*, 1994, p. 76). La Cour déclarait ainsi contraire à la Constitution l'interdiction de l'activité du travail intérimaire. Elle la jugeait contraire au droit fondamental du libre choix et de l'exercice de la profession. En effet, pour la Cour fédérale constitutionnelle, les placements de travailleurs temporaires effectués par Adia étaient différents des placements de main-d'œuvre tels qu'ils étaient interdits par les lois de 1922 et 1927<sup>4</sup> parce que les liens entre Adia et les travailleurs intérimaires étaient durables et que Adia se présentait comme l'unique employeur de ces travailleurs. De plus, les salariés détachés ne l'étaient que pour de courtes périodes (arrêt BVerfG du

4 avril 1967). Le 29 juillet 1970, un deuxième arrêt était rendu, cette fois-ci, par la Cour fédérale pour les affaires sociales (Bundessozialgericht : BSG) toujours contre Adia dont le litige avait été renvoyé par le BVerfG. Il définissait la notion de travail intérimaire. Ce second arrêt stipulait que le prêteur doit supporter le risque d'employeur, ce qui signifie qu'entre le salarié et l'entreprise de travail temporaire doit être « conclue une relation durable qui, pendant l'occupation des salariés dans l'entreprise utilisatrice, continue d'exister, [et doit] durer plus longtemps que la période du prêt, [ce qui contraint] le "prêteur" à payer le salaire, même si le salarié ne peut pas être prêté temporairement » (arrêt BSG du 29 juillet 1970, pp. 245-246). Les grands principes codifiant le travail intérimaire sont issus de ces arrêts. Il s'agit des responsabilités des entreprises de travail temporaire; de la prise en charge des obligations légales que doit assumer tout employeur; de l'établissement avec les travailleurs intérimaires de relations d'une durée plus longue que celle d'une simple mission chez des tiers; de la continuité de la rémunération versée aux travailleurs même en dehors des missions et même en cas de maladie des salariés.

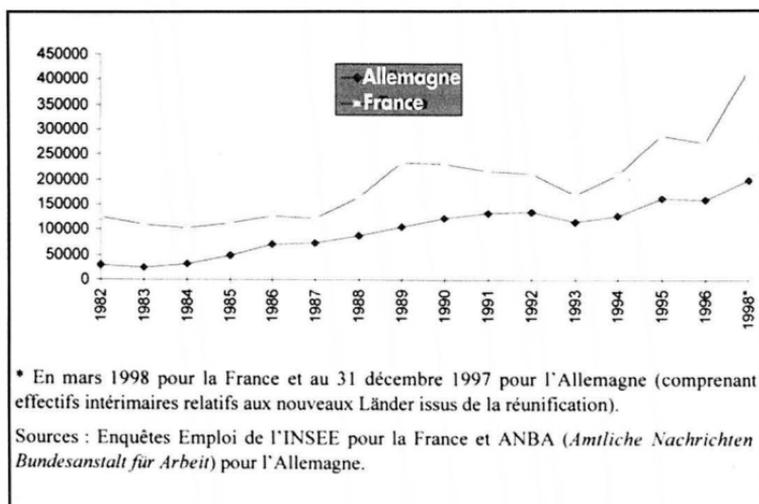


L'instauration de cadres réglementaires du travail intérimaire a eu pour effet de légitimer cette activité dans nos deux pays, et en somme de reconnaître le travail intérimaire comme une activité utile à la collectivité. Les lois et règlements ont ainsi consacré l'avènement d'une forme nouvelle du rapport salarial. Voyons maintenant l'importance quantitative et les caractéristiques que revêt le travail intérimaire en France et en Allemagne.

### **Pour une population d'intérimaires relativement typée des deux côtés du Rhin**

Avec 413 193 intérimaires recensés à l'enquête « Emploi » de 1998, la part de travailleurs intérimaires dans l'ensemble des actifs occupés en France avoisine les 2 %. En Allemagne, avec un effectif de 200 105, cette proportion est proche de 1 %, soit largement inférieure à celle de la France. Aussi, d'un point de vue quantitatif, le travail intérimaire apparaît-il comme un phénomène encore marginal mais en très forte progression dans nos deux pays. En l'espace de quinze ans, ces effectifs ont été multipliés par un peu plus de trois pour la France et par un peu moins de sept pour l'Allemagne. On observe un effet de rattrapage :

ce sont dans les pays où l'intérim était le moins implanté que sa progression a été la plus forte (cf. OCDE, 1993). Cette observation est symptomatique de la situation des nouveaux Länder en Allemagne, où le travail intérimaire était inexistant avant la réunification. Dans cette région de l'Allemagne, l'intérim a connu un essor plus important qu'en Allemagne occidentale. Le nombre d'entreprises disposant d'une licence de travail intérimaire a évolué de 448 à 1 058 entre 1992<sup>5</sup> et 1996, soit un effectif qui a plus que doublé en 4 ans, alors que, dans le même temps, pour la seule Allemagne occidentale, cet accroissement n'était que de 16 % (ANBA, 1997)<sup>6</sup>.



**Graphique 1. Évolution des effectifs de travailleurs intérimaires en France et en Allemagne de 1982 à 1998**

En France et en Allemagne, la progression de l'intérim n'a pas été uniforme. Dans le premier pays, elle apparaît même plus chaotique, et fonction à la fois de l'évolution de la conjoncture économique et des différents cadres réglementaires régissant cette activité (cf. graphique 1). Si le travail intérimaire, en volume, a évolué de façon contrastée dans le temps, ses caractéristiques se sont également affirmées en concernant peu à peu des travailleurs aux profils relativement semblables des deux côtés du Rhin.

### a) Caractère masculin du travail intérimaire

Dans nos deux pays, l'accroissement du recours au travail intérimaire a bénéficié dans une proportion plus forte aux hommes. En France, les hommes représentent un peu moins de 70 % de l'effectif total en mars 1998 contre 61 % au début des années 90. Outre-Rhin, la domination masculine est plus prononcée : les hommes constituent 80 % de l'ensemble des intérimaires, contre les deux tiers au début de la décennie 80. Dans nos deux pays, cette forme d'activité concerne un public relativement jeune : les deux tiers ont moins de 30 ans. En France, l'âge moyen des intérimaires est de 29 ans pour les hommes et de 28 ans pour les femmes (DARES, 1998). Le caractère masculin de l'intérim s'explique par la nature des emplois proposés. Ce sont surtout les secteurs de l'industrie, du bâtiment et travaux publics qui sont les principaux utilisateurs de travailleurs intérimaires. En France, ces secteurs d'activité économique utilisaient au premier semestre 1997 un peu plus de 72 % du volume total de travail intérimaire (*ibid.*, p. 3). Le profil idéal recherché par les opérateurs de travail temporaire est d'ailleurs le jeune de moins de 30 ans disposant d'une qualification de niveau CAP/BEP (certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) dans les domaines du technique, de la mécanique et de la soudure notamment. L'attrait de ce profil s'explique par les possibilités de polyvalence qu'offrent ces formations (Belkacem, 1999, p. 27).

### b) Pour des emplois de faible qualification

Dans nos deux pays, le travail intérimaire ouvrier est structurant pour cette activité. Il caractérise les quatre cinquièmes des intérimaires. Dans cette catégorie, en France, plus de la moitié d'entre eux (56,7 %) ne disposent d'aucune qualification. Il s'agit de missions pour des tâches ne nécessitant pas de compétences particulières. Au début des années 80, ces proportions étaient de 56 % d'ouvriers au sein de l'effectif total d'intérimaires, dont 53 % étaient non qualifiés. Selon une autre source d'informations émanant du ministère du Travail, au premier semestre 1997, 85 % du volume du travail intérimaire ont concerné des fonctions d'emplois ouvriers. À l'intérieur de cette catégorie, le volume réalisé sur des missions ne requérant aucune qualification s'élève à 43,9 %. En Allemagne, l'industrie occupe 124 183 intérimaires, soit un peu moins des quatre cinquièmes de l'ensemble

de ces travailleurs (77,6 %) en juin 1996, contre 24 064, soit un peu plus des deux tiers (70 %), en 1973. À l'intérieur de cette catégorie d'emplois intérimaires, ce sont les emplois non qualifiés qui progressent de la manière la plus significative. Leur effectif est ainsi passé de 3 331 à 39 185 sur cette période, soit un nombre multiplié par un peu moins de 12. Le travail intérimaire non qualifié concerne aujourd'hui un intérimaire allemand sur quatre.

### **c) Des durées de mission de plus en plus courtes**

Cet accroissement du travail intérimaire s'est accompagné également d'une réduction sensible de la durée des missions. En France, la durée moyenne des missions est passée d'un peu plus de trois semaines dans les années 70 à un peu moins de deux semaines aujourd'hui. Cette réduction de la durée des détachements dénote de la part des entreprises utilisatrices une volonté d'ajuster au plus près le niveau des effectifs employés aux besoins de production. En ce sens, le travail intérimaire est un instrument approprié de flexibilité quantitative ou numérique du travail (Michon, 1986 et 1987 et Atkinson, 1985). Il participe directement à la constitution de modèles de travail du type : un noyau de travailleurs permanents relativement stables auquel on adjoint un volant de travailleurs malléables dans le temps et dans la durée en fonction des nécessités de production. Cette forme d'emploi conduit de fait à la segmentation ou encore à la stratification des collectifs de travailleurs. En France, dans beaucoup d'entreprises, le travail intérimaire est devenu un instrument permanent de gestion de la main-d'œuvre (Belkacem, 1999). C'est plus particulièrement dans les grandes entreprises de plus de 500 salariés que le recours à l'intérim est le plus habituel, bien qu'il tende à se généraliser parmi les entreprises de plus petite taille, notamment dans les PME-PMI (Michon et Ramaux, 1992). C'est le cas également en Allemagne. Une étude montrait que des entreprises de grande taille, comme la grande firme chimique Bayer AG, employaient régulièrement des volants importants d'intérimaires : 7 000 à 8 000 intérimaires réguliers pour un effectif de 36 000 salariés fixes. Dans certains secteurs de la production de cette firme, les travailleurs intérimaires représentaient même jusqu'au tiers de l'ensemble du personnel (Zachert, 1989, p. 52).

## Conclusion

En France et en Allemagne, le développement du travail intérimaire traduit l'émergence d'une forme nouvelle du rapport salarial. Plusieurs facteurs ont opéré qui confortent cette analyse :

- Une forme d'emploi ancienne, qui s'est développée en marge du modèle canonique de l'emploi stable, à temps plein et à durée indéterminée;

- L'établissement d'une série de règles issues de lois et d'accords collectifs qui donnent un cadre aux pratiques du travail intérimaire;

- Enfin, une généralisation du recours à cette forme d'emploi par les entreprises.

Le développement du travail intérimaire est ainsi révélateur d'une transformation en profondeur de la norme classique de l'emploi. Il s'agit d'une remise en question fondamentale du modèle canonique de l'emploi permanent et l'unicité de l'employeur. Le dédoublement de l'employeur entre un employeur de fait (ETT) et l'employeur d'usage (en entreprise utilisatrice) interroge le partage des responsabilités légales que doivent supporter les employeurs. Cette dimension de l'intérim est alors révélatrice de la recherche de nouvelles logiques d'attachement de la main-d'œuvre à l'entreprise, centrées sur la flexibilité du travail. Cela est-il annonciateur d'une disparition à terme du modèle canonique de l'emploi avec la montée en puissance de nouvelles formes de marchandage?

RACHID BELKACEM

---

1. Pour un examen complet de ces législations, on peut se reporter à R. Belkacem (1997 et 1998).

2. Informations officielles de l'Office fédéral du travail : *Statistiques du travail* (Amtliche Nachrichten der Bundesanstalt für Arbeit : Arbeitsstatistik).

3. 1966-1969 a caractérisé la période de la grande coalition entre ces deux grandes organisations politiques : la CDU (Christlich-Demokratische Union : Union chrétienne-démocrate) et le SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands : Parti social-démocrate).

4. L'Allemagne a institué très tôt le monopole du placement par l'État.



Deux lois (1922 et 1927) attribuaient aux pouvoirs publics l'exclusivité de placement de la main-d'œuvre :

– La loi de 1922, première loi sur le placement de la main-d'œuvre (Arbeitsnachweisgesetz : ANG), confie cette responsabilité à l'État (interdiction également du « faux prêt de main-d'œuvre »).

– La loi de 1927 institue l'Office du Reich pour le placement de la main-d'œuvre, la gestion de l'assurance chômage et l'aide au placement des jeunes en apprentissage. Ne restera autorisé en fait que le placement privé de la main-d'œuvre à but non lucratif.

5. Première année de publication de données relatives aux nouveaux Länder.

6. Les effectifs sont de 6255 en 1992 et 7240 en 1996 (ANBA, 1997).



### Bibliographie

– Amtliche Nachrichten der Bundesanstalt für Arbeit (de 1976 à 1998), Arbeitnehmerüberlassung, *Arbeitsstatistik-Jahreszahlen*, Nürnberg, de 1976 à 1998.

– Atkinson J., 1985, « Flexibility : Planning for an Uncertain Future », *Focus*, 1985, pp. 26-29 (publié pour la première fois in IMS Report, *Manpower Policy and Practice*, Institute of Manpower Studies, University of Sussex, vol. 1, printemps).

– Belkacem R., 1997, *la Relation salariale dans l'intérim*, doctorat en sciences économiques, sous la direction de François Michon, université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 10 janvier, 494 p.

– Belkacem R., 1998, *Institutionnalisation du travail intérimaire en France et en Allemagne : une étude empirique et théorique*, L'Harmattan, collection Logiques économiques, préface de F. Michon, Paris, 256 p.

– Belkacem R., 1999, *les Intermédiaires de l'emploi dans le bassin transfrontalier de Longwy*, rapport final pour l'Institut lorrain des sciences du travail, de l'emploi et de la formation (ILSTEF), université Nancy 2, mars, Nancy, 141 p.

- Bode I., Brose H.-G. et Voswinkel S., 1994, *Die Regulierung der Deregulierung : Zeitarbeit und Verbände-strategien in Frankreich und Deutschland*, Leske + Budrich, Opladen, 405 p.
- Boyer R., 1980, « Rapport salarial et analyses en terme de régulation : une mise en rapport avec les théories de la segmentation du marché du travail », *Économie appliquée*, n° 2, pp. 491-508.
- Boyer R., 1981, « Les transformations du rapport salarial dans la crise : une interprétation de ses aspects sociaux et économiques », *Critiques de l'économie politique*, n° 15-16, avril-juin, pp. 185-228.
- Caire G., 1973, *les Nouveaux Marchands d'hommes? Étude du travail intérimaire*, Économie et Humanisme, coll. Relations sociales, Les Éditions ouvrières, 254 p.
- Conseil de l'Europe, 1985, *les Entreprises de travail intérimaire. Problèmes généraux, problèmes particuliers du travail intérimaire transfrontalier légal ou illégal*, Strasbourg, Berger-Levrault.
- DARES, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, 1998, *la Reprise de l'intérim au premier semestre 1997*, Premières informations, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, n° 02.2, janvier.
- Fourcade B., 1992, « L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 », *Travail et Emploi*, n° 52, 2/92, pp. 4-19.
- INSEE, 1994, *Marché du travail, séries longues*, INSEE-résultats, Emploi-Revenus, M.-M. Bordes et D. Guillemot, 215 p.
- INSEE, *Enquête sur l'emploi (de 1982 à 1998)*, résultats détaillés, INSEE, Emploi-Revenus.
- Le Tourneur P., 1969, *la Prestation de services temporaires*, thèse, Paris.
- Mack Moore A., 1965, « The Temporary Help Service Industry : Historical Development, Operation and Scope », *Industrial and Labor Relations Review*, n° 4, July, pp. 554-569.
- Meager N., 1985, *Temporary Work in Britain : Its Growth and Changing Rationales*, IMS Manpower Commentary, n° 31, Brighton, Institute of Manpower Studies.
- Michon F., 1986, « Temps et flexibilité », *Séminaire d'économie du travail*, université Paris I.

– Michon F., 1987, « Flexibilité et marché du travail », in *Cahiers français*, La flexibilité du travail, n° 231, mai-juin, pp. 35-39.

– Michon F. et Ramaux C., 1992, « CDD et intérim : bilan d'une décennie », *Travail et Emploi*, n° 52, 2/92, pp. 37-56.

– OCDE, 1993, « Le travail temporaire », in OCDE, *Perspectives de l'emploi : juillet 1993*, OCDE, juillet, Paris, pp. 19-40.

– Prosche F., 1991, *le Développement du travail intérimaire aux USA et en Europe*, thèse en économie européenne, université Pierre-Mendès-France, 27 mai, Grenoble, 644 p.

– Tartakowsky P. L., 1985, *les Intérimaires*, Messidor/Temps Actuels, Paris.

– Zachert U., 1989, « Les formes d'emploi : problèmes et tendances actuelles en Allemagne fédérale », *Travail et Emploi*, n° 39, 1, pp. 42-51.



## TRAVAIL

# Syndicalisme, nouvelle économie et travail

« Que l'opinion des classes ouvrières sur les machines qu'ils croient fatales à leurs intérêts, ne reposent pas seulement sur l'erreur et les préjugés, mais sur les principes les plus fermes de l'économie politique. »

Ricardo (1772-1828), *Des machines*.

L'ILLUSION se développe que le capital-argent produit directement la valeur nouvelle, indépendamment de tout passage par la sphère de la production. Après avoir fait sienne la relation Argent-Marchandise-Arget', au détriment de la relation Marchandise-Arget-Marchandise plus conforme à une économie au service de la société dans son ensemble, les capitalistes se « modernisent » en se faisant les apologistes des 2A (Argent-Arget'). Si dans la relation A-M-A', la production n'est déjà plus que l'alibi pour l'enrichissement personnel, même si par effet induit celle-là augmente, dans la relation des 2A, dite « nouvelle économie », le profit est clairement la finalité. Dans cette relation, la production est évacuée et se répand dans les sociétés riches occidentales l'absurdité d'entreprises sans usines et de sociétés sans production de richesses matérielles.

« On ne peut pas, pour l'instant, savoir si le ralentissement qui s'annonce est un *soft* ou un *hard landing*! »; « Nous maintenons donc notre stratégie d'achat de *call warrants* sur l'indice Nasdaq! » Tout ce jargon ésotérique se traduit par : « Les emplois tombent par milliers! »; « Ericsson : sale rumeur pour 3 000 salariés! »; « Comment retrouver du travail après vingt ans de boîte? », etc. Ce qui entraîne des réactions comme celles-ci : « L'emploi stable, protégé et bien payé pour tous, c'est terminé! », et des discours sur la « nouvelle classe cosmopolite » pendant qu'on chante le requiem pour la défunte classe ouvrière...

D'autres, plus moralistes, à la lecture de ces phrases inquiétantes, s'énervent en disant : « Les faibles sont broyés par le progrès », en parlant des « limites de notre rapport cartésien à la vie! » ou en affirmant que « les progrès de la soumission vont à une vitesse effroyable! »; d'autres encore voient pointer l'« effondrement de la raison »...

Devant cette accumulation de phrases angoissantes et pénibles, cet article propose de passer en revue quelques fondamentaux du syndicalisme et du capitalisme. Il ne s'agit pas d'inviter à casser les réseaux ordinateurs, comme à l'époque de Ricardo, où les ouvriers agricoles appelaient à casser les charrues, mais de commenter quelques nouvelles concernant le monde du travail, de la finance, de la connaissance et de la culture technique. Bien que l'une des formes les plus efficaces d'action directe soit la grève sociale qui se préoccupe moins des intérêts immédiats des producteurs que de la protection de la communauté dans son ensemble contre les délires du système, qui en cas de danger peuvent le faire dégénérer dans des dérives criminelles. Le passé est là pour l'attester! Tôt ou tard, ses excès mêmes le mettront en danger car le système capitaliste est incapable par lui-même de s'autoréguler sauf par la destruction et par la guerre.

### ***Les buts du syndicalisme***

Dans une petite brochure, intitulée *De la doctrine à l'action*, Rudolf Rocker définissait les syndicats anarchosyndicalistes comme l'organisation unifiée des travailleurs, ayant pour but, d'une part, la défense des producteurs à l'intérieur de la société existante et, d'autre part, la préparation et la mise en œuvre de la reconstruction d'une société qui aboutisse au socialisme. Les anarchosyndicalistes, disait Rocker, estiment que les partis poli-

tiques sont inaptes à accomplir aucune de ces tâches. C'est essentiellement dans le domaine de l'économie que les travailleurs sont capables de déployer leur pleine force, car c'est leur activité en tant que producteurs qui tient ensemble toute la structure sociale et permet l'existence de la société. C'est essentiellement en tant que producteur et créateur de richesse sociale que le travailleur prend conscience de sa force, car, rappelons-le, quitte à rabâcher, c'est seulement dans le processus de production, en développant la force de travail, que l'on crée de la valeur.

Les buts que Rocker assignait aux syndicats sont-ils toujours d'actualité, alors que ceux-ci sont devenus pour la plupart les gestionnaires du système capitaliste et que la classe ouvrière a apparemment disparu? Tous les jours, les entreprises délocalisent, précarisent et restructurent à la recherche de producteurs toujours plus malléables et toujours meilleur marché, et les syndicats ne savent pas comment réagir.

Les médias saturent l'espace hertzien de discours tournant pratiquement tous autour de l'argent, d'histoires de riches et d'argent facile. On ne nous parle presque jamais de techniques, de production, d'exploitation et de comment tout cela s'articule : on ne parle pas de boulot à table, cela ne se fait pas! Puisque les médias n'en parlent pas, pourquoi les syndicats ne diraient-ils pas comment ça se passe dans les usines, pour faire comprendre que la vraie richesse, c'est là qu'elle se crée. Pourquoi les syndicats ne feraient-ils pas la promotion de la connaissance et de la culture techniques? Il y a sans doute plus de courage, plus de génie et plus d'invention dans le plus simple des objets manufacturés, aussi bien au stade de l'étude, de la production, de la circulation et de l'utilisation, que dans les sonnettes qu'on nous assène quotidiennement. Il est vrai que ce serait trop demander aux capitalistes et à leurs médiologues. Tout objet manufacturé cristallise des rapports de force, et son étude attentive permet de mieux comprendre le mode de production et l'état des forces productives, pour mieux agir.

### ***Les transformations du capitalisme***

Qui sont les détenteurs de capitaux<sup>1</sup>? Qui sont les patrons? Qui sont les salariés? Qui sont les clients? Dans quelle langue parle-t-on dans le monde des affaires et de la technologie? Êtes-vous



français? Êtes-vous apatride? Les réponses sont loin d'être évidentes! Mais lorsqu'une entreprise étrangère fait une proposition à une entreprise française, qui va permettre à celle-ci de mieux remplir son cahier de charges que ses homologues françaises, la nationalité ne joue pas. C'est l'entreprise la plus performante pour les actionnaires qui sera choisie.

En réalité, les grandes décisions qui affectent la vie des salariés se prennent au niveau européen et au niveau mondial. C'est pour cela que nous assistons à des débats largement surréalistes dans lesquels on voit des entreprises européennes et des salariés chercher des protections vis-à-vis de leurs investisseurs et de leurs outils de production auprès des politiques et des États. L'idée qu'il faut créer des industries européennes et que c'est le moment d'allier les différentes nations européennes face à la compétition internationale est un concept dépassé pour le patronat français.

En réponse aux crises cycliques et à la concurrence, les industriels ont adopté une multiplicité de réponses tant macro-économiques (accélération ou renforcement du processus d'internationalisation de leurs activités, développement d'activités financières et/ou de diversification industrielle, etc.) que microéconomiques : abaissement du point mort de leurs usines, intégration des activités de conception et de fabrication, réorganisation des rapports avec leurs fournisseurs, externalisation croissante des activités, réduction notable des coûts de fabrication et amélioration de la qualité des produits.

Tout cela, qu'il paraît difficile d'articuler, est faisable par la division technique et la réunion de la force de travail de faible et basse qualification mais avec une formation efficace au service de machines et d'installations, à l'intérieur d'une organisation de la production adéquate et articulée par différentes tâches (gestion/direction, techniques/scientifiques, commandement, organisation de la production, d'exécution), divisibles dans l'espace et dans le temps, de telle manière qu'on puisse obtenir dans chaque installation la productivité maximale, par exemple, l'installation près des lieux de *high tech* – grandes villes, universités de prestige – des tâches scientifiques, de *design* et d'exécution d'outillage, tandis que la production profite des bas salaires du marché du travail des régions et pays sous-développés. Nous pouvons considérer, par exemple, que la tendance à la massification de l'Université fait partie du même principe.

Comme réaction à l'uniformisation des compétences et pour maintenir les valeurs différentielles, pour perpétuer la reproduction de classe, se mettront en marche des mécanismes compensateurs – dévaluation des métiers, catégorisation dans la propre entreprise, sélection, etc. –, parce que, dans le cas contraire, se produirait une uniformisation sociale incompatible avec le mode de production. Les barrières sont donc artificielles et ne correspondent pas aux capacités individuelles. C'est aussi pourquoi on veut liquider tout lien social et le remplacer par le lien marchand, aussi bien dans l'entreprise que hors de l'entreprise (retraites, sécurité sociale, etc.).

Nous sommes arrivés à un stade où on peut choisir l'emplacement des installations productives sans se soucier de la qualification de la main-d'œuvre du marché du travail local. La tendance vers la mondialisation, l'importance prise par les multinationales, qui cherchent à étendre leurs ventes parmi les couches solvables de la population des pays émergents, et à profiter du coût réduit de la main-d'œuvre, impliquent une qualification basse ou nulle pour le type de production dont elles ont besoin de manière à être compétitives sur le marché mondial.

Ceci est possible dans la mesure où la division du travail qui s'installe dans ces zones requiert des formations techniques simples qui peuvent être chiffrées en périodes de temps très courtes, mois, jours, et même heures, pour que les forces de travail puissent être utilisées immédiatement. À la limite, les pouvoirs locaux peuvent très bien faire cohabiter des usines de haute technologie avec des environnements locaux qui sont encore au stade du néolithique. On constate aussi, surtout dans les grandes entreprises, la diminution drastique du nombre de cadres moyens, de secrétaires, de dessinateurs, etc., remplacés de plus en plus par des outils informatiques standards, de gestion et de conception, pour ne laisser en présence que les actionnaires, les cadres dirigeants, les ingénieurs, les services du personnel, en particulier les services de sécurité de plus en plus nombreux, et les ouvriers.

Le débat sur l'organisation du travail, l'évolution des techniques, la division du travail, la qualification, fait partie d'une même confrontation d'idées où s'opposent les actionnaires, les gestionnaires et les travailleurs. De fait, ce débat n'est



pas nouveau. Il a suivi les différentes étapes de l'organisation du travail avec ses répercussions sur la qualification des travailleurs. Si aujourd'hui, il est à nouveau d'actualité, c'est parce que nous traversons une époque de transition et d'accélération dans la réorganisation du travail et, par là, de la restructuration de la qualification demandée et nécessaire pour le système productif.

Dans ce processus, le capital propose une stratégie concrète sur la qualification ouvrière qui incorpore les politiques de gestion de la force de travail, fondées sur deux principes généraux :

a) Développement du contrôle sur la force de travail et par là dépossession du savoir ouvrier comme forme de pouvoir.

b) Rentabilisation du capital et/ou accroissement du profit.

Que l'on considère les conséquences de l'introduction de nouvelles techniques automatisées sous sa forme tayloriste d'organisation du travail ou que l'on tienne en compte de nouvelles formes d'organisation (« juste à temps », enrichissement des tâches, groupes autonomes, tentatives de recomposition des anciennes formes de travail sous une autre technologie, etc.), dans tous les cas, la transformation des systèmes de qualification apparaît comme un point décisif de la gestion patronale.



### *L'entreprise vue par ses gestionnaires*

Les grandes firmes tendent pratiquement toutes à imiter le « toyotisme » dans ses grandes lignes. Non seulement dans l'automobile, mais aussi dans la restauration rapide, les grandes surfaces, etc. L'idée de base est l'élimination complète des gaspillages sous forme de stocks et d'activités improductives, et se battre sur trois fronts : la qualité, le coût et les délais de fabrication. La cause des délais de fabrication étant souvent le manque de fiabilité dans la circulation des produits, l'organisation même des chaînes s'est donc trouvée modifiée dans l'espace. Comme toutes les entreprises ont eu les mêmes problèmes à résoudre, comprendre l'organisation du travail, savoir comment les choses se passent chez Toyota, donne des clés pour la compréhension des problèmes.

Le « toyotisme » reste un modèle qui est loin d'être appliqué dans sa totalité. Les entreprises d'Europe du Nord sont restées presque toutes profondément fordistes, bien que le « juste à temps » est de plus en plus imposé par la direction, bien souvent contre l'avis des syndicats. Le modèle nippon-américain est de type néo-fordiste mâtiné de « juste à temps ». Quant au

modèle japonais, il reste très en deçà du modèle toyotiste, même chez Toyota.

Peut-être que la seule différence de Toyota avec les entreprises concurrentes concerne le prix de revient. Pour Toyota, l'essentiel est de ne pas vendre ses voitures plus chères que la concurrence. D'où la formule : prix – coût = profit. Cela semble aller de soi. Pourtant, il n'en est pas toujours ainsi pour la plupart des firmes, qui fixent le prix de vente en multipliant le coût unitaire par le taux de marge, de sorte que le coût n'est considéré comme incompressible que par l'obtention d'économies d'échelle. Ceci explique, par exemple, que des sociétés restructurent même si elles font des bénéfices, sous la pression des actionnaires (fonds de pension par exemple), qui demandent parfois jusqu'à 15 % de retour sur investissement.

Le modèle du « juste à temps » a bien fonctionné jusqu'au début des années 90, où des considérations nationales et d'entreprise (population active en diminution, diplômés d'études secondaires en diminution au profit des diplômés de l'université, tendance des diplômés à éviter les emplois sales, durs et dangereux, impossibilité de faire appel à l'immigration à cause de la xénophobie de larges couches de la population, extension du « juste à temps » au personnel, etc.) et internationale (concurrence acharnée sur le marché automobile, diversification et renouvellement poussé des gammes, etc.), ont obligé Toyota à réagir.

Pour les gestionnaires et les syndicats, la solution radicale à la crise du travail a consisté non pas à réorganiser la production, mais à rendre plus attrayant le travail et éviter l'usure des opérateurs, qui, soumis au « juste à temps » et à l'intensification de leur travail, quittaient l'entreprise. Cela contredit la prétendue soumission des travailleurs japonais et l'idée que le travail des opérateurs n'a plus d'importance puisque les robots font tout.

C'est pourquoi le patronat et les syndicats ont analysé plusieurs problèmes et touché à l'essentiel du « toyotisme » : la rémunération de la production liée à la gestion de l'efficacité productive (*exit* le salaire à l'ancienneté), la promotion, la formation et la carrière des salariés, les conditions de travail dans les ateliers de montage, l'emploi à vie.

Dans le nouveau modèle de gestion de l'atelier, les tâches standard ne sont plus imposées par le bureau des méthodes

(*exit* le taylorisme) mais par les chefs d'équipe, qui sont eux-mêmes d'anciens opérateurs. Les opérateurs sont promus, tôt ou tard, agents, experts, etc. Les agents d'encadrement au-dessus du chef de sous-section sont élus par les opérateurs. Dans le « toyotisme », ce sont les membres de l'atelier qui gèrent leur atelier, bien que leurs activités soient encadrées et contrôlées par la direction.

L'entreprise, pour les dirigeants et les syndicats, est une communauté de gestionnaires et de salariés, et les deux parties doivent coopérer pour assurer son essor. Ce consensus peut être schématisé ainsi : pour obtenir des gains de productivité garantissant le profit de l'entreprise et l'amélioration du niveau de vie des salariés, la direction et le syndicat doivent coopérer dans une confiance réciproque, sans cependant remettre en cause le pouvoir de décision de la direction. Nous pouvons imaginer ce que ce système peut entraîner comme schizophrénie dans l'atelier, puisque les deux parties doivent coopérer, mais qu'en dernière instance c'est la direction qui tranche!

S'il en est ainsi, le syndicat ne devient-il pas un appareil secondaire qui légitime les décisions, tant sur la gestion du personnel que sur d'autres sujets? N'est-il qu'un appareil à travers lequel la direction des ressources humaines contrôle les syndiqués?

### ***Fin du travail productif et nouvelles technologies***

Les fins de siècle sont propices aux élucubrations des astrologues et, régulièrement, les faits les démentent. Dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, des physiciens-astrologues prédirent la fin de la physique. *Le majestueux édifice de la physique était achevé*. On sait ce qu'il en est advenu. Depuis, les scientifiques se gardent de prédire l'avenir, sachant que leurs « vérités » ne sont que techniques et partielles, d'autant qu'aujourd'hui les grands axes de la recherche ne sont pas tracés par les chercheurs eux-mêmes, mais par les États et les industriels. À partir des années 70, les « héros » du monde moderne ne sont plus les scientifiques et les philosophes. Ils sont retournés dans leurs laboratoires et leurs bureaux et sont ignorés du grand public.

« Le capital étant la catégorie dominante dans les sociétés occidentales, c'est à lui que sera accordée toute l'attention »

et, par conséquent, tous ceux qui feront son apologie, communicateurs, économistes, sociologues et capitalistes en vogue,

seront sacrés héros de notre temps et prédicateurs d'avenir. Prédications qui ne durent généralement que le temps d'une crise cyclique du système.

Dans nos sociétés, seul est vrai ce qui « passe à la télé », et comme il faut expliquer des problèmes difficiles et contradictoires en quelques minutes, on les simplifiera jusqu'à en faire des caricatures. Pour justifier le chômage, on dira qu'il est dû aux nouvelles technologies et au manque de formation des gens, ce qui dédouane le système de ses responsabilités. Car bien évidemment, pour le système, les technologies sont neutres, et personne, à commencer par le patronat, n'est capable de définir avec précision les besoins en formation!

Si l'efficacité de la robotique, de l'informatique et de la téléphonie, tant pour la communication que pour le contrôle des processus industriels et la conduite des machines, permet d'augmenter considérablement la productivité, tout en rendant possible l'adaptation aux innovations et à la diversité des gammes d'objets produits dans les ateliers, elle doit aussi être mise en perspective et comparée à l'augmentation de la population mondiale, qui a triplé en un siècle et a des besoins, quantitatifs et qualitatifs, beaucoup plus importants que jadis en nourriture, soins, logement, transports, etc.

Dans son livre, *la Fin du travail*, J. Rifkin, conscient des problèmes posés par les avancées technologiques, accumule les poncifs et les exemples angoissants; il invente une prétendue « classe cosmopolite technicienne », qui, bien qu'au service exclusif du capital, sert de bouc émissaire et de repoussoir. La mise en cause de cette « nouvelle classe » ne sert qu'à ménager le capital et cherche à masquer ses contradictions de plus en plus criantes.

La première partie de son livre est consacrée aux ravages provoqués par l'utilisation des « nouvelles technologies ». La deuxième partie se veut constructive et, sans jamais mettre en cause les principes mêmes du système capitaliste, propose des solutions, toutes sorties de l'aumônerie social-démocrate, et empreintes d'optimisme technocratique et de réformisme. Il est devenu habituel de voir les sociaux-démocrates faire le grand écart en s'essayant à faire cohabiter deux mondes : le monde « dur » de l'économie de marché et de la mondialisation capitaliste, qui produirait, vendrait, créerait et s'enrichirait, et le monde « doux » de l'économie « coopérative, mutuelliste et bénévole »,





qui se chargerait de gommer les « aspérités » du premier, et vivrait des restes et des subsides distribués parcimonieusement par le monde « dur ».

Tout cela serait parfaitement dérisoire si, derrière les *fn*s annoncées – fin de l'histoire, fin du travail –, ne se cachait pas la volonté d'en finir avec la classe ouvrière en annonçant sa fin et en décrétant la fin de la lutte des classes. Globalement, le nombre d'ouvriers ne diminue pas, il est même en augmentation au niveau de la planète. Simplement, ce ne sont presque plus les pays industriels traditionnels qui produisent les articles à faible valeur ajoutée, et accomplissent les travaux industriels sales et mal payés.

Ce qu'on appelle fin du travail productif n'est qu'une énième crise cyclique de surproduction, en tous points semblable à toutes celles auxquelles le capitalisme nous a habitués. Il s'agit comme d'habitude de la saturation des marchés à usage des couches solvables de la population. Faut-il croire A. Smith lorsqu'il disait que « si le désir des aliments se trouve limité par l'étroite dimension de l'estomac, le désir du bien-être est infini... comme l'art, comme le caprice »? Si on y croit – et tous ceux qui adhèrent au système capitaliste doivent le croire, puisque les besoins et les désirs des hommes sont infinis et ne sont bornés que par des considérations écologiques –, la quantité de travail productif à fournir devrait être infinie, elle aussi. Sauf si, comme c'est le cas dans la société capitaliste, seules quelques couches de la société, et quelques pays, sont solvables et ont la possibilité de satisfaire leurs besoins.

Comment penser à la fin du travail productif alors que près des trois quarts de la planète est insolvable et vit en dessous du seuil de pauvreté, que l'Afrique connaît d'épouvantables famines, et que les travailleurs précaires des pays riches (plus de 15 % de la population) ont toutes sortes de difficultés pour se nourrir, se loger et se soigner? <sup>2</sup>

Tout ce que disent les tenants de la fin du travail n'est pas faux, mais rien de cela n'est très neuf. Par exemple, leur « classe cosmopolite technicienne » fait penser à l'« aristocratie ouvrière » des années 20 et, comme elle, elle payera cher et fera payer cher à la classe ouvrière sa politique corporatiste et collaborationniste. Il y a malgré tout une différence de taille, dans la mesure où l'« aristocratie ouvrière » se considérait encore comme faisant par-

tie de la classe ouvrière alors que la « classe technicienne » ne le croit pas, qu'elle est aliénée et asservie au système capitaliste : sa chute n'en sera que plus dure!

Il est aisé de démontrer que l'introduction des robots et la nouvelle économie du temps et de mesure du travail basée sur l'informatique sont les pendants de l'introduction dans les ateliers du chronomètre et de l'OST (organisation scientifique du travail) par le taylorisme. Curieusement, seul ce qui tourne autour des « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC) est dit « nouveau ». Confusément, on sent que ce ne sont pas les seules techniques nouvelles, mais que ce sont pratiquement les seules, avec la biologie moléculaire, dont on parle. Et pourtant, l'informatique et la téléphonie ne sont que des outils parmi d'autres, et ne servent qu'à aider au développement et à l'utilisation d'autres techniques. Il est vrai qu'elles jouent un rôle idéologique majeur et servent d'alibi au système. Ce sont les couches sociales qui vivent de ces technologies qui ont tout intérêt, pour des raisons corporatistes, à en faire la promotion et se pensent porteuses d'un avenir « radieux » au service du système capitaliste.

On peut noter que l'apparition des mots « nouvelles technologies » et « nouvelle économie » datent des années 1994-1995, avec l'avènement d'Internet et du Web. Surtout du Web et de ses applications suffisamment ergonomiques et faciles d'utilisation pour pouvoir être utilisées par un large public non informaticien. En 1994, le marché des ordinateurs grand public était saturé et les informaticiens connaissaient le chômage. Ces ordinateurs étaient utilisés localement, remplaçaient la machine à écrire classique et comportaient quelques tableurs et jeux. La mise en réseau des ordinateurs grand public et l'accès à Internet permirent de rompre leur isolement, avec le succès que l'on sait. Aujourd'hui, le marché des ordinateurs est à nouveau saturé, les couches solvables de la population étant déjà équipées.

Les grandes entreprises, déjà avant 1994, avaient leurs réseaux d'ordinateurs et utilisaient des réseaux publics ou privés pour leurs échanges de données propres. Ce qui explique que le Web et Internet tels que le grand public les connaît aujourd'hui n'ont pas beaucoup fait augmenter la productivité des entreprises.

Si on suivait à la trace les articles informatiques commandés dans les boutiques spécialisées dans le « commerce en ligne », but

final d'Internet, et qu'on s'intéressait à qui fait quoi, on serait étonné du nombre d'ouvriers *impactés*, travaillant dans des conditions proches des *Temps modernes* : à l'une des extrémités, des jeunes ouvriers, armés d'une panoplie complète de tournevis et de clés, montant des composants produits par d'autres jeunes ouvriers dans les *maquiladoras* mexicaines et les usines coréennes ou taïwanaises, et, à l'autre extrémité, des jeunes ouvriers se déplaçant en « rollers » poussant des chariots pour préparer les commandes et servir les clients, l'ensemble de ces ouvriers étant soumis à des cadences infernales de production. Les pères du « toyotisme » se sont d'ailleurs beaucoup plus inspirés du fonctionnement des grandes surfaces nord-américaines que des chaînes de montage fordistes pour réorganiser leurs ateliers.

Si on avait les moyens d'accéder aux programmes d'ordinateur (codes sources et listes des modules liés), on s'apercevrait de leur extrême modularité, et si on pouvait pousser les recherches plus loin et voir comment travaillent les réalisateurs de logiciels, on remarquerait leur extrême spécialisation : toutes choses qui permettent, comme ce fut déjà le cas dans l'industrie classique, de briser les métiers de l'informatique et rendre les développeurs de logiciels interchangeables et donc inoffensifs pour le patronat.

En fait, le travail répétitif et ingrat ne disparaît pas, mais se déplace d'un lieu géographique à un autre. Par exemple, en France, l'industrie textile a disparu de la région Roubaix-Tourcoing, mais les produits qui y étaient fabriqués le sont maintenant au Maroc et en Tunisie sur les mêmes machines, et beaucoup d'ordinateurs d'origine nord-américaine sont montés en Irlande. La production a tout simplement été déplacée géographiquement, pour tenir compte, soit de la localisation des clients et du prix des transports, soit du prix de la main-d'œuvre.

### ***Le syndicalisme dans tous ses états***

Il y a un peu de tout dans la situation et dans le rôle des syndicats dans l'entreprise. On trouve des syndicats co-gestionnaires dans à peu près tous les pays, mais plus particulièrement au Japon, dans les pays nordiques et aux États-Unis, bien que leur intégration dans l'entreprise diffère profondément. Dans certaines entreprises, le rôle du syndicat est déterminant dans la prise des décisions au niveau technique (Toyota), alors que, dans d'autres, le syndicat est sous le contrôle total de la direction



(Nissan). Chez Toyota, par exemple, les responsables syndicaux qui participent aux décisions techniques deviennent cadres de l'entreprise au bout de quelques années. Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas chez Volkswagen en Allemagne. Il y a des syndicats qui ne participent en rien à la cogestion de l'entreprise (France, Belgique, Royaume-Uni, etc.). En Espagne, il n'y a pas de négociation avec les syndicats sur les initiatives de l'entreprise, qui se contente tout au plus de leur communiquer certaines informations. Les syndicats ne font pas de propositions précises sur le contenu des réformes. Et pourtant, travailleurs, syndicats, maîtrise et directeurs sont d'accord quant à la nécessité de rivaliser avec les autres entreprises pour maintenir l'activité dans la région et pour assurer le futur (voir le cas de Renault Fasa Valladolid).

La plupart des différences sont liées au passé national des pays et des régions, mais aussi à leur passé industriel. Par exemple, les implantations de Citroën Aulnay dans une région industrielle comme la région parisienne et de Renault Fasa dans une région non industrielle comme Valladolid ne sont pas comparables, et cela rejaille sur les positions des syndicats. Le cas de Fasa est original puisque Renault a chargé cette entreprise de s'occuper de toute l'organisation du travail concernant la partie « moteurs » du groupe, ce qui demande de fortes compétences techniques. Cela met à mal tout un discours qui veut que les délocalisations ne soient faites que pour profiter du bas coût de la main-d'œuvre. En fait, c'est du donnant-donnant. L'État espagnol, déjà du temps du franquisme – mais c'est aussi le cas pour d'autres pays comme la Chine et le Mexique –, a obtenu qu'une partie de la production soit exportée et que les produits soient adaptés au marché local par les techniciens autochtones, aussi bien du point de vue de la conception que de la réalisation.

Il reste que, en laissant aux autres le soin de définir leurs projets de société, les syndicalistes se sont privés, dans tous les pays, de leur arme la plus redoutable pour combattre efficacement le système, alors que le patronat a son projet, qu'il appelle *économie de marché*, qui lui permet de gérer l'existant, d'engranger les profits et d'utiliser tout ce que les technologies lui proposent pour augmenter la productivité du monde ouvrier à son bénéfice. Pendant que le capital se mondialise, les syndicats se nationalisent, ce qui à terme ne peut qu'assombrir davantage

le panorama des travailleurs. De plus en plus, les syndicats adhèrent à l'économie de marché et, à ce jeu, les actionnaires gagnent à tous les coups puisque l'économie de marché est faite par eux et pour eux.

Les syndicats, n'ayant pas de stratégie propre, sont obligés d'aller quémander des protections auprès des instances politiques nationales et européennes pour se défendre contre les multinationales et contre les produits importés des pays extra-européens. Les syndicats français estiment que les acquis sociaux devraient au moins permettre de garantir à l'échelle nationale les droits les plus avantageux. La position est difficile à tenir alors que les décisions des grandes multinationales se prennent au niveau mondial, qu'elles sont toujours économiques, que les politiques sont de plus en plus nus, et ne sont en définitive que des mandats chargés de réguler les fonctions régaliennes des États, au service de classes capitalistes mondialisées.

En abandonnant tout projet de société socialiste, le syndicat se prive de tout contrôle sur l'organisation du travail et sur les technologies, du droit de les refuser et de les combattre si elles lui sont contraires, non seulement d'un point de vue corporatiste, mais parce qu'elles pourraient aller à l'encontre de son projet de société.

En oubliant l'internationalisme syndical, premier pas vers la liquidation des frontières nationales, le syndicalisme se coupe de ses racines, permet la dispersion des forces du travail et se rabougrit jusqu'à ne plus être qu'un appendice sans importance de l'entreprise. En ne pensant pas international, il lui est impossible de contrebalancer la mondialisation capitaliste. Alors que la France est une des grandes nations exportatrices<sup>3</sup>, les syndicats, impuissants, lancent des slogans tels que : « Produisons français ! » En disant que tel produit Moulinex est fabriqué en Chine et tel autre au Mexique, ils croient que cela sera une arme efficace face aux actionnaires, alors que cette entreprise est une multinationale, et qu'avec ce genre de discours, ils livrent les travailleurs à la réaction et en font les futurs défenseurs du système en cas de crise économique grave, ce qui ne serait d'ailleurs pas nouveau dans l'histoire de l'Europe. Ne vaudrait-il pas mieux mettre en place une stratégie internationale avec les travailleurs de ces pays sur des bases claires et acceptées par les parties prenantes ? Il est évident que, au vu des énormes différences de salaire, les produc-

tions qui ne demandent pas de grandes compétences techniques seront faites de plus en plus dans les pays qui ont des retards techniques et des bas salaires.

Faut-il que les pays pauvres restent toujours pauvres et seulement producteurs de matières premières? Comment distribuer au niveau planétaire la production, la recherche et le développement des produits industriels et agricoles? Faut-il favoriser le corporatisme en défendant l'idée que la productivité du travail et les innovations, fondées sur le perfectionnement des sciences et des techniques, doivent cesser d'augmenter et revenir à un mode de production pré-capitaliste? Faut-il privilégier le consommateur par rapport au producteur? Faut-il pousser pour que le mode de production capitaliste aille jusqu'au bout de sa logique avec toutes ses conséquences? Comment développer les solidarités ouvrières internationales pour combattre le système capitaliste?

Ce sont là des défis que la mondialisation capitaliste lance au mouvement syndical des pays riches. Des réponses qui seront données à ces questions dépendra l'avenir du socialisme.

En absence de tout projet de société socialiste, pourquoi les travailleurs perdraient-ils leur temps à se syndiquer et risqueraient-ils la répression patronale et étatique en se battant, dans le cadre restreint et corporatiste de leur entreprise, pour quelques pour cent d'augmentation de salaire et pour leurs conditions de travail, alors que leur vie est tracée d'avance par d'autres (politiques, financiers, industriels, etc.), et alors que, pensent-ils, peut-être qu'en approfondissant leurs compétences techniques et en collaborant davantage avec leurs employeurs, ils pourraient améliorer plus sûrement leurs salaires et mieux assurer leur « promotion sociale »? Pour la plupart des travailleurs, c'est sûrement un leurre, mais comment les syndicats pourraient-ils les convaincre du contraire, alors qu'ils sont soumis à tout un battage médiatique et qu'aucune réflexion sérieuse et crédible ne leur est proposée?

**ANTONIO MARTÍN BELLIDO**

---

1. 45,5 % des investisseurs dans les entreprises cotées dans le CAC40 sont des non-résidents. 47 % des actions Danone et 48 % des actions Michelin sont détenues par des investisseurs étrangers.



2. La France est le quatrième exportateur mondial. Le quart des travailleurs français travaille pour l'exportation. La France est le premier exportateur de produits de luxe et de produits agroalimentaires, le deuxième pays exportateur d'armement. La France est le premier pays touristique.

3. 5 millions de Français ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté (3500 F par mois).

### Bibliographie

- Beaud S., Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, 1999.
- Durand J.-P., Stewart P., Castillo J.-J., *l'Avenir du travail à la chaîne*, La Découverte, 1998.
- Méda D., *le Travail, une valeur en voie de disparition?* Flammarion, coll. Champs, 1995.
- Rifkin J., *la Fin du travail*, La Découverte, 1997.
- Rocker R., *De la doctrine à l'action*, Atelier de création libertaire, 1995.
- Taichi O., *l'Esprit Toyota*, Masson, 1989.
- Womack J., Jones D., Ross D., *le Système qui va changer le monde*, Dunod, 1992.
  
- Antonopoulou S., « Mondialisation et transformations sociales », *les Temps maudits*, n° 10, juin 2001.
- « Travail, mode d'emploi », *Sciences humaines*, mars 2001.
- « 2001, la nouvelle odysée du capitalisme », *Problèmes économiques*, mars 2001.



# Une économie sociale, libre et autogérée \*

« On imagine mal [une entreprise] [...] contraint[e] de soumettre chacune de [ses] décisions d'investissement ou chacun de [ses] choix commerciaux à l'accord préalable d'un quelconque "bureau" ; on imagine mal également l'intérêt que pourrait susciter, parmi ses salariés, la gestion d'une entreprise qui aurait perdu toute maîtrise de son avenir. »

Gérard Donnadieu, économiste hétérodoxe,  
*Jalons pour une autre économie*, 1978.

## Une économie tournée vers la satisfaction des besoins

On ne peut concevoir d'économie réellement socialiste sans que l'ensemble des activités de production et de distribution ne soit soumis à l'impératif de satisfaction durable des besoins de tout ou partie de la population. Viser à cette satisfaction est ainsi le but premier, sinon exclusif, d'une société alternative à celles que nous connaissons actuellement, et constitue par conséquent le fondement même de son organisation économique.<sup>1</sup>

---

\* Résumé du précédent article : « La gratuité des biens et services », publié (sans les notes) dans *les Temps maudits*, n° 9, janvier 2001 :

L'instauration de l'égalité économique entre tous les membres d'une société permet l'égalité d'accès aux biens et services produits et, par conséquent, l'égalité dans la satisfaction des besoins.

Dans une société où les activités de production ont un coût et où existe l'égalité économique, l'essentiel des biens et services produits collectivement pourra être cédé et acquis au minimum du montant de leurs coûts, c'est-à-dire qu'ils seront marchands. Seuls certains biens et services, pour des raisons liées à leur nature même ou pour des motifs d'ordre politique, pourront être produits et offerts à l'usage à un coût direct inférieur au coût de production.

Cette organisation économique, qui repose sur les principes d'autogestion des unités de production et de coordination fédéraliste de ces unités, doit répondre à un certain nombre de questions matérielles, telles que celles-ci :

– Qui [au sens de quelle(s) instance(s)] détermine les productions à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins existants et futurs? Qui en décide l'arrêt? Et comment sont évalués les besoins?

– Qui détermine le niveau des quantités à produire?

– Comment sont financées les productions dans le cadre de l'« économie de répercussion »<sup>2</sup>? Qui fixe les prix de cession des productions?

Ce sont ces questions auxquelles nous allons tenter d'apporter ici un début de réponse, en distinguant le cas général de fonctionnement de la sphère économique du cas particulier que constitue, pour nous, l'intervention du pouvoir politique dans cette sphère.

### **La détermination initiale des productions socialement utiles**

Produire tels ou tels biens ou services relève de choix collectifs qu'il est possible, pour simplifier notre représentation de l'économie, de décomposer en deux étapes : d'une part, la détermination initiale (en premier ressort) des productions, d'autre part, la détermination finale (en dernier ressort). Pour illustrer cette distinction, prenons le lancement d'un produit nouveau (que cette nouveauté soit réelle ou marginale, voire factice comme régulièrement en économie capitaliste). Il y a bien en réalité deux décisions étalées dans le temps : l'une du lancement proprement dit, l'autre de la validation ou non de cette production.

Concernant la première étape, la décision d'engager la mise en œuvre d'un produit, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne relève pas, dans le cas général, de l'unité de production innovatrice, en autonomie complète ou en relation avec les autres unités de sa branche économique<sup>3</sup>, voire d'autres branches économiques<sup>4</sup>. La vraie différence avec le fonctionnement actuel réside en fait dans la prise de décision elle-même, puisqu'en économie socialiste autogestionnaire, les unités de production sont gérées par l'ensemble de leurs travailleurs et la société, selon des modalités et des champs de compétence à définir (politique-

ment). Alors qu'actuellement, le lancement d'une production appartient aux propriétaires des moyens de production ou leurs représentants. La production sera ensuite mise en route par l'unité de production innovatrice, seule ou en association avec d'autres unités productives.

### **La détermination finale des productions socialement utiles**

La détermination finale sanctionne la détermination initiale. Elle correspond à la validation ou non de l'utilité effective des biens et services produits. Il ne paraît pas choquant qu'en économie socialiste, la détermination en dernier ressort appartienne, dans le cas général, à la seule population cherchant à satisfaire ses besoins à l'aide des biens et services qui sont offerts à sa consommation, qu'il s'agisse aussi bien de productions marchandes que non marchandes. Si la population utilisatrice se désintéresse d'un bien ou d'un service produit, c'est que celui-ci ne répond plus aux besoins en vigueur; il perd de son utilité. Il n'y a aucune raison sociale de maintenir sa production (exception faite d'une raison politique). Si le bien ou service conserve des usages, il n'y a là, au contraire, aucune raison sociale d'arrêter sa production (exception faite, là encore, d'une raison politique, voire d'une raison technique). La production, en économie socialiste, n'a, rappelons-le, qu'une seule fonction : la recherche de la satisfaction des besoins des membres de la société, dans des conditions soutenables. C'est donc la demande concrète des usagers potentiels qui détermine, après lancement, quelles sont les productions à maintenir.



### **La fixation initiale du niveau des prix de cession des productions**

Le montant du prix de cession des biens et services produits, dans le cadre de l'économie de répercussion, suppose une prise de décision, qui peut aussi être décomposée en deux étapes : initiale et finale. Que la production soit destinée à être marchande ou non, c'est l'unité productive, dans les mêmes conditions que pour le lancement d'un produit, qui fixe le niveau initial du prix du produit, en s'appuyant notamment sur l'étude de ses coûts de production (du moment et à venir, compte tenu des possibles économies d'échelle) incluant les amortissements et provisions pour investissements futurs. Il se peut que l'unité de production

veuille que le prix de cession soit inférieur au coût de production, c'est-à-dire que le produit offert soit non marchand ; dans ce cas, il lui faut bien évidemment trouver une source de financement indirect (cotisations volontaires ou subventions) <sup>5</sup> qui palliera à l'absence ou l'insuffisance voulue de financement direct (ventes). L'économie socialiste s'imposera deux règles, que l'économie capitaliste n'apprécie pas : d'une part, la transparence en matière de prix et de coûts et, d'autre part, la pratique du prix unique <sup>6</sup> pour tout bien ou service pour tous les consommateurs, qu'ils soient intermédiaires (unités de production les utilisant pour leurs propres productions) ou finaux (ménages). En effet, il paraît inadmissible qu'on autorise, sans justification de nature politique, la pratique de « prix discriminés » (individualisés) et, plus globalement, le traitement inégal des utilisateurs dans une société dont le socle est l'égalité, de droit et de fait. Ce qui est pratique courante en économie oligopolistique <sup>7</sup> capitaliste, fondée sur les rapports de pouvoir et d'individualisation, doit être marginal en économie socialiste.



### **La fixation finale du niveau des prix de cession des productions**

Une fois les biens et services produits mis à disposition du public, des ajustements de prix peuvent être opérés par les unités de production elles-mêmes en fonction de l'évolution de la demande générale (qu'elle soit de type marchand ou non marchand) et de l'interaction entre offre et demande adressée. Cependant, toute variation de prix individualisée est proscrite (sauf décision politique), conformément au principe d'égalité de traitement dans l'échange entre tous les utilisateurs. D'autre part, les ajustements de prix, et plus particulièrement les hausses de prix, ne doivent pas donner lieu à constitution indue d'avantages – qui ne soient pas justifiés techniquement (ou politiquement) – pour les unités productives concernées. L'économie doit demeurer au service de la demande, c'est-à-dire au service de la satisfaction des besoins.<sup>8</sup> Ainsi, l'économie socialiste est donc une économie de prix relativement flexibles (c'est-à-dire fixes mais révisables)<sup>9</sup>, fonction de trois déterminants majeurs : les conditions de l'offre (niveau des coûts, économies d'échelle, etc.), l'attitude et les variations de la demande et, éventuellement, l'intervention politique. Un seul « prix », du fait de la

nature très spéciale du service offert, ne dépend que du seul pouvoir politique : la rémunération de la force de travail.<sup>10</sup>

### **L'intervention économique des instances politiques**

Les institutions politiques autogestionnaires, qui représentent le pouvoir de la totalité de la société sur elle-même <sup>11</sup>, peuvent avoir leur mot à dire concernant la production de tel ou tel bien ou service, au nom de l'intérêt supérieur de la société <sup>12</sup>, en raison d'aspects ou de conséquences autres qu'économiques. L'intervention politique peut concerner le lancement ou l'arrêt d'une production, le volume produit, le niveau du prix de cession. Dans chaque cas, l'intervention politique doit être réfléchie (préparée) et mesurée car l'économie socialiste ici envisagée laisse la plus grande marge de manœuvre aux premiers intéressés : producteurs et utilisateurs. Sans risquer le paradoxe, l'économie socialiste est aussi une économie de liberté, parce qu'elle est autogestionnaire et parce qu'elle repose sur le principe de subsidiarité.<sup>13</sup> Cette intervention correspond finalement à une politique d'incitation ou de désincitation à l'utilisation de biens et services. Elle a une contrepartie obligée : le financement (indirect) de toutes les productions dont les prix de cession, qu'ils existent ou non, sont inférieurs aux coûts de production par la volonté même du pouvoir politique. Il va également de soi que toutes les conséquences prévisibles et effectives de l'intervention doivent être évaluées et rendues publiques, afin de permettre des ajustements et réajustements de l'intervention politique.<sup>14</sup>

### **L'autogestion économique : la conciliation de la liberté et du socialisme**

Ainsi donc, l'économie socialiste autogestionnaire sera d'abord et avant tout une économie d'unités productives disposant de suffisamment de liberté de décision pour que l'autogestion ne soit pas qu'un masque idéologique. Mais cette liberté sera toujours bornée par la demande réelle, c'est-à-dire par la volonté matérielle et éthique des usagers individuels et collectifs et, plus exceptionnellement, par le pouvoir politique autogéré, c'est-à-dire par la volonté de l'ensemble de la société, usagers ou non.

**FRÉDÉRIC BLANCHET**

## Annexe

### Descriptif sommaire du fonctionnement de trois types d'économie appliqués aux unités de production marchandes (entreprises)

	<b>Économie socialiste autoritaire</b> Exemple pris : URSS entre 1928 et 1965	<b>Économie capitaliste</b>	<b>Économie socialiste autogestionnaire</b>
Détermination initiale des besoins, des produits à lancer et des quantités initiales à produire	Parti « communiste » et pouvoir politique, s'appuyant sur ses administrations spécialisées : comités d'État tels que le Gosplan, le Gosstandard, etc., en accord avec les entreprises (planification à exécution impérative <sup>15</sup> )	Directions des entreprises, éventuellement le pouvoir politique <sup>16</sup>	Collectifs associant les travailleurs des entreprises et des représentants des utilisateurs, éventuellement le pouvoir politique, en accord avec les collectifs d'entreprise
Détermination initiale des prix	Parti « communiste » et pouvoir politique, s'appuyant sur ses administrations spécialisées : comités d'État tels que le Goskomsen ou Comité de fixation des prix	Directions des entreprises, éventuellement le pouvoir politique, avec les prix administrés <sup>17</sup>	Collectifs associant les travailleurs des entreprises et des représentants des utilisateurs, éventuellement le pouvoir politique, avec les prix administrés

	<b>Économie socialiste autoritaire</b>	<b>Économie capitaliste</b>	<b>Économie socialiste autogestionnaire</b>
Détermination finale des quantités produites	Parti et pouvoir politique pouvant être influencés par les réactions de la demande	Niveau de la demande de la part des utilisateurs solvables, en situation d'inégalité économique	Niveau de la demande de la part des utilisateurs solvables, en situation de relative égalité économique
Détermination finale des prix	Parti et pouvoir politique pouvant être influencés par les réactions de la demande	Interaction entre offre et demande, incluant des rapports de force marchands	Interaction entre offre et demande, sans rapports de force marchands
Caractéristiques du système des prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix externes <sup>18</sup>, à l'exception des marchés libres officiels et des marchés parallèles <sup>19</sup>;</li> <li>• Publicité et diversité des prix d'un produit, en raison de l'existence de plusieurs systèmes de prix, indépendants les uns des autres, selon la nature des demandeurs : entreprises (biens de production et biens ou services de consommation intermédiaire), ménages (biens ou services de consommation finale), autres (tel que l'État);</li> <li>• Prix ayant peu de rapport avec les coûts, quelle que soit la destination des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix internes (à l'exception de quelques prix administrés);</li> <li>• Opacité et diversité des prix d'un produit, adaptées au type de relations de pouvoir entre offreur(s) et demandeur(s);</li> <li>• Prix ayant un rapport relatif avec les coûts, existence de prix subjectifs, influence de la rareté relative, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix internes (à l'exception de quelques prix administrés);</li> <li>• Publicité et unicité du prix de chaque produit;</li> <li>• Prix ayant un rapport étroit avec les coûts <sup>20</sup>, sauf intervention du pouvoir politique</li> </ul>



	<b>Économie socialiste autoritaire</b>	<b>Économie capitaliste</b>	<b>Économie socialiste autogestionnaire</b>
Résorption des déséquilibres entre offre et demande de produits	Ajustement externe par les quantités et les prix <sup>21</sup> , aussi bien sur les marchés officiels, administrés et libres, que sur les marchés parallèles	Ajustement interne par les quantités et les prix	Ajustement interne par les quantités et les prix, en cas d'O > D (surproduction). Ajustement interne par les quantités, en cas d'O < D (pénurie)
Liberté de rencontre entre offreurs et demandeurs (choix libre du fournisseur ou du client)	Oui, pour les relations entre entreprises et ménages (biens et services de consommation finale). Non, pour les relations entre entreprises (biens de production et biens ou services de consommation intermédiaire), prévues et ordonnées par le pouvoir politique (plan).	Oui	Oui
Place du pouvoir politique dans l'économie marchande	Quasi totale, à l'exclusion des marchés libres officiels et des marchés parallèles	Limitée	Limitée



1. Au contraire de l'économie capitaliste qui vise avant tout à produire pour générer du profit, celui-ci étant concrétisé par l'existence de besoins solvables, quitte même à fausser l'apparition et l'expression de ces besoins par des méthodes qui s'apparentent moins à de la publicité (étymologiquement, porter à la connaissance du public) qu'à de la propagande commerciale (marketing, etc.). Dans l'économie capitaliste, la satisfaction des besoins, de tous les besoins, a perdu sa primauté pour ne plus devenir qu'un moyen pour parvenir à un autre but : la réalisation et l'accumulation de profit.

2. Pour la définition de ce concept, cf. « La gratuité des biens et services », note n° 12 (non publiée) : l'« économie de la répercussion » des coûts (qualifiée ainsi par moi) repose sur la récupération des coûts engagés pour la production par le biais de tout mode de financement, tandis que l'« économie de la non-répercussion » correspond *grosso modo* à l'économie de la gratuité (où les coûts de production, s'il y en a, ne sont pas récupérés par les producteurs).

3. Une branche économique est un ensemble d'unités productives, liées ou non entre elles, réalisant le même type de production. Il en est ainsi par exemple de la branche automobile qui regroupe statistiquement toutes les entreprises et subdivisions d'entreprises qui fabriquent des automobiles au sein d'un territoire économique donné.

4. Lorsque le « concernement » est inter-branche, comme par exemple le lancement d'un mode de transport alternatif à ceux déjà existants.

5. Tel est le cas actuel des associations dont la production est considérée comme non marchande puisque, pour l'essentiel, les services qu'elles réalisent ne sont pas financés de façon directe.

6. Illustration en économie capitaliste : le prix unique de chaque livre, en France, décidé par le pouvoir politique et s'imposant à tous les distributeurs finaux (avec une autorisation de pratique possible d'une baisse maximale de 5 % par rapport à ce prix) et s'appliquant à tout consommateur. Si la règle de l'unicité est décidée (et l'application contrôlée) par le pouvoir politique, la fixation du prix est laissée à la décision des divers producteurs.

7. Un oligopole correspond à l'existence d'un petit nombre d'offres confrontés à un grand nombre de demandeurs. En économie capitaliste, l'oligopole, ainsi que son inverse, l'oligopsonie (grand nombre d'offres et petit nombre de demandeurs), sont tous deux sources de rapports de force marchands au détriment des intervenants les plus nombreux et les moins importants.

8. Il n'y a pas de raison que les variations de prix suivent ce que certains économistes qualifient de « loi » de l'offre et la demande, qui pose que, toutes choses égales par ailleurs, lorsque l'offre est supérieure à la demande, les prix baissent et lorsque la demande est supérieure à l'offre les prix montent. Cette « loi » souffre de nombreuses exceptions en économie capitaliste (sinon en microéconomie théorique). On peut concevoir, dans



une économie socialiste, la pratique des baisses de prix en situation d'écoulement insuffisant de la production (autrement dit de surproduction ou de suroffre), anticipant un ajustement de la production elle-même (réduction des quantités produites). Le cas inverse, une hausse des prix liée à un seul excès de demande sur l'offre, est plus difficilement envisageable, puisqu'il pourrait s'apparenter à un gonflement de prix sur le dos des demandeurs (telles les spéculations sur le grain, notamment sous l'Ancien Régime). Le rationnement doit ici s'effectuer par le temps d'attente plutôt que par les variations de prix. Ce pourrait être la règle « premier arrivé, premier servi » (qui, en économie capitaliste, se combine à la hausse de prix) ou toute autre règle acceptée collectivement, qui pourrait être de mise le temps que l'unité de production réceptionne les signaux de rationnement et s'engage dans l'augmentation des volumes produits de façon à satisfaire toute la demande existante.

9. Contrairement à l'économie libérale de marchés théoriques, qui est définie par la flexibilité parfaite des prix en fonction de l'offre et la demande, l'économie de marchés capitalistes (économie réelle) est caractérisée par une relative fixité des prix des biens et services. Les prix ne s'ajustent qu'avec du retard, avec des variations plus ou moins amples, en fonction de l'évolution de la demande, des rapports d'échange en partie institutionnalisés (contrats, conventions, etc.), de l'aversion envers l'incertitude (préférence pour le certain et le connu), de la structure du marché (oligopole, oligopsonne, etc.). Une illustration en est l'évolution du prix de la viande bovine en France, dans le contexte de scandale et de peur de la vache folle. Ce prix, en 2000, a beaucoup chuté au niveau de la vente des producteurs aux négociants de gros mais n'a pas varié au niveau des grands distributeurs finaux : aucune répercussion de la baisse, pour le maintien des profits des entreprises intermédiaires de la filière.

10. Illustration en économie capitaliste : la fixation et la revalorisation par le seul pouvoir politique du revenu minimal du travail, le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en France, ou la grille de rémunération des travailleurs de la fonction publique.

11. Le champ politique couvre toute la société, et l'implique toute entière, au contraire de l'économie, ou de la culture, etc., qui ne sont que des parties de la société.

12. Ou « intérêt général » présent et futur, que les professionnels de la politique en économie non socialiste sont aussi censés servir, alors qu'ils ne servent le plus souvent que leurs propres intérêts ou ceux de la classe dominante qui sont généralement, à peu de choses près, les mêmes.

13. L'autogestion associe prise de décision collective, fédéralisme et subsidiarité. Ce dernier principe d'organisation suppose que le niveau de décision soit le plus proche des intéressés, puis, à défaut d'une résolution possible, étendu à un niveau un peu plus large, etc.

14. Même sans l'existence d'une intervention politique, la collecte, le traitement et la publication de statistiques sur les activités économiques sont une nécessité pour toute économie suffisamment développée et soucieuse d'agir sur elle-même. La connaissance est la base de l'action réfléchie. En France, aujourd'hui, les principaux organismes administratifs producteurs de statistiques sont l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et la Banque de France.

15. « Cette planification fut essentiellement une élaboration pragmatique [...]. Marx et Engels ne sont en effet guère explicites sur la manière d'organiser l'économie socialiste. Ils ont surtout condamné le marché et, par là, favorisé la recherche d'un autre type d'organisation économique. » Jean-Marie Albertini, *Capitalismes et socialismes à l'épreuve*, coédition Éditions Économie et Humanisme et les Éditions ouvrières, 1977.

16. Exemples en France : lancements du nucléaire militaire et civil, du Concorde, du minitel, du TGV, incitations à la recherche et la production privées de médicaments orphelins sous forme d'avantages liés à leur commercialisation, etc.

17. Un prix administré est un prix fixé par le pouvoir politique. Le SMIC, en France, est un prix administré.

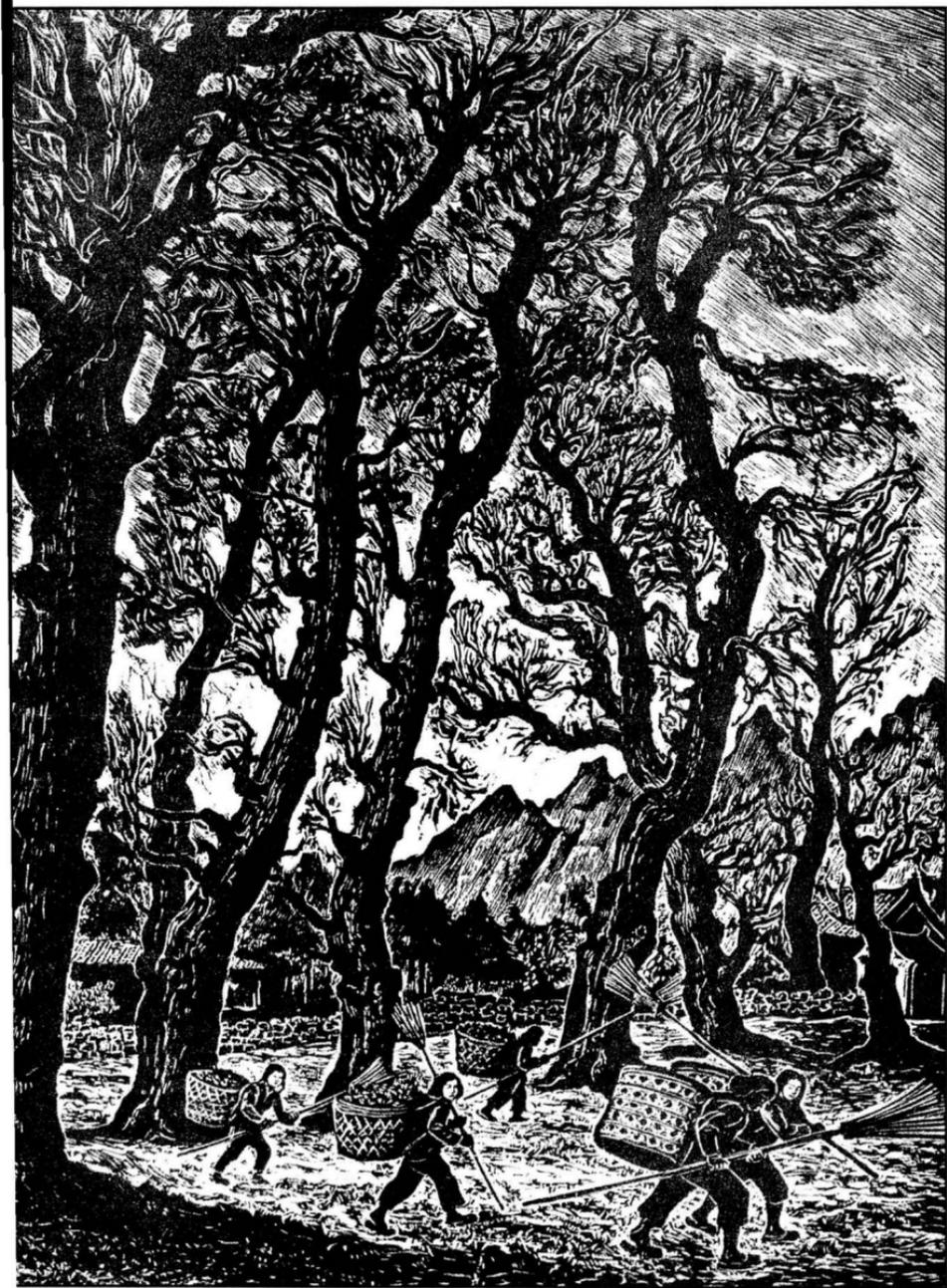
18. Un prix est dit « externe » (ou « extra-économique ») lorsqu'il est décidé par un intervenant extérieur à la sphère économique, tel le pouvoir politique (avec les prix administrés). Il est « interne » (ou « intra-économique ») lorsqu'au contraire, il est fixé par les acteurs économiques eux-mêmes.

19. Les marchés libres officiels sont principalement les marchés kolkhoziens. Quant aux activités libres non officielles (illégalles), vu leur importance, elles furent qualifiées de « seconde économie ».

20. Pour reprendre la formule d'un ancien économiste d'Électricité de France, Marcel Boiteux : « Les prix sont faits pour dire les coûts comme les horloges pour dire l'heure. »

21. « Lorsqu'une erreur est dépitée [...] [ou] qu'une nouvelle orientation est décidée, une production peut être brutalement arrêtée ou au contraire doublée. » « En ce qui concerne les biens de consommation [finale], grâce à des impôts directs dont les taux sont parfois supérieurs à 100 %, les prix ont essentiellement un rôle de rationnement et d'orientation de la demande. Cette pratique, dont l'application la plus spectaculaire fut faite dans le domaine agricole, permet de ponctionner une partie des revenus distribués et facilite la mise en place de l'industrie lourde [...]. » (J.-M. Albertini, *op. cit.*). En 1962, la hausse des prix de détail des produits alimentaires fut d'ailleurs à l'origine d'émeutes.





Vesséline Staïkov (B. C.), bois gravé : *Près de Soutchou*, 1959.

# Libre-échange et environnement

**L**E MONDE est devenu un grand marché où les êtres humains travaillent et vivent pour approvisionner le grand supermarché global ou vivent et travaillent pour consommer ce qui s'exhibe dans les vitrines inaccessibles du Premier monde. Ceux qui ne peuvent faire ni une chose ni l'autre – c'est-à-dire la grande majorité des habitants de la planète – laissent le système indifférent, alors que seuls quelques-uns profitent de cet état de choses. Tout s'achète et tout se vend sur le marché planétaire : aliments, force de travail, tanks, sexe, déchets nucléaires, etc. Le commerce de l'air pollué figure parmi les mécanismes établis afin de remplir les engagements concernant les réductions de CO<sub>2</sub> fixées par le protocole de Kyoto.

Il existe d'ores et déjà un marché d'émissions qui permet aux entreprises qui polluent en dessous d'un certain seuil de vendre des « crédits de pollution » à des entreprises plus « sales ». On est là en présence de l'établissement d'un nouveau droit libéral : le droit de polluer, fondé sur une logique et une rationalité économique qui affirme qu'il vaut mieux diminuer les émissions là où cela revient moins cher. Les grands bénéficiaires du commerce du

climat ne sont pas seulement les compagnies transnationales des pays du Nord (compagnies financières, productrices d'énergie, de bois et de cellulose, industrie automobile, etc.), mais aussi les agences multilatérales comme la Banque mondiale et autres agences de l'ONU. Même des groupes de défense de l'environnement jouent à ce jeu. Et pendant qu'on privatise et qu'on fait commerce de l'atmosphère, 20 % des habitants de la planète, les plus riches, consomment 86 % de toute la production mondiale dans le même temps où le reste de la population, soit 80 % des habitants de notre planète, en consomme à peine 14 %. Plus la richesse se concentre, et plus la pauvreté s'étend. La mondialisation est devenue une guerre tacite contre les pauvres et une guerre sourde contre la nature. Le profit est, au bout du compte, la seule chose qui importe.

### ***Qu'est-ce que le libre-échange ?***

Pour les classiques du libéralisme, le libre-échange était la meilleure façon de développer l'économie d'une nation. Adam Smith prônait l'abolition de l'intervention des gouvernements dans l'économie, la réduction des obstacles au libre-échange et la disparition des taxes douanières. Un autre libéral, plus sensé, Keynes, affirma que, sans plein-emploi et sans l'intervention des gouvernements et des banques centrales, le développement du capitalisme ne serait pas possible et que, par conséquent, il fallait un pacte social entre l'État, les travailleurs et les patrons. Il y a environ trente ans, la crise – autrement dit, la chute des bénéfices du capital – encouragea les élites patronales à redonner une vie nouvelle au libéralisme afin de rétablir un taux de profit défaillant. C'est ainsi qu'est apparu le néo-libéralisme, une idéologie qui, avec la mondialisation, s'est étendue à l'échelle mondiale et dont les concepts clés sont : la libéralisation du commerce et des finances, la déréglementation, la réduction des dépenses publiques, les privatisations, autrement dit, le démantèlement de l'État providence et l'hégémonie absolue du marché, la liberté totale pour les mouvements des capitaux, des biens et des services à l'échelle mondiale.

La mondialisation économique actuelle est la conséquence du libre-échange, de la déréglementation ou de l'affaiblissement de toute norme gouvernementale qui pourrait faire baisser les bénéfices des entreprises : annulation ou restriction des lois de

protection de l'environnement, du travail, des lois sociales. Elle est, par conséquent, une des manifestations de ce marché libre, c'est-à-dire de la libéralisation des échanges commerciaux et des relations économiques internationales.

Tant le commerce international que les mouvements de capitaux ont connu une croissance bien plus importante que celle de la production des biens et des services. À côté de la « financiarisation » de l'économie, la libéralisation et l'ouverture des économies sont les traits constitutifs de la mondialisation : les uns et les autres sont des instruments de la mondialisation. Le libre-échange est une exigence indispensable pour la mondialisation de l'économie et l'extension du capitalisme à l'échelle mondiale.

### ***Qui profite du libre-échange ?***

Le total des exportations mondiales s'élève à quelque 5 500 milliards de dollars. Bien qu'on continue à mesurer le commerce en termes nationaux, les courants commerciaux sont dominés par les grandes compagnies transnationales. Il existe aux alentours de 40 000 entreprises multinationales qui représentent les deux tiers du commerce mondial, dont un est constitué par les échanges entre les sociétés d'une même entreprise et l'autre par les échanges entre des entreprises différentes. Environ 50 mégacompagnies figurent, à côté d'un nombre d'États équivalent, parmi les 100 premières puissances économiques mondiales. La totalité de ces entreprises appartiennent aux régions les plus riches de la planète : Amérique du Nord, Union européenne et Sud-Est asiatique, et c'est très précisément dans ces zones que s'effectue 82 % du commerce global.

Ce sont ces grandes compagnies transnationales qui poussent au libre-échange. Cependant, derrière l'énorme quantité de produits offerts au consommateur, il n'y a qu'un très petit nombre d'entreprises qui contrôlent l'alimentation, les transports, les télécommunications, les finances, etc. La libéralisation croissante est le moteur de ce processus spectaculaire de concentration par lequel les multinationales visent à élargir leurs parts du marché mondial. Les méga-acquisitions et les méga-fusions remettent en cause non seulement le rôle des gouvernements, mais aussi le concept même de concurrence néo-libérale, ce dont A. Smith lui-même avait eu l'intuition. Les petits et moyens producteurs locaux succombent face au pouvoir démesuré des grandes



compagnies, qui finissent par devenir de véritables oligopoles. Il est amusant de constater comment la recette néo-libérale qui consiste à privatiser les monopoles publics pour les ouvrir à la concurrence les transforme automatiquement en monopoles privés.

Selon la théorie libérale classique à laquelle on appelle aujourd'hui les néo-libéraux, l'efficacité du libre-échange se fonde sur le principe des avantages comparatifs. Cette théorie, cependant, est à présent dénuée de tout sens puisque la concurrence internationale est devenue une lutte entre consortiums intégrés en réseaux productifs et commerciaux de portée mondiale. Aujourd'hui, les principaux importateurs d'un produit sont aussi les premiers exportateurs du même produit. Les investissements ne sont plus régis par les avantages comparatifs entre pays mais par la recherche de la plus grande rentabilité. La libre circulation des capitaux jette à bas toute la théorie libérale classique. Tous ces échanges échappent au contrôle des appareils publics et, néanmoins, ce sont les États eux-mêmes qui facilitent ces échanges. Non seulement on privatise les entreprises publiques, mais aussi les relations internationales. Les politiques ne protègent plus les intérêts de leurs mandants et leur environnement, mais les intérêts des grandes entreprises et des mégacompagnies.

Pendant qu'on oblige les pays périphériques à ouvrir sans discrimination leurs frontières aux échanges commerciaux, les transnationales des pays du Centre font pression sur leurs gouvernements pour qu'ils libéralisent les secteurs où elles peuvent accroître leurs gains, mais exigent le maintien de mesures protectionnistes dans les zones où elles risquent le contraire. La vérité est qu'il n'existe pas de marché libre : les États-Unis et l'Union européenne dominent les marchés mondiaux précisément parce qu'ils subventionnent fortement leurs producteurs. Ceci est l'objet d'une critique continue de la part des pays de la Périphérie, qui se plaignent de la libéralisation sous contrainte à laquelle sont soumis leurs produits agricoles, puisque les paysans qui produisent des aliments pour les marchés locaux ne peuvent concurrencer les grandes compagnies agrochimiques et biotechnologiques des États-Unis et de l'Union européenne, qui ont tout loisir de vendre à des prix plus bas grâce aux subventions massives dont elles bénéficient. Ces grandes entreprises cher-

chent à étendre leurs marchés, et l'entrée de la Chine dans le marché global ouvre ce grand supermarché à 22 % de la population mondiale. En vérité, la libéralisation est une soumission aux normes imposées par les transnationales des pays du Centre, qui visent à créer des marchés captifs où les petits et moyens producteurs ne peuvent concurrencer les grands.

La croissance spectaculaire du commerce global a entraîné une augmentation du transport mondial tant des matières premières que des produits manufacturés, ainsi qu'un essor de la consommation d'énergie et de la pollution correspondante. En outre, les impacts environnementaux de la production industrielle pour l'exportation exigent une consommation intensive d'énergie, laquelle épuise les ressources non renouvelables et se répercute sur le changement climatique, la pollution, la production d'éléments chimiques toxiques et de déchets. Le libre-échange et l'investissement ne profitent qu'à quelques-uns et contribuent à la destruction de l'environnement.

Le GATT, à l'origine, ne visait qu'à réduire les taxes douanières. L'Uruguay Round entraîna la réduction de plus de 25 % des barrières douanières concernant les produits industriels et agricoles. À présent, l'OMC prétend embrasser un nombre bien plus considérable de secteurs qui concernent tous les aspects de la vie : l'agriculture et les aliments, les droits de propriété intellectuelle, les services (éducation, santé, culture), les transports et les télécommunications, les investissements, etc. Outre par l'OMC, les règles du commerce international sont imposées par l'OCDE, le système financier international (Banque mondiale, FMI) et le système des Nations unies. À travers ces organismes, c'est le G7 – c'est-à-dire le groupe des pays les plus développés – qui négocie et impose les politiques économiques globales. Il ne se passe pas de jour sans qu'on adopte de nouvelles lois et normes afin que les entreprises transnationales aient les coudées franches : des traités comme ceux de l'ALCA ou de l'UE, les accords sur le commerce des services au sein de l'OMC, les programmes d'ajustement structurel établis par le FMI et la Banque mondiale, etc. visent au démantèlement de toutes les lois ou normes concernant le social, le travail ou l'environnement qui pourraient s'opposer à la *main invisible* (?) du marché, tout en édictant des règles favorables au *libre* (?) marché, par la privatisation des entreprises publiques, l'établissement des brevets et des



droits de propriété, la libéralisation des secteurs de l'énergie et des télécommunications, et les facilités fiscales qu'offrent les États à la pénétration du capital transnational et des grands investisseurs étrangers.

On a coutume de présenter le processus de libéralisation commerciale comme un facteur accélérateur de la croissance économique et on le justifie avec l'argument classique selon lequel la croissance économique est la même chose que le développement. Dans une économie mondialisée, le commerce permettrait de parvenir à une convergence des revenus entre les pays; il s'agit de la vieille cantilène qui nous dit qu'il faut d'abord se développer économiquement avant de songer à partager le gâteau. Le problème, cependant, n'est pas seulement que les conditions de départ sont terriblement inégales, ce qui fait que certains pays croissent au détriment des autres, mais aussi que le partage des richesses n'a jamais lieu, et que la seule chose qui s'accroît vraiment, c'est le nombre des pauvres. Une pauvreté dont les premières victimes sont les femmes.

Au cours du sommet de Seattle, on a pu entrevoir ce nœud complexe d'intérêts opposés entre les régions, les pays et les secteurs de production. Cependant, au-delà des affrontements entre les grandes puissances ou des conflits entre les pays du Centre et de la Périphérie, ce qui est véritablement important est le heurt entre deux façons très différentes de comprendre le monde : celle qui consiste à mercantiliser tous les aspects de la vie en mettant la nature et les êtres humains au service du marché et des transnationales, et celle qui consiste à humaniser les relations commerciales pour qu'elles soient au service des personnes et des sociétés, en donnant la priorité à la démocratie, aux droits de l'homme et au respect de la nature. Cette lutte entre deux paradigmes met face à face les partisans des « marchés libres » et ceux qui prônent la justice sociale et un modèle de production, de distribution et de consommation véritablement « soutenable ».

### ***Verdissement de l'industrie : l'écologie de marché***

Le dernier rapport du World Resources Institute 2000-2001, auquel ont contribué le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale, affirme sans ambages que la solution aux problèmes environnementaux n'est pas de diminuer la consommation, mais d'optimiser l'emploi des ressources. Pour cet institut, comme

pour le reste des organismes internationaux, la croissance de la population et l'exploitation intensive des ressources naturelles sont les causes du changement irréversible de la base biologique de la planète. Comme d'habitude, on attribue à la surpopulation tous les maux de la terre, sans jamais parler d'un partage équitable des richesses et des ressources. Toutes considérations sur la disproportion des niveaux de consommation mises à part, pourquoi s'obstine-t-on à occulter le fait que la densité de population est plus grande aux Pays-Bas qu'en Inde, et supérieure en Belgique, en Allemagne ou en Italie qu'en Chine ou au Brésil? Ces organismes mettent aussi en garde contre les dangers que la détérioration croissante des écosystèmes fait courir au développement, alors que c'est précisément le développement, le modèle dominant de développement, qui est cause de cette détérioration.

Pour sa part, le directeur de l'agence de l'Environnement de l'ONU affirme :

« Une part de la solution aux problèmes environnementaux passe par une plus grande participation des entreprises qui exploitent les ressources naturelles. [...] Ces dernières années, les compagnies privées ont considérablement amélioré leur perception du problème. Elles sont soumises à une pression énorme de la part des consommateurs, qui veulent s'assurer que l'entreprise à laquelle ils vont acheter tel produit respecte l'environnement. »

Ces organismes entendent apparemment la démocratie et le développement soutenable comme la possibilité de choisir entre quatre marques différentes de détergent. Le consommateur est le nouveau citoyen du village global, dont la liberté de choix s'exerce sur les différents produits exhibés sur les rayons du supermarché mondial, sans qu'on s'interroge sur le milliard et demi de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour, et sans qu'on se demande qui décide de ce qui est offert sur les rayons du supermarché, de la nature de ce qu'on produit, et enfin de la façon dont cela est produit et distribué.

De la sorte, non seulement on détourne l'attention qu'on devrait prêter aux producteurs et aux distributeurs – c'est-à-dire aux transnationales – en faisant porter la faute de l'usage non soutenable des ressources sur les seuls consommateurs mais, en outre, on incite à ne pas agir sur les pouvoirs publics afin qu'ils réglementent la politique environnementale. Par ailleurs, le libre-échange fait obstacle à la consommation responsable puisqu'il



met les consommateurs dans l'incapacité d'agir et de décider en connaissance de cause : dans le marché mondial, le consommateur ne sait rien des formes de production et de distribution des marchandises, de l'impact qu'elles ont eu sur le milieu physique ou social, puisqu'il ignore jusqu'à leur origine, bien qu'il soit saturé de publicités trompeuses et sans substance. Pour mémoire : on estime que, en moyenne, 25 % du prix de vente d'un produit correspond à son coût de fabrication, le reste consistant en dépenses de distribution et de transport, ainsi qu'en frais publicitaires.

Dans les années 70 et 80, les pressions écologistes obligèrent les gouvernements à établir des lois en vue de réduire les effets nocifs de la société industrielle, et, tant bien que mal, les multinationales se plièrent à ces réglementations, en s'astreignant à investir dans des technologies plus propres visant à limiter l'impact de leurs activités. Les grandes multinationales s'opposèrent féroce­ment à ce que les gouvernements contrôlent la production et la distribution des produits, en prétextant que cela serait dévastateur pour le libre-échange. C'est à partir des années 90 qu'une nouvelle stratégie patronale prend forme peu à peu et que les transnationales commencent à modeler le concept de « développement soutenable » (ou « développement durable »)<sup>1</sup> à leur convenance. Le courant néo-libéral parvient à pénétrer l'idéologie environnementaliste et le discours « vert » sert à légitimer la croissance économique : c'est la naissance de *l'écologie de marché*.

L'écologie de marché prétend que les problèmes environnementaux sont dus à ce qu'ils ne sont pas pris en compte par les relations mercantiles et qu'il faudrait en conséquence faire entrer la nature dans le marché. Ses porte-parole affirment que nous ne pourrions véritablement travailler à la sauvegarde de la nature que dès l'instant où les forces du marché et le régime de la propriété privée s'étendraient à toutes les ressources naturelles. C'est le libre-échange qui rendra possible leur conservation, en établissant des droits de propriété sur les écosystèmes et les espèces vivantes, en fixant leur prix et en ouvrant la possibilité de les acheter et de les vendre. De la sorte, la nature devient une sorte de capital (le capital naturel) et sa conservation un type d'investissement capable de contribuer à la croissance économique. Si le keynésianisme visa à résoudre la contradiction entre le capital et le travail, la

thèse du développement soutenable essaie aujourd'hui de gérer celle qui oppose le capital à la nature.

On prétend aussi qu'à l'aide de la technologie et des mécanismes de marché, on pourra résoudre tous les problèmes environnementaux, comme la rareté d'énergie et de ressources, ainsi que la pollution. Ces propagandistes préfèrent qu'il revienne au marché de chercher les solutions qui s'imposent (droits de pollution, internalisation des coûts, mécanismes par lesquels le consommateur paiera pour la dégradation écologique dont il est responsable, taxes écologiques, etc.), plutôt que d'attendre des gouvernements et de la société l'établissement d'un contrôle par l'entremise de règles environnementales. Ils n'acceptent de l'État que l'intervention minimale nécessaire à la création des infrastructures les plus indispensables, à l'établissement des lois sur les droits de propriété – y compris les brevets –, au respect des contrats et à l'instauration d'une sorte d'harmonisation globale des normes de sécurité. L'expression de « développement soutenable » commence à remplacer des termes comme ceux de « progrès », de « modernité » ou de « développement » afin de conjuguer l'idée de croissance économique avec l'environnement ou d'établir les connexions nécessaires entre l'économie et l'écologie. Le développement soutenable est présenté comme la solution aux problèmes environnementaux globaux, et l'auto-régulation comme une question prioritaire pour les entreprises, les gouvernements et les accords internationaux sur l'environnement.

Cet industrialisme « relooké » s'est imposé peu à peu au sein de la société. Bien évidemment, les défenseurs du néo-industrialisme environnemental ne font jamais la moindre allusion à la nécessité de réduire la consommation et de redistribuer la richesse et les ressources, mais seulement à l'efficacité. Ils affirment que le problème réside dans le fait que l'industrie n'est pas suffisamment développée du point de vue technique, et mettent tous leurs espoirs dans une modernisation aujourd'hui légèrement repeinte en vert : c'est ce qu'on appelle l'éco-efficacité et l'éco-innovation. Ils se livrent à la critique de la bureaucratie et de la mauvaise gestion des ressources, en prônant donc une politique de privatisations, bien qu'ils admettent le rôle de l'État pour les divers stimulants qu'il peut apporter : subventions à l'innovation, aux technologies les plus « propres », à celles qui pallient les effets nocifs de technologies antérieures, réductions et



exemptions d'impôts, etc. Il n'est pas question de nier qu'il existe bel et bien des améliorations techniques qui produisent des technologies plus « propres », mais la technologisation et l'innovation conduisent, pour l'essentiel, à la prolifération de gadgets superflus et à la consommation d'objets jetables, et, par conséquent, à un plus grand usage de ressources et d'énergie, ainsi qu'à une plus grande production de déchets. Par ailleurs, penser que seules les sociétés dotées d'un haut niveau technique et jouissant de revenus élevés peuvent se soucier d'environnement ou croire que ce sont les seules capables d'atteindre une conscience écologique, est la meilleure preuve de l'arrogance et du racisme d'une culture occidentale qui méprise les communautés locales de la Périphérie. Or, ce sont précisément celles-ci qui préservaient le mieux leurs écosystèmes jusqu'à ce que le libre-échange les ait intégrées dans l'économie globale.

Le capitalisme peut donc aller de l'avant et continuer à s'étendre sur les vieux et les nouveaux marchés, en en appelant à un usage rationnel et soutenable de la nature. On assiste à une instrumentalisation éhontée de l'écologie de la part du capitalisme qui, avec une habileté de caméléon, est capable d'engloutir ou de corrompre tout ce qui lui fait face. Parmi les programmes de marketing des entreprises, il y eut d'abord les labels de qualité, puis les labels écologiques et maintenant les labels solidaires (on destine une partie du prix du produit à l'aide humanitaire). C'est ainsi que, à peu de frais, les entreprises « blanchissent » leur image.

Le capitalisme s'est étendu à tout le globe et nous sommes plongés aujourd'hui dans une société de marché où tout s'achète et se vend, y compris la nature et l'être humain lui-même. S'il y a une chose, cependant, qui a été dûment démontrée tout au long de ces siècles de capitalisme, c'est que le marché est incapable d'assurer une distribution optimale des ressources et qu'en outre, il se soucie très peu des droits des générations à venir. La privatisation ne garantit pas la conservation, bien au contraire : les ressources sont exploitées jusqu'à épuisement pour en tirer des bénéfices à court terme avant qu'on se mette à investir dans des domaines plus rentables. Un marché libre, sans aucun contrôle, où on ne cherche que le profit, ne peut qu'entrer en contradiction avec la conservation et la « soutenabilité » environnementale. La solution n'est pas la privatisation, comme le prônent les

néo-libéraux, mais l'autogestion communautaire des biens communs, régulée de façon soutenable et démocratique, mais ces formes d'auto-organisation sont incompatibles avec le système capitaliste. Depuis des siècles, des communautés locales ont géré leurs ressources de la sorte jusqu'à ce que le marché libre ait promu leur destruction systématique. Que les biens soient communs ne signifie pas que leur exploitation sera libre, mais qu'on devra réguler leur exploitation et rationaliser leur gestion non d'après des règles mercantiles mais selon des critères éthiques de justice sociale et de considération pour l'environnement.

### ***Libre-échange versus « soutenabilité »***

Le commerce international doit être subordonné à des règles qui respectent les écosystèmes, la qualité de l'environnement et l'autosubsistance, et qui prennent en compte les modes de vie des sociétés concernées. La mondialisation contraint des régions entières à se spécialiser dans un seul produit ou à déterminer leur activité en fonction des marchés mondiaux et pas des conditions naturelles de leur environnement. La soutenabilité n'est envisageable qu'à une échelle locale ou régionale, ce que prétend ignorer le modèle globalisant actuel impulsé par le libre-échange. Pour qu'il y ait soutenabilité, les échanges commerciaux devraient se faire à l'échelle la plus réduite possible, mais le libre-échange fait que les circuits de production et de distribution tendent à s'élargir de plus en plus, ce qui empêche de mener à son terme la réalisation du cycle complet des matériaux puisqu'on assiste à une accentuation du volume, de la concentration et de la spécialisation de la production, et à la disparition du tissu économique et social qui permet de recycler les déchets en ressources. En outre, les échanges à grande échelle augmentent encore plus les impacts du transport : consommation d'énergie, pollution, construction de grandes infrastructures, risques d'accidents, etc.

Le libre-échange est source d'inégalités entre le Centre et la Périphérie et ne bénéficie qu'à une minorité de pays et de personnes, en accroissant la polarisation sociale et la dégradation environnementale. Les nations et les sociétés qui peuvent se procurer des ressources sur le marché international ne se voient pas dans l'obligation de lutter pour la préservation de leurs ressources propres, alors que les pays de la Périphérie sont contraints de les



surexploiter et de les vendre sur le marché mondial afin d'obtenir les devises nécessaires au remboursement des intérêts démesurés de la dette extérieure. La recherche du profit économique au moyen de la concentration de la production et la réduction des coûts, jointe à la déréglementation sociale et environnementale, conduisent à la perte de la souveraineté et à l'insécurité alimentaire, à l'instabilité sociale et à la dépendance totale à l'égard des grandes sociétés transnationales qui dominent le marché mondial. En augmentant la consommation, le libre-échange annule les bienfaits apportés par l'efficacité dans l'utilisation et la gestion des ressources. Au surplus, il empêche la consommation responsable puisque le consommateur ignore l'origine des produits du marché global et les impacts sociaux et environnementaux que pourraient générer leur production ou leur distribution.

La rationalité du marché est fallacieuse : la rationalité se définit par rapport à des objectifs et des fins, et ces derniers ne peuvent viser à la croissance économique pour elle-même, mais la satisfaction des véritables besoins humains, fondés sur des critères d'équité et de justice et de respect de la nature. Le libre-échange tente de mercantiliser tous les aspects de la vie et traite la nature comme une marchandise de plus. Cependant, les ressources naturelles, les écosystèmes et les fonctions environnementales sont indispensables à la vie, ce qui devrait interdire de les considérer comme des marchandises. Le libre-échange et l'environnement sont donc les deux termes d'une équation impossible.

CHUSA LAMARCA

---

1. « Développement soutenable » (ou « durable ») est la traduction habituelle, en français, de l'expression « sustainable development », mise à la mode à partir du rapport présenté par Gro Harlem Brundtland aux Nations unies. Dans cette perspective, le développement est dit « soutenable » s'il permet de « satisfaire nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs » (ndt).

La version originale de cet article a paru dans le numéro 28 (novembre 2001) de la revue espagnole *El Ecologista*, l'organe de la confédération d'écologie sociale *Ecologistas en Acción*, au sein de laquelle milite Chusa Lamarca.

# Transport et mondialisation

**O**N PEUT distinguer deux grandes étapes dans l'évolution du capitalisme après la Seconde Guerre mondiale. La première, qui va de 1945 au milieu des années 70, est marquée par une intense croissance économique dans le Nord, avec un important composant industriel, et un net caractère urbano-métropolitain. Cette croissance crée un grand nombre d'emplois, particulièrement dans la grande industrie, alors que, dans le monde rural, on assiste à la disparition progressive de la petite production agricole traditionnelle, à cause de l'expansion de l'agriculture industrialisée. L'évolution provoque des courants migratoires intenses des campagnes vers la ville, en suscitant une croissance démographique des principales métropoles et un fort développement de la motorisation et du transport par route.

Les États jouent un rôle crucial dans la consolidation de ce nouveau modèle productif et territorial des pays du Nord. Ce sont des années marquées par l'interventionnisme étatique, par la mise en œuvre de politiques keynésiennes et par le développement de l'État providence, notamment dans l'espace européen occidental. Entre autres choses, les États impulsent la construction de grandes infrastructures de transport – de routes surtout – à haute capacité.

Pendant ce temps, dans les pays du Sud (ou de la Périphérie), c'est principalement la Banque mondiale, en collaboration avec le capital financier privé, qui s'est chargée d'impulser la construction des infrastructures de transport – mais aussi des installations hydrauliques – qui vont permettre de connecter au marché mondial de vastes territoires, qui étaient jusque-là en marge de l'économie monétaire. Ces réalisations étaient étroitement liées à de grands projets d'extraction de matières premières – ressources minérales et énergétiques – ou d'implantation d'une agriculture d'exportation destinée aux marchés du Nord. La mise en œuvre de ces projets de développement est une des causes de l'endettement massif des pays du Sud.

### ***La mondialisation repose sur le transport motorisé***

La seconde étape dans l'évolution du capitalisme de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle commence après les crises énergétiques des années 70, la fin de la convertibilité dollar-or et l'épuisement du modèle industriel fordiste de l'après-guerre. Il se produit, à ce moment-là, une rupture de la croissance dans les pays du Nord, à laquelle on essaie de faire face en opérant un changement de cap dans les politiques économiques et en accélérant le processus de mondialisation des relations économiques. C'est ainsi que, entre autres choses, on encourage une délocalisation industrielle croissante vers certains pays de la Périphérie – à commencer par le Sud-Est asiatique et, à un moindre degré, quelques pays latino-américains – afin de faire baisser les coûts de production : on met sur pied alors une nouvelle division internationale du travail.

Le FMI, la Banque mondiale et le GATT jouent un rôle de premier plan dans ce changement d'orientation. Le FMI y contribue à travers l'application des plans d'ajustement structurel qui obligent les pays de la Périphérie à déréglementer et à privatiser leurs économies en les ouvrant à la logique du marché mondial, ainsi qu'à orienter encore un peu plus leur production vers l'exportation. La Banque mondiale voit s'amplifier ses prérogatives pour pouvoir réaliser, en un temps record, la création des infrastructures nécessaires de transport et de production d'énergie (dont les installations hydrauliques) afin que certaines zones de la Périphérie tiennent leur nouveau rôle de producteurs industriels pour le marché mondial. Quant au GATT-OMC,



il oblige à éliminer progressivement les restrictions étatiques à l'expansion, dans tous les secteurs, du libre marché mondial.

Pendant ce temps, on assiste à l'élargissement des marchés régionaux planétaires (UE, ALENA, APEC, Mercosur, etc.). Ces tendances accentuent l'extension et la consolidation de la production et de la distribution à grande échelle qui, par l'entremise des entreprises transnationales, dominent les marchés mondiaux, et provoquent la destruction de la petite activité productive traditionnelle – intensive en facteur travail – qui opère sur les marchés locaux. Non seulement cette évolution a des effets dévastateurs sur l'emploi et les conditions de travail du Nord et du Sud, mais elle produit également un saut sans précédents dans le processus d'urbanisation mondiale : aujourd'hui, 50 % de la population de la planète habite dans des villes.<sup>1</sup> Cette croissance est plus significative dans les pays de la Périphérie, alors que dans les pays du Centre la croissance urbaine se traduit par une extension géographique, en forme de tache d'huile, plutôt que par une croissance démographique.<sup>2</sup>

Tous ces faits entraînent un développement inédit des besoins de transport motorisé, et notamment une augmentation des distances parcourues par les personnes et, surtout, par les marchandises. La mondialisation économique et la croissance imparable de la mobilité motorisée sont, par conséquent, les deux faces d'un même processus. Il convient donc de satisfaire cette explosion d'une nouvelle demande de transport par la construction de grandes infrastructures (routes, ports, aéroports, etc.), qui permettent un fonctionnement fluide d'un modèle productif de dimension mondiale. Et, dans le même temps, cette création d'infrastructures stimule les processus de mondialisation, d'urbanisation et d'extension de la mobilité motorisée.

Cependant, ce développement d'infrastructures a un coût économique élevé, qui non seulement suppose un impact social considérable<sup>3</sup> mais accentue aussi l'endettement des États, et entraîne une aggravation sans précédents des impacts écologiques planétaires. Nul n'ignore que la croissance irrépressible de la mobilité motorisée, notamment du transport aérien et routier<sup>4</sup> – les deux modes de transport qui exercent les effets les plus forts sur l'environnement –, accroît les principaux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale : changement climatique, pluies acides, occupation de sols fertiles, perte de

biodiversité, etc. Dans le même temps, on assiste à l'épuisement accéléré des ressources énergétiques non renouvelables, en particulier du pétrole, sur lequel se fonde de façon presque exclusive la mobilité motorisée actuelle.

Le pétrole est le combustible fossile le moins abondant, et au rythme présent d'utilisation, les réserves connues auront disparu aux alentours de l'an 2050. En outre, la courbe en hausse de la consommation de brut devrait croiser la (future) courbe en baisse de la production entre 2000 et 2010, entraînant une brutale hausse des coûts, ce qui aura d'énormes conséquences sur un modèle alimentaire-productif et territorial fondé sur une énergie à bon marché et une mobilité motorisée massive, au point de remettre en cause l'expansion continue de ce modèle.

Si la croissance économique continue (c'est-à-dire exponentielle) est impossible à moyen et long termes dans l'écosystème fini qu'est notre biosphère, l'évolution de la mobilité motorisée est doublement incompatible puisqu'elle croît à un rythme bien supérieur à celui de la croissance économique. Le transport apparaît donc comme le noyau dur de la crise écologique. Au cours des cinquante dernières années, la croissance économique a été multipliée par cinq à l'échelle planétaire alors que le commerce mondial a été multiplié par douze, la mobilité motorisée croissant, elle, à un rythme considérablement supérieur. Il n'est pas inutile de relever, par exemple, qu'on prévoit que le trafic mondial de passagers et de marchandises triplera au cours des vingt années qui viennent, un rythme supérieur aux 6 % annuels cumulatifs, si tant est que cela soit possible.

En outre, il paraît absolument impensable de généraliser le modèle de mobilité motorisée privée du Nord à l'ensemble de la planète.

« Plus de 40 % des voitures qui existent dans le monde se trouvent aux États-Unis, presque le tiers en Europe occidentale, 7 % au Japon et 7 % encore au Canada, en Océanie et en Afrique du Sud. [...] Seuls 7 % de la population mondiale possèdent une automobile. [...] Que se passera-t-il au cours du XXI<sup>e</sup> siècle quand le reste du monde aspirera aussi à ces privilèges? »<sup>5</sup>

Néanmoins, tout semble indiquer que la concentration de la mobilité motorisée privée va rester confinée dans les pays du Nord, dans les pays de l'OCDE, où se concentrent presque 90 % du parc automobile mondial, puisque la prépondérance crois-

sante de l'économie financière-spéculative à l'échelle planétaire et les crises que celle-ci entraîne, tendent à aggraver les différences entre le Centre et la Périphérie, ainsi que les inégalités sociales à l'intérieur de tous les pays, et à éroder l'importance des classes moyennes dans les pays périphériques.

### *L'Union européenne impulse le transport motorisé*

L'essor du transport motorisé s'est substantiellement accentué depuis le milieu des années 80, en parallèle avec la création du Marché unique, l'élargissement du territoire concerné par le projet européen, et l'intensification de ses relations avec sa zone d'influence la plus directe.

Il y a plus de dix ans déjà, en 1990, un rapport de la Commission européenne notait que

« depuis plusieurs années, l'Europe semble avoir dépassé le point au-delà duquel toute croissance du transport devient contre-productive. La somme des effets négatifs paraît annuler les augmentations de richesse, d'efficacité, de confort et de facilité à se transporter que devrait induire l'essor du volume du trafic ». <sup>6</sup>

Au surplus, on y signalait que la croissance des besoins de transport motorisé doublait pratiquement la croissance du PIB. On prévoyait, entre 1990 et 2010, une augmentation du trafic des marchandises de plus de 40 % au sein de l'UE, et de rien moins que de 300 % pour le sud de l'Europe. Plus tard, ces prévisions ont été revues à la hausse : on envisage pour 2010 que le trafic au sein de l'espace communautaire sera multiplié par deux et que les relations avec l'Europe de l'Est seront, elles, multipliées par quatre ou cinq.

Face à cette situation, l'UE, bien loin de mettre en action des politiques visant à réduire l'augmentation de la mobilité motorisée, n'a fait que jeter de l'huile sur le feu. Cela est d'ailleurs assez logique puisque l'approfondissement et l'élargissement du projet européen, son incidence sur les espaces limitrophes, et la mondialisation économique qui accompagne tous ces phénomènes supposent l'expansion irrésistible du transport motorisé à tous les niveaux.

Les principaux groupes de pression économiques européens ont travaillé en ce sens. Ainsi, l'European Round Table of Industrialists <sup>7</sup> a vu comment une bonne part de ses propositions





étaient recueillies dans le traité de Maastricht, à travers la créations des TEN (Trans European Networks). Les TEN sont un ensemble d'infrastructures communautaires – de transport, d'énergie et de télécommunications – qu'on considère comme nécessaires pour garantir le fonctionnement d'un marché européen progressivement élargi et unifié sous l'hégémonie de l'euro. Autrement dit, les TEN sont indispensables pour que le capital transnational productif et financier européen puisse prospérer dans les meilleures conditions, au sein d'une économie mondiale de plus en plus globalisée.

### ***Les TEN : un investissement gigantesque***

Le coût des TEN de transport (autoroutes – qui prennent la part du lion –, trains à grande vitesse, super-ports, élargissement des aéroports, nouvelles voies navigables, installations de transports combinés, zones logistiques, etc.) s'élève à plus de 400 milliards d'euros. On envisageait des possibilités diverses de financement pour ces infrastructures : financement public, communautaire et étatique, à travers les fonds structureux et les fonds de cohésion, ainsi que les budgets nationaux correspondants; financement privé additionnel; crédits à taux réduit (subventionnés par l'entremise de l'Edinburgh Facility) de la part de la BEI (Banque européenne d'investissements); émission possible de bons-euros, un mécanisme de financement qui semblait pourtant écarté jusqu'ici.

La difficulté à trouver un financement pour ces travaux a amené la Commission à proposer une orientation des gains issus des coupes budgétaires envisagées dans la politique agricole commune – comme conséquence des accords de l'OMC – vers la construction de ces infrastructures, ainsi qu'une autre série de mesures qui vont contribuer sans doute à l'augmentation de l'endettement public, en entraînant de plus profondes coupes dans les budgets sociaux, puisqu'il faudra consacrer des quantités croissantes au paiement des intérêts de la dette publique.

En outre, la création de l'énorme programme des TEN, jointe à l'attribution d'importantes ressources économiques aux nouvelles connexions à très grande vitesse (on prévoit la construction d'un réseau de plus de 10 000 kilomètres), à la privatisation et à la déréglementation des compagnies publiques de chemins de fer, peut entraîner la disparition du chemin de fer

conventionnel, et en particulier la fin de sa conception comme un service public desservant l'ensemble du territoire.

Dans les chemins de fer européens, l'application des critères de compétitivité, au détriment des critères sociaux ou écologiques, signifie déjà la fermeture progressive de voies et d'installations, la détérioration des services, la réduction des postes de travail et la dégradation des conditions de travail des cheminots. De plus, on encourage la privatisation des lignes rentables de passagers et l'introduction de grandes sociétés privées de transport de marchandises sur les principaux réseaux ferrés. En subordonnant la gestion à l'obtention, à court terme, du profit maximal, la privatisation conduira très probablement à une détérioration des conditions de sécurité du service ferroviaire. Le sujet a fait l'objet d'un débat public en Grande-Bretagne – le pays de l'UE qui a mené tambour battant la politique de privatisations – à la suite des récents accidents dus à la dégradation des conditions de sécurité.

### *Aggraver l'impact du transport européen*

Les TEN font précisément la promotion des moyens de transport – automobiles, trains à grande vitesse, avions – qui consomment le plus, qui ont le plus fort impact environnemental, et coûtent le plus en termes économiques et sociaux. Il n'est pas jusqu'à la Commission européenne elle-même qui, dans un élan inhabituel de sincérité, n'ait affirmé que « la preuve est faite qu'avec les politiques de transport actuellement en vigueur, les tendances du transport sont insoutenables ».<sup>8</sup>

Cela n'empêche pas cette même Commission, experte dans l'art de la manipulation idéologique et sémantique, d'insister sur les bienfaits des TEN afin d'obtenir le plus grand appui social à ces projets. C'est ainsi qu'elle signale que les TEN « contribueront à la réalisation des objectifs environnementaux communautaires »<sup>9</sup>, et permettront d'atteindre ce « développement soutenable » auquel on prétend aspirer; on dit qu'ils « réduiront la congestion et la pollution et qu'ils aideront à l'instauration d'un environnement plus propre et de meilleure qualité »<sup>10</sup>; qu'ils encourageront une plus grande cohésion interrégionale; qu'ils « amélioreront la qualité de la vie des gens » et « joueront un rôle important dans la solution du chômage structurel ».<sup>11</sup>

La vérité est cependant tout autre. Par l'entremise des TEN, plus de 1 300 km<sup>2</sup> de surface seront recouverts de ciment et de goudron, sans compter la croissance et la dispersion urbaine induite qu'ils engendreront, ce qui diminuera encore plus le sol fertile disponible et hachera le territoire, en accentuant la perte de biodiversité.

Les TEN, par force, augmenteront substantiellement les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, à cause de l'accroissement du trafic qu'ils entraîneront, en rendant impossibles les objectifs de stabilisation, puis de réduction, de ces émissions. La réalisation de ces projets accentuera une autre série de désastres environnementaux à moyen et long termes, accompagnés d'importants effets négatifs sur la santé et la vie des personnes. Enfin, les TEN aggraveront encore plus les conséquences de cette sorte de guerre de basse intensité qu'est devenu le trafic routier, avec le nombre incroyablement élevé de victimes qu'il cause, lequel représente non seulement un drame pour des millions d'humains mais aussi un coût très élevé pour le système sanitaire public.

Par ailleurs, les TEN, loin d'œuvrer à la création d'emplois, ne contribueront qu'à leur destruction et à leur précarisation. Leur réalisation – la seule phase où on créera un petit volume d'emplois – rendra possible une plus large expansion des entreprises de la grande production et distribution qui opèrent sur le marché communautaire et mondial, des sociétés caractérisées par un fort niveau technique et une haute productivité, mais peu créatrices d'emplois. En outre, les nouvelles routes à plusieurs voies ainsi que les autres infrastructures de transports à grande vitesse inciteront les grandes compagnies à centraliser la production – en fermant donc certains lieux de production –, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les économies locales et les emplois. Entre 1991 et 1996, le trafic de marchandises a crû de 30 % au sein de l'UE, un chiffre équivalent à la croissance du chômage pendant le même laps de temps.<sup>12</sup>

Cette augmentation des kilomètres parcourus par les marchandises apparaît vérifiée notamment dans le cas des produits alimentaires. La politique agricole communautaire tend à allonger les distances auxquelles on transporte les aliments que nous consommons, comme conséquence de la production à grande échelle et de la spécialisation productive qu'on promeut.

« Dans une étude du Wuppertal Institute allemand, on a calculé le nombre de kilomètres parcourus par tous les ingrédients d'un yoghourt à la fraise, depuis les fraises jusqu'au lait, en passant par le récipient. Ces divers composants auraient pu être produits dans un rayon de quelque 80 kilomètres; de fait, ils en ont parcouru plus de 11 000. »<sup>13</sup>

La distance parcourue par les marchandises ne fera qu'augmenter dans les années à venir, après l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est, la création d'une zone de libre-échange pour l'ensemble des pays de la Méditerranée en 2010, et l'approfondissement du libre-échange mondial prôné par l'OMC. De la sorte, les oranges de la région de Valence qui, avant, approvisionnaient les marchés européens seront remplacées de plus en plus par celles qui viennent du Maroc ou d'Israël. Les bananes de Colombie ou d'Amérique centrale se substitueront progressivement à celles des Canaries. De nombreux produits manufacturés et agricoles proviendront de l'Europe de l'Est, du sud de la Méditerranée ou de bien plus loin, où leur production sera bien meilleur marché.

Malgré tout, l'opinion publique ne semble pas évaluer à leur juste mesure les effets négatifs du transport motorisé, notamment du transport routier. C'est là le résultat des modèles culturels dominants, de la forte pression médiatique qu'exerce l'industrie automobile – ou les lobbies pétroliers – et de la politique menée par les institutions publiques. Dans la société actuelle, on tient le transport – le transport privé en particulier – et la vitesse pour des biens en soi, dont on doit toujours chercher la croissance. Aller toujours plus loin et plus vite s'impose comme une valeur indiscutable. On nous bombarde continuellement de publicités pour des voitures puissantes et bourrées de toutes sortes d'équipements sophistiqués, symboles de pouvoir et de haut statut social. Dans ce contexte culturel, artificiellement construit par les institutions et les mass media, on présente les effets négatifs du transport comme des sacrifices marginaux, une sorte de prix à payer pour atteindre la mobilité motorisée privée généralisée, considérée comme une chose positive en soi.

Dans le cadre de la politique de relations publiques de la Commission européenne, on présente certains programmes, dont celui de l'Auto-Oil – soit l'établissement de standards plus stricts pour les automobiles et les combustibles, qui a fait l'objet



de longues négociations – comme la voie la plus adéquate pour réduire la pollution. Toutefois, ce programme est largement biaisé par les intérêts de l'industrie de l'automobile et du pétrole. De fait, les standards ont été négociés par la Commission et les porte-parole de ces industries, ceux-ci exagérant les coûts liés à l'introduction de technologies plus propres. Le Parlement européen et le Conseil des ministres ont rejeté, en première instance, la proposition de la Commission parce qu'ils l'ont jugée très timorée. Quoi qu'il en soit, l'accroissement prévu de la mobilité motorisée dévastera les timides avancées qui pourront découler de ce programme.

En définitive, la situation du transport dans l'Union européenne laisse, toute rhétorique officielle mise à part, peu de place à l'optimisme.

RAMÓN FERNÁNDEZ DURÁN

**Le présent texte procède, comme le précédent, du numéro 28 de la revue *El Ecologista*. Le signataire de cet essai est militant de l'organisation Ecologistas en Acción et un des animateurs du Movimiento de Resistencia a la Globalización. Il est l'auteur de l'ouvrage *Contra la Europa del capital* et coordonnateur, avec Miren Etxezarreta et Manolo Sáez, de *Globalización capitalista : luchas y resistencias*, paru en 2001 aux éditions Virus.**

---

1. Le total était de 3 % au début du XIX<sup>e</sup> siècle, de 15 % cent ans plus tard et de 33 % en 1950.

2. La raison de ce phénomène est qu'il ne reste pratiquement plus de population dans les zones rurales. Aux États-Unis, aujourd'hui, le pourcentage de la population active agricole est de 3 %, contre 5 % dans l'Union européenne et 7 % au Japon.

3. Le transport routier est responsable, tous les ans, d'un million de morts et de neuf millions de blessés, dont 800 000 resteront handicapés à vie.

4. Le transport est activé en outre par l'explosion du tourisme de masse au sein de certains secteurs des pays du Nord.

5. Colin Ward, cité d'après une traduction espagnole parue in *Contra el Automóvil* (Ed. Virus, 1996). Du même Colin Ward, on peut lire en français *la Liberté de circuler, pour en finir avec le mythe de l'automobile*, publié en 1993 par l'Atelier de création libertaire.

6. Groupe de travail 2000 Plus, *Transport in a Fast Changing Europe*, European Commission.

7. L'ERT est un important groupe de pression constitué par les principales entreprises européennes. Certains de ses documents (« Missing Links » ou « Missing Networks ») ont marqué la politique de construction d'infrastructures dans l'UE.

8. Commission européenne, *European Energy to 2000*.

9. C. Bowers, *Ten Questions about TEN*.

10. Commission européenne, *The Trans European Networks : Transforming a Patchwork into a Network*.

11. B. Rehben, M. Ballard, « Melting Tarmac », in *Lost in Concrete*, A SEED, Amsterdam, 1996.

12. O. Hoedeman, « TEN's Highspeed Job Killers », in *Spectre*, n° 1.

13. H. Norberg-Hodge, *Memo to Members of IFG*, inédit.



Ch. Hallo, *le Naufrage de la Marietta*

## SOMMAIRE DES QUATRE DERNIERS NUMÉROS

**N° 9, janvier 2001** : dossier OGM : les fausses promesses de l'industrie biotechnologique; les cultures transgéniques envahissent le Sud. Le management, une nouvelle forme du taylorisme; la gratuité des biens et des services; le sentiment religieux.

**N° 10, juin 2001** : mondialisation et transformations sociales; la domination masculine; le réification selon Marcuse; du pain et des roses; anarchosyndicalisme et syndicalisme révolutionnaire en Allemagne; les abstentions et la démocratie américaine.

**N° 11, octobre 2001** : Göteborg 2001... et Gênes; travail salarié, revenu garanti et gauche virtuelle; « revenu garanti » : quelques interrogations malvenues; syndicalisme et formation; les recycleurs d'ordures de Rio Grande do Sul; le mythe et la Raison; marxistes contre libertaires : lettre inédite de Fernand Pelloutier.

**N° 12, janvier 2002** : dossier antimondialisation : Paint it black, Black Blocs, Tute blanche et zapatistes... ; le citoyenisme : les habits neufs de la social-démocratie. La syndicalisation des strip-teaseuses et des prostituées; Nicaragua; l'autorité dans les groupes militants; Pierre Monatte : interview de Colette Chambelland.





# Tolstoï, anarchiste et chrétien ?

**R**OMANCIER dont le génie créateur a toujours été dominé par le besoin d'une règle de conduite absolue, Tolstoï s'est tourné dans la seconde moitié de sa vie vers la prédication d'un christianisme renouvelé, ramené à la stricte observance de la loi d'amour, au nom de laquelle il condamne les structures économiques, sociales et politiques du monde moderne et les formes d'art qui en sont le fruit. Cette intransigeance rigoureuse de l'exigence morale appliquée à tous les domaines de la vie individuelle et collective a fait de Tolstoï l'un des maîtres spirituels du XX<sup>e</sup> siècle naissant. Le message du « plus chrétien des anarchistes »<sup>1</sup>, loin d'apparaître comme archaïque, nous semble au contraire d'une grande actualité au moment où, après l'échec des anti-utopies totalitaires, il est question de penser un autre futur pour une humanité économiquement, culturellement et écologiquement menacée.

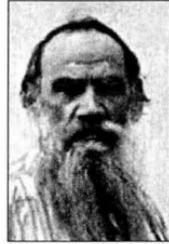
### **Le « chasseur de mensonges »**

Comme le rappelle Michel Aucouturier<sup>2</sup>, dès 1856, Tolstoï propose à ses serfs un plan d'affranchissement. De mai 1861 à avril 1862, il exerce dans un sens favorable aux paysans les fonctions de juge de paix chargé d'arbitrer les litiges surgis avec les anciens propriétaires à la suite de la réforme. Surtout, il se préoccupe de l'éducation des paysans : en 1859, il crée à Iasnaïa Poliana une école maternelle où, après un second voyage en Europe occidentale qu'il consacre en grande partie à une enquête sur l'enseignement primaire, il met au point une méthode et des principes d'éducation populaire pour la propagation desquels il fonde et dirige, de janvier 1862 à avril 1863, la revue pédagogique *Iasnaïa Poliana*. Il s'y élève contre toute tentative d'imposer aux paysans une instruction étrangère à leur mode de vie et à leurs besoins matériels et spirituels, et soutient que c'est l'élite cultivée qui doit s'instruire auprès du peuple, et non l'inverse.

Les rapports entre paysans et gentilshommes occupent une place importante dans son œuvre littéraire, où ils apparaissent sous un jour à la fois social et moral. D'une part, Tolstoï fait ressortir le fossé qui sépare l'univers du paysan et celui du propriétaire, et qui condamne à l'inefficacité les efforts les plus désintéressés du second : la générosité du seigneur se heurte, dans la *Matinée d'un propriétaire* (1856), à la défiance séculaire des serfs, tandis que dans *Polikouchka* (1863) elle conduit tragiquement à sa perte celui qui en est le bénéficiaire. D'autre part, le mode de vie paysan représente, face à celui du gentilhomme, un principe d'authenticité : tel est le sens du récit *Trois Morts* (1859), où la mort « païenne » du paysan, proche de la nature, ressemble davantage à la mort majestueuse d'un grand arbre qu'à la pitoyable mort « chrétienne » de la vieille dame noble. La dénonciation de l'artifice et des conventions qui régissent la vie des classes privilégiées est aussi le thème du récit *le Cheval*, écrit pour l'essentiel en 1862, où la société est vue et jugée du point de vue de la nature, dont un cheval est le porte-parole.

Abandonné en 1874, *Anna Karénine* ne sera achevé, à contrecœur, qu'en 1877. Tolstoï se trouve alors au creux d'une dépression, dont les velléités suicidaires de Lévine sont le reflet, et qu'il décrira en 1879 dans une *Confession* devant servir de préface à l'exposé de sa doctrine religieuse. Saisi par le vertige du

néant, il éprouve douloureusement l'impossibilité de vivre sans la foi, qu'il découvre intacte chez les gens du peuple : le mode de vie parasitaire des classes privilégiées, dont il tentera désormais de s'affranchir, porte ainsi en lui-même sa propre condamnation. Tolstoï ramène le message du Christ à une règle de vie fondée sur deux principes, l'amour de Dieu et celui du prochain, et se résumant aux cinq commandements du *Sermon sur la montagne* : ne te mets pas en colère, ne commets pas l'adultère, ne prête pas serment, ne résiste pas au mal par le mal, ne sois l'ennemi de personne.



Venu à Moscou en 1881 pour l'éducation de ses enfants, Tolstoï y découvre, à l'occasion du recensement auquel il participe en 1882, le spectacle de la misère urbaine. Il en tire dans *Que devons-nous faire?* (1883) une condamnation sans appel des principes sur lesquels est fondée la société moderne en Russie et dans le monde entier : la propriété, moyen d'exploitation de l'homme par l'homme et source d'inégalité; l'État, instrument de contrainte perpétuant la domination des riches sur les pauvres; l'Église asservie à l'État; le progrès technique ne bénéficiant qu'aux privilégiés; l'art et la science modernes placés à leur service. Cependant, il réprovoie le recours à la violence révolutionnaire et pratique l'action philanthropique et la propagande de la vérité religieuse. Il prend part en 1891, 1893 et 1898 à la lutte contre la famine, défend la secte persécutée des Doukhobors et aide financièrement ses membres à s'installer au Canada, crée avec son principal disciple, Tchertkov, la maison d'édition L'Intermédiaire, qui se propose de fournir au peuple les lectures dont il a besoin.

La condamnation d'une civilisation fondée sur la recherche du superflu s'étend aussi à l'art moderne que Tolstoï, dans un traité paru en 1898, *Qu'est-ce que l'art?*, accuse de solliciter les émotions artificielles des classes privilégiées et auquel il oppose un art populaire accessible à tous par sa clarté et sa simplicité propre à unir les hommes, et non à les diviser, en exprimant les aspirations profondes communes au plus grand nombre, c'est-à-dire leurs aspirations religieuses. Il en trouve le modèle dans « l'épopée de la Genèse, les paraboles des Évangiles, les légendes, les contes, les chansons populaires ». C'est dans cet esprit qu'il a déjà rédigé, en 1872 et en 1874, les cours récits des *Quatre Livres de lecture* et que, après 1885, il écrit une série

de récits et de drames populaires, où la langue se simplifie à l'extrême, et où l'analyse psychologique est sacrifiée à la démonstration d'un principe moral. Mais *la Puissance des ténèbres* (1886) fait exception : le pouvoir maléfique de l'argent est ici suggéré avec une vérité psychologique et une puissance dramatique qui font de ce « drame populaire » l'un des chefs-d'œuvre de la scène russe.

La dénonciation du mensonge social, qui domine l'œuvre des dernières années, s'accompagne d'une mise à nu de la condition humaine dont l'accent pessimiste est cependant tempéré par le thème constant de la conversion spirituelle. Ainsi, dans *la Mort d'Ivan Ilitch* (1886), l'approche de la mort, qui déprécie d'abord pour le héros tout ce qui faisait jusque-là sa vie, aboutit, en ses derniers instants, à lui faire découvrir la loi d'amour qui fait de la mort elle-même une délivrance. La lutte de l'esprit contre la chair (*le Diable*, 1889), contre la tentation de la gloire terrestre (les *Notes posthumes du starets Théodore Kouzmitch*, 1905), ou contre l'une ou l'autre (*le Père Serge*, 1895-1898) tient une place importante dans l'œuvre des dernières années. Mais les deux derniers récits illustrent surtout le thème de la rupture avec le monde, de même que le drame *le Cadavre vivant* (1890) dont le héros est un noble déclassé parce qu'il a pris conscience du mensonge qui l'entoure et ne peut plus le supporter.

On retrouve tous ces thèmes dans le troisième grand roman de Tolstoï, *Résurrection*, commencé en 1889, mais achevé dix ans plus tard seulement. Mis sur la voie de la conversion spirituelle par le sentiment de culpabilité qu'il éprouve en reconnaissant dans la prostituée qu'il doit juger la jeune paysanne qu'il a jadis séduite et abandonnée, le prince Nekhlioudov découvre progressivement l'hypocrisie et la cruauté d'un système judiciaire, pénitentiaire, politico-administratif, ecclésiastique, dont la véritable fonction est de défendre les privilèges économiques et sociaux d'une classe de parasites. Dénonciation violente d'une société et d'une civilisation, *Résurrection* laisse cependant entrevoir çà et là la qualité poétique du réalisme de Tolstoï.

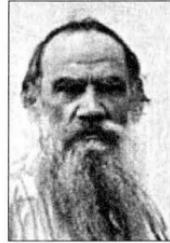
En conflit ouvert avec les autorités civiles et religieuses (qui l'ont excommunié en 1901), Tolstoï est cependant protégé par l'immense autorité morale dont il jouit dans le monde entier. Pourtant, un double conflit le tourmente. Ses obligations familiales se heurtent aux impératifs de sa doctrine. Celles que lui

imposent sa célébrité et son autorité deviennent un obstacle sur la voie de la libération spirituelle qu'il recherche obstinément. Dès 1894, il a songé à quitter les siens pour se libérer de toute attache. Au petit matin du 28 octobre 1910, il quitte en cachette Iasnaïa Poliana, accompagné seulement d'une de ses filles et de son médecin. Atteint de pneumonie, il meurt le 7 novembre dans la petite gare d'Astapovo, devenue pendant quelques jours le point de mire du monde entier.

### *Une théologie politique négative*

En 1870, Tolstoï traverse une profonde crise morale. C'est le problème de la mort et l'absurdité de la vie qui le tourmentent. Constatant l'impuissance de la culture laïque, de la science et de la philosophie à répondre à cette angoisse, il retourne à la religion. « J'ai commencé à me rapprocher des croyants parmi les pauvres, dit Tolstoï, les simples, les gens peu instruits, avec les vagabonds, les moines, les *raskolniki*, les moujiks. » Il admire leur foi et cherche à les imiter et à se rapprocher de l'Église. Mais il ne peut demeurer au sein de l'Église en raison de son propre rationalisme.

Tolstoï possède un caractère tout d'une pièce, explique Alexandre Papadopoulo <sup>3</sup>, sa personnalité est originale et puissante, son intelligence critique et agressive, enfin et surtout il y a en lui une tendance profonde à la perfection morale, à la sincérité, une horreur innée des conventions et de l'hypocrisie. C'est l'amour de l'humanité, en qui il voit Dieu immanent, qui lui permet de donner un sens aux événements marquants de sa vie. Tolstoï est prophète encore plus que philosophe et, comme Bakounine, il applique ses idées dans sa vie, dans son action. L'essentiel pour lui est la morale, le bien, un Bien mystique absolu, qu'il met au-dessus de la science, de la philosophie et de l'art. Le Bien vers lequel nous tendons, c'est Dieu, un Dieu qui est d'abord en nous-mêmes. « Le sens de la vie ne se découvre que lorsque l'homme reconnaît dans son âme sa propre réalité divine », écrit-il. Tolstoï est-il pour autant chrétien ? Si être chrétien c'est croire aux doctrines de l'Église, alors Tolstoï n'est pas chrétien. En effet, il ne croyait pas au dogme central du christianisme : la divinité de Jésus. En revanche, si être chrétien c'est mettre en pratique les conseils éthiques contenus dans les Évangiles, alors, sans nul doute, Tolstoï était chrétien. De même,



nous pouvons poser la question : Tolstoï était-il anarchiste ? Si être anarchiste c'est d'adhérer à un certain nombre de formules comme « ni Dieu, ni maître », alors Tolstoï n'était pas anarchiste. En revanche, si être anarchiste c'est récuser par son existence même toute forme d'oppression politique (l'État), culturelle (art) ou religieuse (clergé), alors Tolstoï est l'un des plus grands anarchistes de l'histoire du mouvement libertaire.

Comment, dès lors, conjuguer l'Évangile et l'anarchie ? Une phrase dans les *Carnets* peut nous éclairer : « L'enseignement du Christ ne concerne pas la politique, mais lui seul résout toutes les questions politiques »<sup>4</sup>. Comment penser une « politique chrétienne » – expression qui ressemble fort à un oxymore – là où l'enseignement de Jésus semble parfaitement apolitique ? En réalité, comme nous le verrons bientôt, l'« apolitisme » du Christ va être la source d'une forme supérieure de politique consistant à destituer le politique au profit de l'éthique. La lecture tolstoïenne de l'Évangile constitue une sorte de théologie politique négative qui va lui fournir à la fois une « utopie » et une méthode. L'Évangile se révèle particulièrement « anarchique » en ce sens qu'il se situe vis-à-vis du politique comme devant une falsification. La politique est une forme d'idolâtrie qu'il faut combattre parce qu'elle sert à masquer la solution réellement « politique » aux problèmes humains. Autrement dit, la vraie politique se moque de la politique parce qu'elle ne recherche jamais la prise du pouvoir mais au contraire sa déprise. Sous quelle forme cette politique apolitique, anarchiste et chrétienne, se présente-t-elle chez Tolstoï ?

De 1900 à 1910, la Russie traverse une crise formidable, où l'empire des tsars paraît un moment craquer et déjà près de s'effondrer. La guerre russo-japonaise, la débâcle qui s'ensuit, l'agitation révolutionnaire, les mutineries et les massacres, les troubles agraires enfin, semblent marquer « la fin d'un monde », comme dit un des ouvrages de Tolstoï. Durant ces dix dernières années de sa vie, Tolstoï est seul, étranger à tous les partis et rejeté de son Église qui l'a excommunié. Le vieux « chasseur de mensonges », comme l'appelle Romain Rolland<sup>5</sup>, continue de traquer infatigablement toutes les superstitions religieuses ou sociales, toutes les idoles et tous les fétichismes. Tolstoï s'en prend autant à l'Église persécutrice et à l'autocratie tsariste qu'au libéralisme naissant. En 1857, il avait déjà écrit : « Éviter l'ambition du



libéralisme ». D'une manière prophétique qui s'inscrit cependant tout à fait dans la tradition libertaire, il dénonce les illusions de la démocratie libérale.

« En ces derniers temps, écrit-il dans *la Fin d'un monde*, la déformation du christianisme a donné lieu à une nouvelle supercherie, qui a mieux enfoncé nos peuples dans leur servilité. À l'aide d'un système complexe d'élections parlementaires, il leur fut suggéré qu'en élisant leurs représentants directement, ils participaient au gouvernement, et qu'en leur obéissant, ils obéissaient à leur propre volonté, ils étaient libres. C'est une fourberie [...]. Ces hommes libres rappellent les prisonniers qui s'imaginent jouir de la liberté, lorsqu'ils ont le droit d'élire ceux parmi leurs geôliers qui sont chargés de la police intérieure de la prison... »

Les critiques de Tolstoï sont aussi vives à l'égard du socialisme scientifique, c'est-à-dire du marxisme. Dans une lettre à Izo Abe de 1904, il écrit :

« Le socialisme a pour but la satisfaction des besoins les plus bas de l'homme : son bien-être matériel. Et ce but même, il est impuissant à l'atteindre par les moyens qu'il préconise. »

Tolstoï compare les communistes aux mouches qui se rassemblent autour des déjections. Pourtant, il croit aussi à la Révolution. Mais sa Révolution s'enracine dans les profondeurs de l'espérance humaine, elle est proprement messianique :

« Je crois qu'à cette heure précise commence la grande révolution, qui se prépare depuis deux mille ans dans le monde chrétien, la révolution qui substituera au christianisme corrompu et au régime de domination qui en découle, le véritable christianisme, base de l'égalité entre les hommes et de la vraie liberté, à laquelle aspirent tous les êtres doués de raison. » (*la Fin d'un monde*)

C'est au cœur des calamités de la guerre de Manchourie, dans la débâcle des armées russes, dans les grondements de la Révolution de 1905, que Tolstoï annonce « la Grande Révolution ». Celle-ci n'a pourtant pas grand-chose à voir avec celle qui verra le jour en 1917. Car, contrairement à Lénine, Tolstoï ne croit pas que la violence puisse apporter un changement politique viable. C'est au contraire en renonçant au principe même de la domination et du pouvoir, que Tolstoï envisage sa révolution. La victoire du Japon le conduit à penser que la Russie doit se désintéresser de la guerre. Cependant, la révolution pour laquelle

Tolstoï se bat n'est pas une chimère : « La Révolution, qui affranchira les hommes de l'oppression brutale, doit commencer en Russie, écrit-il. Elle commence. »

S'inscrivant dans les pas de Proudhon, il peut écrire, dès 1865 :

« La propriété, c'est le vol, reste, aussi longtemps qu'existe une humanité, une vérité plus grande que la Constitution anglaise... La mission historique de la Russie consiste en ce qu'elle apportera au monde l'idée de la socialisation de la terre. La révolution russe ne peut être fondée que sur ce principe. Elle ne se fera point contre le tsar et contre le despotisme; elle se fera contre la propriété du sol. »

Cependant, l'originalité de Tolstoï tient avant tout dans sa manière de conjuguer révolution et messianisme. La Russie doit, en effet, jouer le rôle de peuple élu d'abord parce que la révolution doit réparer ce qu'il nomme « le grand crime », c'est-à-dire la monopolisation du sol au profit de quelques milliers de riches et l'esclavage de millions d'hommes. Ensuite, parce que, selon lui, nul peuple n'a conscience de cette iniquité autant que le peuple russe. Enfin, parce que ce peuple russe est, de tous les peuples, le plus pénétré du vrai christianisme, et que la révolution qui vient doit réaliser, au nom du Christ, la loi d'union et d'amour entre les hommes. Or, cette loi ne peut s'accomplir que si elle s'appuie sur la non-résistance au mal par le mal. D'après Tolstoï, cette non-résistance est un trait du peuple russe. Il y aurait une sorte d'« anarchisme congénital » de ce peuple qui provient de son enracinement dans l'Église d'Orient, laquelle insiste sur la joie pascale et la liberté de l'homme.

« Le peuple russe a toujours observé à l'égard du pouvoir une toute autre attitude que les autres pays européens. Jamais il n'est entré en lutte contre le pouvoir; jamais surtout il n'y a participé, et par conséquent il n'a pu en être souillé. Il l'a considéré comme un mal qu'il faut éviter. »

Ce serait commettre le plus grand contresens que de réduire la non-résistance au mal à une servitude volontaire. On confond, explique Tolstoï : « Ne t'oppose pas au mal par le mal » avec : « Ne t'oppose pas au mal », c'est-à-dire : « Sois indifférent au mal ». En réalité, pour l'auteur de *Résurrection*, si la non-résistance au mal par le mal est le seul objet du christianisme c'est parce qu'elle est le moyen de lutte le plus efficace pour lutter

contre le mal. C'est bien comme cela que l'entendra Gandhi. La doctrine de la non-résistance n'est pas une invention de Tolstoï mais une réalité vivante de la désobéissance civile russe telle qu'elle s'exprima durant la sanglante manifestation du 22 janvier 1905, à Saint-Pétersbourg, où une foule désarmée, conduite par le pope Gapone, se laissa fusiller, sans un geste pour se défendre. Les vieux-croyants avaient été les pionniers de la désobéissance civile, refusant de reconnaître la légitimité du pouvoir. Tolstoï les a aidés activement, encourageant également l'émancipation des peuples opprimés par l'empire russe comme les Doukhobors, les Géorgiens et les Tchétchènes dont le héros de Hajdi Mourat est un représentant.

### *La commune tolstoïenne*

Dans son beau livre sur l'anarchisme, Henri Arvon constate que l'antagonisme entre la société et l'État, né de la Révolution française, et qui sert de point de départ à toutes les autres théories anarchistes, ne semble pas avoir préoccupé Tolstoï. Il faut dire que cette opposition qui domine l'Europe libérale n'existe pas encore dans la Russie autocratique. L'anachronisme de Tolstoï que déplore Henri Arvon en 1951 nous paraît aujourd'hui revêtir un éclat nouveau. L'effondrement de l'URSS et l'échec du communisme autoritaire exigent de repenser une alternative à la domination capitaliste mondiale. Les problèmes d'écologie, les interrogations concernant une économie solidaire et enfin la renaissance du communalisme nous font penser que Tolstoï n'est peut-être pas si archaïque qu'il peut en avoir l'air. En outre, son « anarchisme chrétien » ouvre l'espace d'un dialogue avec toutes celles et ceux qui ne se sont jamais satisfaits des dogmes positivistes du marxisme-léninisme et qui, comme les théologiens de la libération, considèrent qu'immanence et transcendance, émancipation et délivrance ne sauraient être séparées.

La conjonction de l'anarchisme et du christianisme n'est pas une originalité tolstoïenne. Henri Arvon souligne que le christianisme est l'un des fondements théoriques de l'anarchisme.

« Presque tous les exposés anarchistes, écrit-il, en dépit de leurs outrances verbales d'inspiration athée et irréligieuse, sont accompagnés d'un contrepoint biblique et même chrétien. »<sup>6</sup>

Henri de Lubac a montré dans *Proudhon et le christianisme* la position apparemment paradoxale d'un doctrinaire anticlérical



et théologien à la fois, doctrinaire qui se dresse contre le « mythe de la Providence » et qui adore l'Absolu sous la forme de la Justice. Si l'anarchisme combat la religion en tant qu'elle constitue une contrainte identique à celle que l'État exerce sur l'individu, il ne se rappelle que mieux la célèbre phrase de Jésus : « Rends à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Les anarchistes interprètent cette phrase dans un sens antiétatiste. Le Christ écarte l'État pour porter l'accent sur la valeur absolue qui s'attache à la personne humaine. Stirner n'hésite pas à prétendre qu'il conforme son attitude à celle de Jésus qui dépasse l'État en l'ignorant. Proudhon, quant à lui, fait ressortir le caractère apolitique du christianisme en affirmant que « l'enseignement de Jésus est tout social, ni politique, ni théologique ». Tolstoï, « le plus chrétien des anarchistes », exalte le caractère personnaliste du christianisme, en constatant que « la doctrine de Jésus donne la seule chance de salut possible pour échapper à l'anéantissement inévitable qui menace la vie personnelle »<sup>7</sup>. Bien qu'Arvon ne le fasse pas, on pourrait également citer « le plus athée des anarchistes », Bakounine, qui écrivait en 1836 :

« Le général, pris de manière abstraite, demeure par soi-même mort. C'est uniquement Dieu, manifesté personnellement dans la sincérité, c'est uniquement la particularité et l'identité de la personnalité immortelle de l'homme, éclairé par l'Esprit de Dieu, qui est la Vérité vivante. »<sup>8</sup>

Après avoir brièvement rappelé les fondements chrétiens de l'anarchisme, revenons maintenant à Tolstoï. Ce dernier affirme être chrétien, ardemment chrétien. Mais c'est précisément parce qu'il est disciple du Christ qu'il part en guerre contre les Églises institutionnalisées. Qu'ont-elles fait de la doctrine primitive du Christ ? Tolstoï a lu la légende du Grand Inquisiteur de Dostoïevski<sup>9</sup> et on peut dire que, comme le Christ des *Frères Karamazov*, il a repoussé « le miracle, le mystère et l'autorité » comme des moyens de peser sur la conscience humaine et de priver l'homme de sa liberté. Pour Tolstoï, plus rationaliste que Dostoïevski, la doctrine du Christ, c'est la raison même qui nous révèle le sens véritable de la vie. Rejetant l'amour égoïste, l'auteur du *Père Serge* considère l'amour altruiste comme le ressort de toute vie. C'est de cet amour que dérive la non-résistance au mal par le mal que nous avons évoquée plus haut. Celle-ci est la « loi » fondamentale – et peut-être la seule – du tolstoïsme. Répétons-

le, Tolstoï n'interdit pas la lutte contre le mal mais le recours à la violence. C'est parce qu'il croit à son efficience que la non-résistance apparaît à ses yeux comme la seule action directe possible. Il ne s'agit donc pas d'une école de résignation mais bien de courage. La grève n'est rien d'autre qu'une forme de non-résistance au mal par le mal. Ce n'est sans doute pas un hasard si la majorité des anarchistes eux-mêmes l'ont considérée, à partir de 1895, comme un moyen de lutte plus efficace que la « propagande par le fait » (le terrorisme), dans la mesure où, au jeu de la violence, on trouve toujours plus violent que soi. La non-violence n'est donc pas incompatible avec l'anticapitalisme le plus intransigeant.

Pour Tolstoï, l'existence de l'État est antinomique avec l'exercice de la doctrine chrétienne. L'égalité proclamée par Jésus est bafouée par la hiérarchie politique. L'amour chrétien ne peut s'accorder avec les actes de violence auxquels tout État est condamné à se livrer. Il faut donc rejeter toute organisation étatique. De tous les anarchistes, c'est Tolstoï qui a décoché les flèches les plus acérées contre l'État. Il insiste avant tout sur l'effet corrupteur du pouvoir et sur la volonté de puissance inhérente à tout État qui fatalement le pousse aux méfaits les plus horribles.

L'État subsiste grâce à quatre moyens d'influence qui se tiennent l'un l'autre comme les anneaux d'une chaîne. Le premier moyen est une sorte d'hypnose que l'État, grâce à la religion et au patriotisme, exerce sur l'individu. L'État repose sur l'égarement frauduleux de l'opinion publique. Le second moyen est la corruption. L'État entretient des fonctionnaires chargés d'asservir le peuple. Le troisième moyen est l'intimidation. L'État se présente comme quelque chose de sacré. Le quatrième moyen est le service militaire obligatoire qui permet à l'État de maintenir l'oppression à l'aide de ceux-là même qu'il opprime.

Tolstoï s'insurge contre l'institution de la propriété. Celle-ci est un véritable crime puisqu'elle assure la domination de celui qui possède sur celui qui ne possède pas. Cette conséquence est particulièrement sensible lorsqu'il s'agit des moyens de production et du sol. Le détenteur des moyens de production peut obliger l'ouvrier à travailler pour son compte exclusif.

La solution que Tolstoï préconise repose sur un postulat éthique. Tout homme doit travailler selon ses forces mais



n'obtenir que ce dont il a besoin, rien de plus. Le superflu va aux malades, aux vieillards et aux enfants. La société tolstoïenne exclut l'intérêt personnel. Certes, c'est bien l'Évangile qui inspire ces idées mais aussi une réalité historique concrète, le « mir », c'est-à-dire la commune russe où tous travaillent d'un commun accord sans se préoccuper de leurs avantages personnels. S'il s'agit bien ici d'un fruit tardif du rousseauisme<sup>10</sup> et d'une forme russe du messianisme chrétien, nous ne pensons pas qu'il faille y voir pour autant « une recherche du bonheur perdu » (Arvon). Le communalisme tolstoïen est aujourd'hui une utopie aussi impensable qu'indispensable et représente une sorte d'Idée directrice de la raison pratique.

Lénine reconnaît en Tolstoï le symbole d'un moment de la Révolution russe, encore « paysanne ». La doctrine de Tolstoï n'est pas pour lui un phénomène individuel, un caprice ou un désir d'originalité mais « une idéologie des conditions d'existence dans lesquelles se sont trouvés en fait des millions et des millions d'hommes pendant un certain laps de temps ». Cependant, il ne s'agit pour Lénine que d'une « chose du passé ». Pourtant, la pensée de Tolstoï a trouvé un prolongement concret et efficace. En 1910, deux mois avant sa mort, Tolstoï répond à un jeune avocat hindou de Johannesburg, Gandhi, qui de son côté, prêche la non-violence et la résistance passive :

« Votre activité au Transvaal, qui semble pour nous au bout du monde, se trouve cependant au centre de nos intérêts; elle est la plus importante de toutes celles d'aujourd'hui sur la terre. »

Or, la non-résistance au mal par le mal a bel et bien libéré une Inde qui dure encore tandis que la violence léniniste a conduit l'URSS à sa propre mort. Comme le dit Henri Arvon :

« Tolstoï pouvait-il rêver d'une justification plus éclatante pour un principe qui servait de pivot à toute sa philosophie? »

Si l'influence de Tolstoï sur la pensée russe a été limitée par les divisions entre « réactionnaires » et « progressistes », elle a eu une influence majeure sur la pensée européenne dans son ensemble. Comme le remarque René Zapata, « des philosophes comme Wittgenstein et Horkheimer reconnaîtront leur dette envers Tolstoï »<sup>11</sup>. Les pacifistes et les écologistes lui doivent beaucoup. On peut enfin rapprocher l'éthique tolstoïenne de la pensée politique de Walter Benjamin. À la fois messianique et

libertaire, Benjamin se sépare néanmoins de Tolstoï lorsqu'il envisage l'usage du « fer à friser », c'est-à-dire de la violence. Il se pourrait bien que le vieux de Iasnaïa Poliana ait encore quelque chose à nous dire.

**ALAIN DUREL**

1. Henri Arvon, *L'Anarchisme*, PUF, Paris, 1951, p. 20.

2. Article « Tolstoï » in *Encyclopaedia Universalis* où nous puisons les données littéraires et biographiques.

3. *Introduction à la philosophie russe*, Seuil, Paris, 1995, pp. 166-sq.

4. *Journal*, 29 mai 1906, p. 123, in *Journaux et carnets III*, Gallimard, coll. Pléiade, Paris, 1985. Trad. G. Aucouturier.

5. *Vie de Tolstoï*, Albin Michel, Hachette, Paris, 1921, réédité chez Albin Michel en 1978.

6. *Op. cit.*, p. 19.

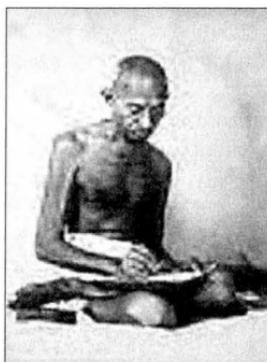
7. *Op. cit.*, p. 20.

8. Bakounine, *Œuvres, III*, p. 49.

9. *Journaux et carnets III*, Gallimard, coll. Pléiade, Paris, 1985, p. 920.

10. À seize ans, il avait découvert Rousseau et s'était converti entièrement à ses idées, au point de porter un médaillon avec son portrait à la place de la croix!

11. *La Philosophie russe et soviétique*, PUF, Paris, 1988.



**Gandhi**

## À propos de Tolstoï et des tolstoïens

**T**OLSTOÏ est exigeant : « Ne commettre aucune violence signifie n'attraper personne de ses mains, ne pas frapper, ne pas tuer, n'utiliser personne à des fins personnelles ou sous le prétexte d'un but social. Ne participer à aucune violence ne veut pas seulement dire ne pas être policier, chef, gouverneur, juge, gardien, roi, ministre, soldat, mais aussi ne pas participer à un tribunal comme plaignant, avocat, gardien et juge. N'approuver aucun violence signifie non seulement ne pas en faire usage pour soi, mais aussi ne pas l'utiliser en parole, par écrit, en faire l'éloge et l'accepter sous la menace, par des faits violents ou qui s'appuient sur la violence. » (*Aux politiciens*, traduit du bulgare)

« Tolstoï est l'ennemi de tout cela [la vie moderne], il veut nous ramener tous à la vie des champs, à la société de pasteurs, où tous les individus faisaient la même besogne. [...] Tolstoï, qui n'a pas d'idéal social, qui ne préconise pas de moyens d'améliorer l'état actuel, ne peut manquer d'écarter les esprits du mouvement social et de tout ce qui constitue le socialisme. » (« Tolstoï et l'anarchisme » publié dans *les Temps Nouveaux*, n° 29, 1900, rapport du groupe des Étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes)

« En URSS, la première réaction des bolcheviks vis-à-vis des tolstoïens fut la tolérance complète. Et, même fin 1918, les objecteurs de conscience, pour raisons religieuses uniquement, étaient libérés des obligations militaires à condition de pouvoir démontrer leur conviction. Lénine signa le 4 janvier 1919 un décret imposant une enquête judiciaire et un rapport du soviet local pour chaque demande d'objecteur. Mais plusieurs dizaines de milliers de demandes étaient en attente. Le Parti organisa des débats polémiques publics sur Tolstoï et Marx animés par Lounatcharski et Yaroslavski. Le dixième anniversaire de la mort du « maître » fut célébré (20 novembre 1920), mais la fin de la tolérance approchait. Le secrétaire de Tolstoï, Valentin Boulgakov, dut s'exiler. Après 1922, les dispenses de service militaires furent presque nulles et, en 1926, le décret de Lénine fut abrogé. » (Oberländer Erwin, « Les tolstoïens dans la Révolution russe 1917-1921 », in *Tolstoï aujourd'hui*, 1980)

Dès la création du Goulag avec les premiers camps dans les îles de Solovski en 1922 (cf. *le Livre noir du communisme*, p. 153), il y eut des grèves de la faim collectives ou individuelles organisées par toutes les tendances politiques emprisonnées (des marxistes aux anarchistes et tolstoïens). Elles cessèrent rapidement car elles n'eurent aucun effet sur les conditions de détention : on ne peut pas apitoyer des engrenages! (sources : *La Revista Blanca*, Barcelone, n° 198, 15 août 1931 ; Soljéntsine, *l'Archipel du Goulag*)

FRANK MINTZ

# Sur la « cruauté » des anarchistes espagnols

DANS le numéro 11 des *Temps maudits*, je m'étais fait l'écho de la controverse suscitée au sein de la revue italienne *Libertaria* par quelques lignes d'un article de Pietro Adamo (paru dans la publication *MicroMega*) consacré, pour l'essentiel, à la responsabilité de Palmiro Togliatti dans l'assassinat de Camillo Berneri. Au passage, ce professeur – qui a été longtemps un collaborateur du mensuel *A rivista anarchica* – admettait que les reproches faits par les staliniens aux anarchistes espagnols étaient « fondés en partie » puisque, écrivait-il, « à gauche, aucun groupe ne dépassa les libertaires en matière de cruauté exercée à l'égard des populations civiles, qu'il s'agisse des communistes ou des prêtres et bourgeois exécrés ». Pietro Adamo prétendait que les travaux de R. Fraser, de B. Bolloten et, plus encore, ceux d'un certain Bryan Caplan, étaient une assertion qui paraît pour le moins étonnante sous la plume de quelqu'un qui, semble-t-il, se considère encore comme anarchiste. Dans la réponse (« La crudeltà degli anarchici spagnoli ») publiée dans le numéro d'avril-juin 2001 de *Libertaria*, l'historien Claudio VENZA montrait que la thèse de P. Adamo sur la supposée « cruauté » des anarchistes d'Espagne ne devait rien aux travaux

des deux premiers historiens nommés et tout, en revanche, au petit essai d'une cinquantaine de pages de Bryan Caplan intitulé *The Anarcho-Statists of Spain. An Historical, Economic, and Philosophical Analysis of Spanish Anarchism*. Claudio VENZA précisait, au passage, que l'auteur de l'étude est un enseignant d'économie à l'université de Princeton, et qu'il se situe dans la tradition de pensée ultra-libérale illustrée entre autres par Friedrich A. von Hayek. C'est dans ce livre que, selon C. VENZA, P. Adamo aurait trouvé l'essentiel de son inspiration – ou, plutôt, la confirmation de ses propres croyances –, en particulier dans les phrases suivantes, presque textuellement reprises par lui : « Il est clair, écrivait B. Caplan, que les militants anarchistes furent à l'avant-garde des groupes d'assassins du camp républicain », avant de conclure qu'on « aurait pu espérer qu'un mouvement qui condamne l'État pour sa brutalité séculaire et qui invoque la fin de toutes les dominations imposées aux hommes, se serait comporté différemment ». C. VENZA notait que la seule source historique étayant l'affirmation de B. Caplan était un livre de Stanley Payne sur le... régime franquiste, où cet historien, plutôt situé à droite, défendait l'idée d'une violence équivalente dans les deux camps en présence pendant la guerre civile<sup>1</sup>, sans se soucier le moins du monde d'assigner en ce domaine une première place, dans chaque camp, à un groupe particulier.

### Violence et politique

Cette sévère mise au point appelait sans doute une réponse de la part de P. Adamo et, en effet, elle ne tarda guère puisque, dès le numéro suivant, celui-ci répliquait à Claudio VENZA par un essai intitulé « Quando la violenza è politica ». L'article ne répond pas d'emblée aux objections de C. VENZA, mais préfère emprunter la voie détournée des rapports entre politique et violence, comme si P. Adamo avait choisi en somme de ne pas se situer sur le seul terrain historique, où sa désinvolture et ses insuffisances étaient apparues au grand jour. À cet effet, il expose les idées avancées par un certain nombre de spécialistes de la réflexion politique – parmi lesquels on ne s'étonnera pas outre mesure de retrouver les plus beaux fleurons (Karl Popper ou Raymond Aron) de la pensée libérale – qui tiennent la violence des révolutionnaires de l'ère moderne pour une nécessité découlant logiquement de leur volonté de reconstruire de zéro la société des hommes et d'ins-



taurer un régime social parfait, à l'instar de *la Cité du soleil* des anciens utopistes. On reconnaît là sans peine l'habituelle critique libérale des utopies, aussi vieille que les utopies elles-mêmes, qui a servi aussi à instruire le procès des régimes appelés, par anti-phrase, « communistes ».

Une fois cela posé, P. Adamo en vient à cette prédilection pour la violence qu'on attribue aux anarchistes, au vu de ces épisodes bien connus auxquels ceux qui ne les connaissent pas réduisent souvent leur action dans l'Histoire. Contre cette vision convenue, P. Adamo a à cœur de nuancer les choses, en rappelant l'article « L'indifférence en matière de politique » (janvier 1873) où Marx s'en prenait aux apôtres des principes éternels de « liberté, autonomie et anarchie », et notamment aux proudhoniens, qu'il stigmatisait pour leur refus de l'action violente et leur adoption de ce que P. Adamo appelle, de façon un tant soit peu ronflante, l'« *ingegneria gradualistica* » – le choix d'une stratégie gradualiste –, caractéristique, selon lui, du mouvement libertaire à ses débuts. C'est avec la conception bakouninienne de la révolution qu'on assisterait à la victoire d'un « imaginaire » importé du matérialisme historique sur l'« imaginaire » propre aux anarchistes. À ce moment-là, ces derniers auraient accepté et intégré « les corollaires de la philosophie de l'histoire marxiste : la révolution comme événement historique de rupture de l'Histoire et de création d'un nouvel ordre métahistorique; la vision du combat social en termes de lutte de classes, une vision fondée sur des catégories aux résonances gnostiques (“marchandise”, “capital”, “prolétariat”) ; la justification de la violence en tant qu'accoucheuse de l'Histoire ». Seuls quelques libertaires étrangers aux courants européens, tel Benjamin Tucker, se seraient maintenus à l'écart de « toute tentation millénariste-constructiviste », pour reprendre l'expression empruntée par l'auteur à la pensée de F. von Hayek et autres Popper.

Ce n'est qu'après ce long préambule, des plus discutables d'ailleurs<sup>2</sup>, que P. Adamo en vient enfin au problème évoqué, au passage, dans la revue *MicroMega* et aux objections historiques formulées par C. Venza. Il précise que, pour lui, il ne s'agissait pas tant de prouver que les anarchistes se seraient rendu coupables de plus de crimes que les autres forces du camp républicain, mais de s'interroger sur le sens et la particularité de la violence exercée par eux, qui n'aurait strictement rien à voir avec

celle des communistes staliniens. À l'en croire, la « conceptualisation » que certains anarchistes (P. Adamo croit bon de préciser, ce qu'il n'avait pas fait auparavant, qu'il n'est pas question en l'occurrence de tous les libertaires espagnols) auraient présentée de leur violence trouverait sa source dans un « imaginaire » partagé par nombre d'entre eux, où la violence à l'égard de l'Ennemi découlerait tout naturellement d'une vision du monde manichéenne et eschatologique, où on dénierait à certaines personnes (curés ou bourgeois) leur individualité propre pour ne les voir que comme les représentants des forces obscures, du Mal qu'il convient de supprimer pour pouvoir accéder à *la Cité du soleil* rêvée par les utopistes. Pour étayer sa thèse, il recourt cette fois-ci au témoignage direct de Simone Weil – autrement crédible pour les lecteurs de *Libertaria* qu'un économiste américain disciple de F. von Hayek – relatant la cruauté avec laquelle des miliciens de la colonne Durruti en usaient avec les prêtres (ou certains d'entre eux, en tout cas).<sup>3</sup>

### **Libertaires espagnols et persécutions antireligieuses**

Le choix de P. Adamo de s'appesantir sur les persécutions antireligieuses menées pendant la guerre civile n'est évidemment pas le fait du hasard, puisque personne ne pourrait songer à les nier, même si elles n'eurent pas l'importance que la propagande franquiste leur attribua. On sait aujourd'hui que le nombre des gens d'Église victimes de la guerre, bien loin des dizaines de mille auxquelles se référait le cardinal-primat Mgr Gomá dans ce chef-d'œuvre de propagande mensongère que fut la fameuse *Lettre collective des évêques espagnols*, ne dépassa pas le chiffre de 6000-7000.<sup>4</sup> De ces gens qui furent exécutés, principalement – ce que ne dit pas P. Adamo – au tout début de la guerre, l'auteur relève qu'ils ne le furent pas pour leurs actes, parce qu'on les aurait pris les armes à la main, mais à cause de ce qu'ils étaient, c'est-à-dire, selon P. Adamo, non pas des personnes de chair et d'os mais les représentants des forces du Mal, selon la vulgate « gnostique » admise, à l'en croire, par la majorité des libertaires espagnols.

Autrement dit, pour résumer l'essai de ce professeur de l'espèce anarcho-libérale, c'est dans l'existence de cet « imaginaire », que les anarchistes auraient repris au marxisme, qu'il faudrait aller chercher la raison ultime de l'exécution de milliers

de prêtres et de religieux par les anarchistes espagnols, ou du moins par une grande partie d'entre eux. On notera que, bien que l'auteur relève ce qui différencie la violence anarchiste inspirée par « une conception salvatrice de la révolution » de la violence stalinienne, qui ne reflète à ses yeux qu'une « ambition de contrôle totalitaire de la sphère politique », il existe une très forte similitude entre ce que la pensée libérale a toujours reproché aux chercheurs d'« utopie », notamment de l'utopie communiste, et ce que P. Adamo reproche ici aux anarchistes espagnols. Dans un cas et dans l'autre, c'est toujours à cette volonté de vouloir refaire le monde existant à partir d'une idée prétendument abstraite de justice, d'égalité, de fraternité entre les hommes qu'on attribue le déchaînement d'une violence extrême à l'égard de ceux qui passent pour incarner ce que le vieux monde a de plus injuste et insupportable. Malgré le distinguo établi entre la violence des uns et des autres, il n'y a pas grande différence entre les remarques de P. Adamo sur les causes de la violence des libertaires espagnols pendant la guerre civile et celles qu'on a lues concernant la terreur exercée par les bolcheviques ou les Khmers rouges contre des gens supposés incarner le Mal absolu (classes possédantes, koulaks, etc.) et, comme tels, voués à la destruction totale.

Il y a cependant un fait, connu de lui, qui aurait pu retenir un peu plus son attention. Dans le cas du parti bolchevique, on peut trouver sans aucun mal des citations qui prouvent que la suppression physique de l'« Ennemi » était assumée, sans nulle dissimulation, par les dirigeants du parti.<sup>5</sup> En revanche, dans le cas espagnol, P. Adamo cite des déclarations en provenance de porte-parole attitrés de la FAI – dès le 30 juillet, ils menacent de fusiller tous ceux qui commettraient « des actes contraires à l'esprit anarchiste et à la justice du peuple » – ou de la CNT, qui, écrit-il, admettaient qu'avaient lieu des faits qu'on « aurait préféré ne pas voir commis », tout en s'efforçant du reste de les minimiser. L'auteur ajoute, sans autres précisions, qu'entre le mois de juillet et de septembre « il se trouve des anarchistes pour critiquer et menacer, à de multiples reprises, les compagnons qui mettent en œuvre la “justice” populaire avec une désinvolture excessive ». Parmi ceux-là, je me contenterai de citer l'intervention de Juan Peiró, un des militants les plus écoutés de la CNT, s'insurgeant de ce qu'on fit porter aux



organisations libertaires la responsabilité des actes commis contre les membres de l'Église :

« Pourquoi, écrivait-il dès le 6 septembre 1936 dans les colonnes de *Solidaridad Obrera*, la CNT et la FAI seraient-elles précisément responsables des exécutions, des crimes répugnants que, tous les jours, toutes les nuits, on commet dans les banlieues de Barcelone, et dans d'autres villes et villages de Catalogne? »

Il apparaît donc que si des gens qui avaient le carnet de la CNT ou de la FAI ont assassiné des prêtres et des religieux, ils l'ont fait sans le consentement de leurs « chefs » et *a fortiori* sans avoir reçu d'eux aucun ordre en ce sens. Certes, on peut lire, un mois après le coup militaire, un appel à l'élimination physique des plus hauts représentants de l'Église<sup>6</sup>, soupçonnés d'apporter leur appui aux putschistes, mais nulle part n'apparaît la volonté de la part des porte-parole autorisés du mouvement libertaire d'éradiquer la religion en supprimant tous les serviteurs du culte, sans exception aucune. Il est patent, au contraire, que les « dirigeants » du mouvement, les militants les plus connus, les porteurs par excellence de l'« imaginaire » anarchiste condamnent la violence sans discrimination contre les gens d'Église et n'hésitent pas, comme le rappelle P. Adamo lui-même, à menacer tous ceux qui agiraient à l'encontre des principes anarchistes.<sup>7</sup>

P. Adamo ne sait que faire, d'ailleurs, de cette constatation, et n'en tire rien d'autre que la plate remarque que ses critiques à l'égard des libertaires espagnols ne s'appliquent pas à la totalité d'entre eux, sans qu'il se donne la peine de s'interroger sur le pourquoi de cette différence entre les uns et les autres, et de se demander par quel miracle les principaux porte-parole de l'anarchisme espagnol – tant les représentants du syndicalisme libertaire, à commencer par les plus « modérés » comme Juan Peiró, que ceux de l'organisation spécifique – auraient été, eux, immunisés contre un « mal » qu'il considère pourtant comme un des plus caractéristiques de l'« imaginaire » du mouvement libertaire d'Espagne.

### Les thèses de P. Adamo à l'épreuve de l'Histoire

Qu'est-ce qui ne « marche » pas, alors, dans l'approche du professeur P. Adamo? La réponse, à mon sens, est toute simple : il est, en l'occurrence, victime d'une approche essentiellement idéologique de l'Histoire qui lui fait voir dans le déroulement des



faits la simple confirmation d'une « vérité » préétablie, c'est-à-dire des préjugés libéraux à l'endroit des révolutions égalitaires, dont l'issue serait par force le terrorisme à grande échelle contre tous ceux qu'on tient pour l'incarnation des forces du Mal sur terre. Pour étayer sa thèse, il aurait fallu que l'auteur prouve que cet acharnement, qu'il impute aux anarchistes espagnols contre les gens d'Église, se manifesta aussi, et d'une façon aussi massive, à l'encontre de tous les « bourgeois », ainsi qu'il le laissait supposer dans l'essai paru dans la revue *MicroMega*. Or, très significativement, il s'en est tenu aux seules persécutions contre les prêtres et les religieux, puisqu'il est assez clair que ce sont les seuls qui, sur cette partie du territoire où le coup d'État échoua, payèrent de leur vie le fait d'être *ce qu'ils étaient*, et pas les actes qu'ils auraient pu être amenés à commettre (on apportera plus loin quelques nuances à cette remarque).

Si, au lieu d'aborder la violence antireligieuse qui se déchaîna au lendemain du coup d'État du 18 juillet 36 le nez chaussé des lunettes des détracteurs libéraux des « utopies égalitaires », P. Adamo s'était donné le mal de se pencher un peu sur l'histoire des violences anticléricales/antireligieuses en Espagne, il aurait vu que cette haine qu'une partie du peuple espagnol vouait au clergé de son pays n'est en rien dérivable de l'« imaginaire » anarchiste, et de sa supposée vision « gnostique » de l'Histoire, puisque, en vérité, elle précède – et de très loin – l'apparition même de l'anarchisme en Espagne. Il suffit d'ouvrir le moindre manuel d'histoire moderne du pays pour y lire que les premières manifestations violentes du sentiment anticléric/antireligieux ont lieu dès 1834 à Madrid, au début de la première des guerres carlistes – où on vit une partie du clergé s'engager, les armes à la main, aux côtés des monarchistes traditionalistes partisans de don Carlos –, c'est-à-dire *avant qu'il y ait un seul anarchiste en Espagne*, et avant même l'existence de l'anarchisme en tant que tel. Le prétexte de l'assaut sanglant mené contre les couvents de Madrid fut l'existence d'une épidémie de choléra qu'une partie du peuple madrilène attribuait à l'empoisonnement des puits par des membres de l'Église. Très significativement, un épisode similaire aurait lieu un siècle plus tard, toujours à Madrid – une ville où, comme on sait, l'influence anarchiste n'a jamais eu la force qu'elle eut à Barcelone – et à un moment<sup>8</sup> particulièrement agité de l'histoire de la II<sup>e</sup> République : il s'agit de l'épisode dit des

« bonbons empoisonnés » où des Madrilènes incendièrent plusieurs couvents de la capitale, convaincus qu'ils étaient que des bonnes sœurs avaient distribué des bonbons empoisonnés aux enfants. L'assaut de 1834 contre les couvents de Madrid s'étendit, dès l'année suivante, à plusieurs villes du pays. À Barcelone, en particulier, la foule s'attaqua à plusieurs couvents le jour de la Saint-Jacques, après une corrida, et massacra quantité de religieux. Les corridas seront d'ailleurs interdites le jour de la Saint-Jacques jusqu'en juillet 1909. Il se trouve que cette levée de l'interdiction coïncida avec le début de la fameuse Semaine tragique de Barcelone, qui valut à Francisco Ferrer d'être exécuté en tant qu'instigateur des événements. On sait que, à cette occasion, et alors que l'origine de l'émeute populaire était le départ des réservistes pour le Maroc, ce même peuple s'en prit à nouveau aux églises de la ville, bien que, cette fois-ci, il y eût très peu de victimes parmi les prêtres et les religieux. Le gouvernement imputa la responsabilité de l'émeute au créateur de La Escuela Moderna, rationaliste et anarchiste, de la façon la plus absurde et injuste qui soit. Peut-on dire pour autant que les anarchistes barcelonais, dans leur ensemble, seraient les premiers responsables des événements, et tout particulièrement de la violence exercée contre les biens de l'Église? Pas plus, en vérité, puisque, à cette époque, les ouvriers de Catalogne étaient subjugués par la personnalité du politicien radical Alejandro Lerroux, anti-catalaniste et anticlérical féroce, celui qu'on appelait alors « El Emperador del Paralelo » à cause de l'influence qu'il exerçait sur le petit peuple de Barcelone.

Enfin, l'histoire de la II<sup>e</sup> République espagnole est marquée par de multiples épisodes d'incendies d'églises et de couvents – dont l'affaire des « bonbons empoisonnés » n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres – qui se succédèrent aux quatre coins du territoire espagnol, et pas toujours là où les anarchistes étaient le plus influents. En règle générale, ces attaques contre l'Église espagnole respectèrent la vie de ses membres, à l'exception toutefois de celles qui eurent lieu au cours de la Commune des Asturies, le soulèvement d'octobre 1934 impulsé par les mineurs de l'UGT avec l'appui des cénétistes de la région. Si les événements ne prirent pas la tournure décrite par la propagande de droite après l'échec du soulèvement – la presse réactionnaire rapporta d'in vraisemblables récits sur les « atrocités » imputées aux

« rouges »<sup>9</sup> –, il est indéniable que quelques prêtres furent exécutés par les insurgés, regroupés pour la plupart dans le syndicat socialiste.

Voilà des faits sans la connaissance desquels toute réflexion sur les massacres des gens d'église au lendemain du coup du 18 juillet est, à l'évidence, nulle et non avenue. Ils montrent on ne peut plus clairement quelle était l'étendue des sentiments de haine qu'une partie du peuple espagnol vouait à l'Église du pays, pour des raisons qui ne méritent pas de longues explications tant elles sont évidentes. Comme on vient de le voir, cette haine s'est manifestée à plusieurs reprises au cours des années qui vont de 1834 à celles de la guerre civile. Ce à quoi on assiste au lendemain du coup du 18 juillet 1936 dans plusieurs villes d'Espagne n'est donc en rien un fait inédit. Ce qui l'est, en revanche, c'est l'échelle à laquelle est mené cet assaut contre les biens et les personnes de l'Église, sans commune mesure avec celle des événements précédents.

Si on met à part l'étendue de cet assaut contre l'Église, force est de constater que, en 1936, une partie du peuple espagnol réagit comme on l'avait fait un siècle auparavant. Et de la même façon que les émeutiers de 1834 tuèrent les « curés » parce qu'ils croyaient que ces derniers étaient pour quelque chose dans l'épidémie de choléra qui venait de frapper les habitants de la ville, une partie de ceux qui, cent ans plus tard, massacrèrent prêtres et religieux le firent non pas – ainsi que le prétend P. Adamo – à cause de ce que ces derniers étaient, mais parce qu'on avait entendu dire, *et on l'avait cru*, que les « curés » s'étaient barricadés dans les églises pour tirer sur le peuple. Des rumeurs de ce type coururent à Madrid et à Barcelone, là où on assista, dans les mois qui suivirent le 18 juillet, au plus grand déchaînement de violence à l'endroit des membres de l'Église. Je précise, en outre, qu'au rebours des bruits qui conduisirent aux massacres de 1834 à Madrid, ceux qu'on répandit peu après le début du soulèvement de juillet 1936 n'étaient pas dénués de tout fondement. À ce propos, et en guise de conclusion, je citerai l'explication que proposa un catholique basque anti-franquiste, Juan Iturralde (auteur du livre *El catolicismo y la Cruzada de Franco* paru en 1960), sur la cause directe des massacres des prêtres et religieux qui eurent lieu à Barcelone. Il y rapportait l'épisode – dont il eut connaissance par quelqu'un « qui en fut témoin et victime, et qui



y passa, écrit-il, des angoisses de mort » – qui, d'après lui, donna le signal de départ de la curée, à savoir l'investissement du couvent des Carmélites de la rue Lauria par un groupe de militaires qui, pour soutenir la tentative de soulèvement, ne trouvèrent rien de mieux que de s'enfermer à l'intérieur des murs du couvent, pour, de là, faire feu sur ceux qui s'opposaient au coup d'État : il n'en fallait pas plus, sans doute, pour qu'aussitôt courût le bruit que les « curés » tiraient sur le peuple, et qu'on décidât d'agir en conséquence. À mon sens, ce témoignage en dit autant, sinon plus, sur les causes directes des tueries antireligieuses que ce que put en écrire, quelques mois après ces faits, notre grande Simone Weil.<sup>10</sup>

Quant aux causes plus profondes de cet acharnement contre les membres de l'Église pendant les mois qui suivirent le 18 juillet, il est assez clair qu'elles ne sont pas à chercher ailleurs que dans ce fort sentiment anticlérical et/ou antireligieux (les deux choses ne sont d'ailleurs pas équivalentes) bien antérieur à l'apparition de l'anarchisme dans le pays, et certainement pas là où a cru les voir ce professeur italien aveuglé à la fois par ses préjugés contre l'anarchisme révolutionnaire et son ignorance de l'histoire espagnole.

MIGUEL CHUECA

Une première version de ce texte a paru dans *À contretemps*, numéro 6, janvier 2002, le bulletin de critique bibliographique animé par Freddy Gomez.



1. Ce jugement à l'emporte-pièce de S. Payne doit être rapporté aux chiffres réels des victimes de représailles dans les deux camps. D'après l'historien Gabriel Jackson, il y aurait eu quelque 20 000 personnes assassinées dans l'Espagne républicaine – dont un tiers de prêtres et de religieux – contre 200 000 « rouges » exécutés dans l'Espagne « nationaliste ». À ce dernier chiffre, il faudrait ajouter les 200 000 « républicains » disparus après la guerre, de 1939 à 1943, exécutés ou morts de maladies. Il n'est pas mauvais, il me semble, d'avoir ces chiffres en tête quand on prétend réfléchir à la « cruauté » dont auraient fait preuve certains militants de la CNT-FAI au cours d'une guerre dont l'initiative revint, faut-il le rappeler, à une grande partie de l'armée espagnole et aux groupes d'extrême droite – carlistes et phalangistes – qui l'appuyèrent.

2. Il me paraît passablement aberrant qu'on puisse écrire que le mouvement anarchiste perd son « imaginaire » propre avec Bakounine, c'est-à-dire au moment même où il commence d'exister en tant que tel.

3. P. Adamo cite principalement ce passage d'une lettre de S. Weil à Georges Bernanos : « ... deux anarchistes me racontèrent une fois comment, avec des camarades, ils avaient pris deux prêtres; on tua l'un sur place, en présence de l'autre, d'un coup de revolver, puis on dit à l'autre qu'il pouvait s'en aller. Quand il fut à vingt pas, on l'abattit. Celui qui me racontait l'histoire était très étonné de ne pas me voir rire. » Il rapporte aussi le commentaire que la même S. Weil faisait de ce cas un peu plus loin : « J'ai eu le sentiment, pour moi, que lorsque les autorités temporelles et spirituelles ont mis une catégorie d'êtres humains en dehors de ceux dont la vie a un prix, il n'est rien de plus naturel à l'homme que de tuer. » (Citations extraites des *Écrits historiques et politiques* de Simone Weil, publiés chez Gallimard en 1960). Nulle part, cependant, S. Weil ne met cette violence sur le compte d'une vision de la révolution particulière aux libertaires. Elle la déduit simplement de l'« atmosphère de la guerre espagnole », une « guerre, dit-elle, qui ressemble à une guerre de mercenaires, avec beaucoup de cruautés en plus et le sens des égards dus à l'ennemi en moins ».

4. Il n'est pas inutile de rappeler, à l'adresse de ceux qui l'ignoreraient encore, que les militaires eux-mêmes, tout dévoués qu'ils aient prétendu être à la cause de la « Croisade », *exécutèrent eux aussi des gens d'église*, principalement au Pays basque.

5. Pour qui en douterait, je retranscris cet extrait de consignes destinées aux membres de la Tchéka bolchevique : « Nous ne faisons pas la guerre contre les personnes en particulier. Nous exterminons la bourgeoisie comme classe. Ne cherchez pas, dans l'enquête, des documents et des preuves sur ce que l'accusé a fait, en actes ou en paroles, contre l'autorité soviétique. La première question que vous devrez lui poser, c'est à quelle classe il appartient, quelles sont son origine, son éducation, son instruction, sa profession. » (Cf. Jacques Baynac, *la Terreur sous Lénine*, p. 75).

6. Dans un article paru le 15 août 1936 en première page de *Solidaridad Obrera* sous le titre « ¡ Abajo la Iglesia! », l'organe de la CNT de Catalogne demande qu'on procède à la dissolution des ordres religieux et à l'expropriation des biens ecclésiastiques, et précise que « les évêques et les cardinaux doivent être fusillés ».

7. On pourrait citer nombre de cas où des cénétistes se sont comportés noblement avec des membres de l'Église, alors même qu'ils étaient engagés dans un processus révolutionnaire de transformation des rapports sociaux : il n'est que de penser au cas du père Arnal, dont Durruti fit son secrétaire (cf. « Le sentiment religieux » de Frank Mintz, paru dans le numéro 9 des *Temps maudits*) ou de ces religieuses qui furent intégrées au sein de la très intransigente Colonne de Fer (cf. *la Colonne de Fer* d'Abel Paz, éditions de la CNT-RP, p. 48).

J'y ajouterai ici un témoignage d'autant plus crédible qu'il vient de la presse dite « nationale », très précisément du quotidien *Correo de Andalucía*, et d'autant plus intéressant qu'il concerne l'Andalousie, qu'on regarde comme la région où l'anarchisme a été le plus « primitif » et « millénariste ». Il s'agit d'un texte paru le 5 août 1936, où le journaliste qui, sous le pseudonyme de Justo Sevillano, consacre un long article à la vie des « villages durant la terreur rouge », rapporte l'exception que constitue, à ses yeux, le cas de Bollullos del Condado. Voilà en quels termes il le fait, dans un texte dont j'ai gardé le style, et dont je garantis évidemment l'authenticité :

« À Bollullos, on ne veut fusiller personne.

« À Bollullos del Condado, il y avait des extrémistes, comme à Villarrasa. Des extrémistes en peau de lapin [littéralement : *de manteca*] – grâce à Dieu – qui prennent peur de ce qu'ils font. Ces révolutionnaires [...] ont brûlé les églises de Santiago, de l'Enfant-Jésus, et celle de la Miséricorde. Ils ont détruit les meubles et mis le feu au Casino de Labradores [le club où se réunissaient les grands propriétaires terriens du lieu] et au Círculo Mercantil. Et rien de plus. Les révolutionnaires se sont vite fatigués et ont dit que tous les gens étaient égaux, que le communisme libertaire veut la fraternité et qu'il n'y avait plus ni pauvres ni riches. Les anarchosyndicalistes de Bollullos – des ingénus, dans le fond – ont dit que *leurs idées respectaient la vie de leurs adversaires*, et pour montrer que ce qu'ils disaient était vrai, ils ont placé sous bonne garde le couvent des Petites Sœurs des Pauvres, et leur ont fourni tout ce dont elles avaient besoin. » (Le passage en italique est souligné par moi, MC).

Le journaliste ajoute que, à l'arrivée des troupes « salvatrices », le curé de la paroisse et les religieuses – auxquels s'étaient joints les « riches » du lieu, « et tout le village, en général » – allèrent demander au chef des militaires d'épargner la vie de « ces malheureux qui, empoisonnés par la politique libertaire, avaient incendié des églises et des maisons de particuliers ». Une des bonnes sœurs se serait même agenouillée devant le responsable des troupes « salvatrices » pour « demander clémence pour ces pauvres gens [*aquellos pobrecitos*] ». Est-il besoin de préciser que cette clémence ne leur fut pas accordée ? Par ailleurs, et puisqu'on en est à comparer l'attitude des uns et des autres, je noterai que dans cette même lettre à G. Bernanos où S. Weil rapportait certains comportements qui avaient découragé la sympathie qu'elle éprouvait envers la CNT, « le dernier [groupement] qui [lui] ait inspiré quelque confiance », elle notait cependant n'avoir « rien vu ni entendu qui atteigne l'ignominie de certaines des histoires » que racontait G. Bernanos dans ses *Grands Cimetières sous la lune* à propos de la répression menée par les « nationaux » (dont beaucoup étaient d'ailleurs des « volontaires » italiens) à Majorque.

8. L'épisode, qui ne fit pas de morts, se déroula au début du mois de mai 1936, dans un climat de pré-guerre civile entretenu au premier chef par les attentats des *pistoleros* de la Phalange.

9. Entre autres joyusetés, on accusa les mineurs des Asturies d'avoir éparpillé les corps des prêtres assassinés et d'avoir mis leur chair en vente, sous l'étiquette de « viande de porc », à l'étal des boucheries. On notera que ces « atrocités » furent attribuées aux « rouges », sans autre précision. Contrairement à P. Adamo, la droite espagnole n'a jamais cru, elle, que la haine mortelle des « curés » fût l'apanage des anarchistes.

10. Dans le même sens, un prêtre catalan, qui signa – sous les initiales J. V. C. – une étude critique (*Montserrat. Glosas a la « Pastoral Colectiva »*) de la *Lettre collective des évêques espagnols* citée plus haut, y écrivait ceci : « Le résultat de ces insinuations fut, sans aucun doute, qu'au début de la rébellion militaire du 19 juillet 1936 [il s'agit de la date de la tentative de putsch à Barcelone], on fit feu contre le peuple à partir de plusieurs temples et édifices religieux » (p. 187 ; passage souligné par nous). Ce prêtre opposé au *Movimiento* fondait cette affirmation sur des témoignages de gens présents à Barcelone au moment des faits. On notera cependant qu'il ne dit pas que les tireurs aient été des religieux, mais il n'en demeure pas moins que de nombreuses personnes ont cru que tel était le cas.





Vesséline Staïkov (B. C.), bois gravé : *Forêt*, 1940.

# Cinéma anarchiste

## Pistes de réflexion sur la production de la CNT pendant la Révolution espagnole

L'HISTOIRE culturelle de l'anarchisme demeure encore trop souvent une inconnue! En effet, on a assez peu écrit, somme toute, sur la vie culturelle des anarchistes et sur l'esthétique libertaire au regard des publications sur l'histoire de l'anarchisme, sur l'idéologie envisagée *stricto sensu*. Pour cette raison, je souhaite aborder ici un aspect original et significatif de l'histoire de l'anarchisme espagnol, la production cinématographique de la Confédération nationale du travail, l'organisation anarchosindicaliste, qui réalisa de nombreux films, et pas seulement des documentaires mais aussi des fictions, entre 1936 et 1938, dans le cadre des collectivisations.

Au moment du soulèvement des généraux félons contre la République espagnole, les deux foyers de la production cinématographique étaient Madrid et Barcelone. Par conséquent, c'est essentiellement dans ces deux villes, les plus importantes d'Espagne mais aussi celles qui resteront le plus longtemps dans le camp anti-franquiste, que se concentra l'activité cinématographique du camp républicain. Chaque parti, chaque organisation syndicale possédait son propre appareil de propagande et de production cinématographique. Et les anarchosindicalistes de la CNT ne seront pas en reste puisque plus de quatre-vingts films seront réalisés pour les seules années 1936 et 1937, notamment

à Barcelone, où la collectivisation de l'économie est en marche. Le secteur du cinéma passe donc ainsi de l'économie de marché à une socialisation des moyens de production contrôlés par la centrale anarchosyndicaliste, laquelle, dans la foulée, met sur pied un Bureau d'information et de propagande. Pour les anarchistes, le cinéma est un excellent instrument de propagande : « Il doit incarner l'esprit de la Révolution », déclare alors le réalisateur anarchiste Mateo Santos, auteur d'un des tout premiers documentaires de propagande *Reportaje del movimiento revolucionario*. Le cinéma se trouve investi d'une mission idéologique et doit être l'un des agents les plus actifs de la Révolution prolétarienne.

Les deux premières années de la Révolution témoignent ainsi d'une véritable frénésie filmique, qui correspond à la période de l'hégémonie anarchosyndicaliste en Catalogne. On envoie des opérateurs un peu partout, mais surtout sur le front. On filme beaucoup pour les besoins, des reportages de guerre notamment, mais aussi pour les « actualités » que projettent les cinémas avant le film principal. De fait, pendant la guerre, les salles de spectacles (cinémas, théâtres, cirques) ne désemplissent pas.

Le secteur cinématographique et dans une plus large mesure les spectacles publics s'inscrivent alors pleinement dans le processus des collectivisations : à Barcelone, le SUEP (Syndicat unique des spectacles publics), créé par la CNT dès 1930, organise la production. Dès sa création, le SUEP joue un rôle important dans le secteur des spectacles puisque quasiment l'ensemble de la profession y adhère : il regroupe acteurs, machinistes, ouvriers, opérateurs de cinéma, décorateurs, etc. En comparaison, le nombre de professionnels qui adhèrent à l'UGT (le syndicat socialiste, très proche du PSOE) est faible.

À Madrid, la CNT avait réquisitionné six théâtres et seize cinémas en juillet 1936, mais elle était loin de tout contrôler comme dans la capitale catalane, où elle jouait véritablement un rôle moteur.

Cependant, entre le début de la guerre et janvier 1937, est créé à Madrid le SUICEP, syndicat anarchiste qui gère les salles de spectacles, et parallèlement se constitue une petite équipe de tournage et de production sous l'égide d'Armand Guerra, qui réalisera deux films documentaires de la série *Estampas guerreras*. On lira avec profit son témoignage sur cette période dans son

livre *À travers la mitraille*, où il fait notamment le récit des tournages sur le front.

La création récente du SUICEP, à la différence du SUEP de Barcelone qui bénéficiait d'une assez longue préparation, les difficiles conditions de production (on se bat à Madrid, la guerre est aux portes de la ville, les bombes ne cessent de tomber, etc.), ainsi qu'un rapport de force moins hégémonique pour la CNT madrilène qui dut conclure un accord avec l'UGT, tous ces facteurs peuvent expliquer pourquoi la production cénétiste fut numériquement moins importante à Madrid qu'à Barcelone. Retenons au passage le nom d'Antonio Polo qui fut chargé de réorganiser la production de la CNT madrilène et dont l'activité militante semble avoir été efficace, en dépit de sa méconnaissance quasi totale du monde du cinéma, comme il le reconnut lui-même plus tard. À Madrid, le poids de la CNT se trouve sérieusement affaibli dès février 1937. Cependant, elle réalisera en 1938 une comédie libertaire, *Nuestro culpable*, qui témoigne d'une certaine vitalité et qui constitue un témoignage cocasse dans un panorama cinématographique anarchiste plus coutumier des documentaires de propagande et des reportages sur le front que des comédies. Le film se voulait précisément une alternative aux films de propagande dont le public était saturé. Les critiques de certains militants ne manquèrent pas, comme en témoigne la presse anarchiste de l'époque. Ils ne virent dans ce film qu'une comédie frivole peu conforme à l'esprit révolutionnaire et au climat de guerre. Il s'agit d'un film d'une qualité moyenne mais qui, néanmoins, présente l'intérêt de reprendre des thèmes chers à l'anarchisme espagnol : satire du mode de vie capitaliste, petitesse de la mentalité bourgeoise, éloge de l'amour libre, critique du rôle pernicieux de l'argent, etc. Certains aspects du film ne sont pas sans rappeler le film français de René Clair, *À nous la liberté!* (1931), au ton si libertaire.

À Barcelone, les cinémas ont repris leurs activités dès le 9 août 1936. Ils seront collectivisés jusqu'à la fin de 1937, quand la CNT s'effacera de plus en plus devant l'influence croissante et pernicieuse des staliniens du PSUC (section catalane du Parti communiste espagnol), d'une part, et de l'UGT, de l'autre. Le temps jouera contre la CNT, on le sait, d'une Espagne rouge et noire, on passera bientôt à une Espagne rouge couleur terre de Moscou ou rouge sang! Néanmoins, pendant la période qui va de juillet 1936

à fin 1937, la cité catalane fut le témoin de l'exceptionnelle vitalité cinématographique des anarchosyndicalistes.

Dans la cinématographie libertaire, les documentaires occupent la plus grande place. Quelques fictions sont parvenues jusqu'à nous, et témoignent ainsi de la particularité de ce cinéma car il s'agit de films dégagés des contingences imposées par l'actualité immédiate et qui constituent de ce fait des documents de premier ordre pour qui s'intéresse à l'histoire de la culture anarchiste. Au moins cinq films de fiction ont été réalisés par le SUEP (qui deviendra par la suite SIE Films de Barcelone) en 1937 et 1938 : *Aurora de esperanza*, *Barrios bajos*, *Liberación*, *Nosotros somos así*, *Paquete*, *el Fotógrafo número uno* et *No quiero... no quiero*.

Tous ces films ne sont pas de qualité égale. Les deux premiers furent accueillis froidement par les anarchistes eux-mêmes. Cela est sans doute injuste : dans *Aurora de esperanza* et *Barrios bajos*, on est proche du réalisme poétique français mais on perçoit aussi certains signes annonciateurs du néo-réalisme italien. Antonio Sau réalisa *Aurora de esperanza*, son premier long métrage, qui a la particularité d'être le premier film de fiction réalisé par des anarchistes dans le cadre d'une société en partie autogérée. Armand Guerra avait tourné une fiction avant la guerre, *Carne de fieras*, mais le film resta inachevé et ne sortit jamais en salle. Pedro Puche réalisa *Barrios bajos* en s'inspirant de la pièce de théâtre éponyme de Luis Elías. Force est de reconnaître que le film relève plus du feuilleton mélo que d'un véritable cinéma social. Il était manifestement difficile de concilier idéologie et esthétique!

Précisément, l'esthétique anarchiste n'en resta pas à ces tentatives de cinéma social. Avec *Nosotros somos así*, la CNT et le réalisateur Valentín R. González donnaient dans la comédie musicale et enfantine puisque le film tourne autour de la prise de conscience révolutionnaire d'un rejeton de la bourgeoisie. On est en présence d'un véritable objet cinématographique non identifié qui témoigne d'une certaine « folie » créatrice. Quoi qu'il en soit, voilà un moyen métrage tout à fait original, davantage dans sa forme, reconnaissons-le, que sur le fond. Le même Valentín R. González réalisa en 1937 un court métrage de propagande, *la Silla vacía* (la Chaise vide), sur le Conseil d'Aragon et les conditions de vie sur les fronts de Caspe et de Belchite. Puis, sans transition aucune, le film quitte le domaine des images docu-

mentaires et nous présente l'histoire d'un jeune homme oisif qui, à la vue des blessés revenant du front, se porte volontaire pour entrer dans les milices anarchistes et qui, finalement, meurt lors d'un combat contre les nationalistes. Destin édifiant, mais les belles histoires ne font pas toujours de bons films! Le mérite de ce court métrage réside surtout dans la remise en question de la structure du documentaire classique, en rejetant le montage chronologique et traditionnel des images. En 1936, le film *Bajo el signo libertario* (Sous le signe libertaire), ouvrait déjà la voie au documentaire-fiction. Les caméras du SUEP filmaient les collectivisations dans le village aragonais de Pina de Ebro, certaines scènes étant jouées par des acteurs professionnels.

De tels films faisaient preuve d'une réflexion sur l'outil cinématographique et sur son utilisation plus ou moins idoine (je l'affirme avec un recul de plus de soixante ans, c'est indéniablement plus facile) à des fins de propagande. Ce genre hybride du documentaire-fiction m'apparaît comme un trait singulier de la production d'alors, que l'on ne retrouve pas si affirmé dans le cinéma des autres organisations politiques du camp républicain.

Par contre, d'autres films ne sont pas exempts de défauts : ils sont bavards, on ne peut plus didactiques ou, pour les plus idéologiques, carrément maladroits.

Parfois l'émotion peut être très sincère, comme dans le film sur l'enterrement de Durruti à Barcelone, où l'on voit une foule immense qui accompagne le cercueil du célèbre leader des milices populaires.

Voir et étudier la production cinématographique de la CNT pendant la guerre civile est un bon moyen d'approcher la culture anarchosindicaliste espagnole à un moment charnière de son histoire, quand une autre société devenait possible et lorsque se dessinait, sur les écrans, un autre futur. Dans le domaine du cinéma en particulier, l'autogestion fut une expérience humaine riche et originale. La pertinence de ces documents filmiques pour la compréhension de la guerre civile et de l'anarchisme espagnol est indiscutable.

STÉPHANE PELLETIER

## Orientations bibliographiques et audiovisuelles

En français, on peut lire avec profit l'étude synthétique de Marcel Ohms, *la Guerre d'Espagne au cinéma, mythes et réalités*, 1986. Plusieurs pages sont consacrées aux documentaires anarchistes, notamment dans *Mythe et portrait de Durruti*.

Signalons surtout la commercialisation récente de quatre cassettes vidéo qui permettent ainsi un accès direct aux films : « Les fictions de la CNT », les Films du village (*Nosotros somos así, Aurora de esperanza, Barrios bajos, Nuestro culpable*).

En espagnol, les ouvrages ayant trait au cinéma anarchiste sont logiquement un peu plus nombreux. Je citerai le plus complet d'entre eux : *El cine en la España republicana durante la Guerra Civil*, de Ramón Sala Noguera, 1993. Plus ancien, mais toujours intéressant : Román Gubern, *La guerra de España en la pantalla*, 1986.



## LES LIVRES

**Jan Waclav Makhaiski, *le Socialisme des intellectuels*,  
textes choisis, traduits et présentés par Alexandre Skirda,  
les Éditions de Paris, 2001, 332 p., 19,82 euros**

**1898 ou 2002?** « La démocratisation de la société capitaliste exprime avant tout une croissance de la société privilégiée, une répartition plus “équitable” de la plus-value nationale entre les différentes couches de la société bourgeoise. Il est utopique de croire que le prolétariat, en s’exerçant dans les institutions démocratiques, puisse saper le monopole de la direction de la société bourgeoise, provenant de la base économique de la société actuelle, et en particulier de la propriété privée héréditaire. Il est tout aussi utopique de penser qu’il puisse acquérir tour à tour les différentes fonctions de direction, ce jusqu’à devenir lui-même dirigeant à égalité avec la société privilégiée. À l’aide de changements légaux, au niveau de la “superstructure” de la société actuelle, changements qui entrent d’ailleurs dans le fonctionnement normal de son fondement, il est tout aussi utopique d’aspirer à la destruction de cette même société. » (pp.107-108).

Makhaiski nous intéresse, ne serait-ce qu’en tant que dénonciateur de l’impossibilité pour le réformisme de libérer les salariés de l’exploitation capitaliste, mais il est davantage que cela. S’attachant aux textes de Marx sur l’analyse du capitalisme, il remarque le distinguo de celui-ci sur le travail simple et le travail complexe, permettant aux épigones de justifier les différenciations salariales entre les ouvriers et une partie de la société considérée comme « progressiste », les intellectuels. Or Makhaiski affirme : « La croissance du progrès capitaliste est impensable sans la croissance de la société cultivée et de l’intelligentsia, de l’armée des travailleurs intellectuels. [...] Le profit, prélevé par les capitalistes, ne garantit pas seulement une existence parasitaire à la “poignée de capitalistes et de gros propriétaires terriens”. Il donne aussi la possibilité à toute la société cultivée de parvenir à un niveau de vie bourgeois. La société cultivée, toute l’armée des travailleurs intellectuels, sont les consommateurs du “profit national net”. » (pp.182-183, texte de 1900).

Le génie de Makhaiski est de dévoiler et de dénoncer les partis socialistes comme représentants des intellectuels qui visent à remplacer « l’exploitation capitaliste par la “répartition socialiste” du profit national entre les membres de toute la société cultivée, de l’armée des travailleurs intellectuels. Les ouvriers ne partagent pas cet idéal du fait de leurs propres intérêts de classe. Le mouvement prolétarien ne défend

que les gens condamnés au travail servile physique. Son but est l'émancipation. » (p. 191, texte de 1900). Il est évident que les derniers mots de Makhaiski révèlent sa foi dans une sorte de devoir immanent, inhérent aux exploités, qui semble contredit chaque jour par l'indifférence, l'égoïsme, voire le double jeu face aux patrons. En période de tension, de crise, à l'inverse, bien des comportements spontanés des dominés confirment encore cette « foi » de Makhaiski, et des penseurs de l'anarchosyndicalisme. Un exemple récent en a été fourni par la Pologne de 1980. Dans un pays presque vierge de traditions d'entraide balayées par l'exode rural vers les villes, en proie au lavage de cerveau marxiste-léniniste qui succéda aux années de guerre contre le nazisme, et pendant que l'Église tendait, pour son propre profit, à s'emparer de toute contestation, et que le mirage capitaliste exerçait une véritable fascination sur les esprits, des sentiments de solidarité à la base apparurent pleinement parmi les salariés.

« Les termes "socialistes scientifiques", "socialisme scientifique", qui reviennent sans cesse dans les écrits des lassaliens et des marxistes, prouvent par eux-mêmes que le pseudo-État populaire ne sera rien d'autre que le gouvernement despotique des masses prolétaires par une nouvelle et très restreinte aristocratie de vrais ou prétendus savants. [...] ils prendront en main les rênes du gouvernement parce que le peuple ignorant a besoin d'une bonne tutelle [...] sous le commandement direct des ingénieurs de l'État qui formeront une nouvelle caste politico-savante privilégiée. » Il est évident que cette analyse du marxisme par Bakounine dans *Étatisme et anarchie* (1873) a directement inspiré Makhaiski. Ce dernier ne semble pas avoir repris la distinction bakouniniste entre « ouvriers et anciens ouvriers [...] qui, dès qu'ils seront devenus des gouvernants ou des représentants du peuple, cesseront d'être des ouvriers et se mettront à regarder le monde du prolétariat du haut de l'État, ne représenteront plus le peuple, mais eux-mêmes et leurs prétentions à le gouverner. Qui en doute ne connaît pas la nature humaine ». L'originalité de Makhaiski est de ne pas exclure les anarchistes de l'armée des travailleurs intellectuels aspirant à dominer les salariés (1905, voir pp. 218 et suivantes). Petite remarque : Makhaiski – orgueil d'intellectuel ou désir d'avoir ses propres groupes? – met en exergue une citation du seul Kropotkine pour conclure à l'existence, chez les anarchistes, d'un prétendu respect des classes dirigeantes, alors que des dizaines de textes de Kropotkine et de bien des anarchistes et des anarchosyndicalistes allaient au contraire dans le sens de Makhaiski. Et dans la pratique, il est intéressant de juger des actions de ce dernier.

En 1908, Makhäiski propose « La conspiration ouvrière », la lutte clandestine immédiate pour des salaires plus élevés par la grève générale. Pour cela, il faut refuser les partis socialistes et les progrès attendus de l'éducation. Dans la pratique, malheureusement, Makhäiski n'a guère œuvré pour créer des groupes. Les quelques camarades qui se réclamèrent de ses idées ont souvent milité avec les anarchistes. Pendant la révolution soviétique, Makhäiski fut parmi les premiers à démontrer brillamment l'inconsistance du programme marxiste-léniniste. Mais, isolé, avec des problèmes de santé (certainement aggravés par les années de prison sous le régime tsariste), il travailla sagement comme typographe dans la presse soviétique et mourut en 1926. Sa mort fut annoncée par le régime et ses idées ridiculisées : « Une théorie anarchiste petite-bourgeoise, avant-garde des chômeurs, des miséreux et même des voyous » (*Pravda*, n° 50, 2 mars 1926). Cette citation est fournie par l'anarchiste Archinov qui lui rendit hommage en donnant le passage qui suit comme authentique de Makhäiski : « L'action ouvrière doit concentrer toutes les forces révolutionnaires des masses dans l'intérêt des revendications économiques et du développement des mouvements de grèves, pour libérer ces luttes des embûches placées par les socialistes, qui, avec plus de succès que les sermonneurs libéraux et démocrates, obscurcissent l'intelligence des travailleurs avec des fables sur les droits des peuples et les libertés démocratiques de l'État. L'action ouvrière dictera la tendance à la grève économique dans toute la Russie, en la transformant en révolution ouvrière, en une attaque unanime contre la société bourgeoise et son pouvoir étatique par des revendications concrètes exigeant des solutions immédiates, elle dictera l'organisation du complot ouvrier pour réaliser ces buts. »

« Un tel mouvement fait appel à l'union au niveau de la lutte économique des travailleurs, par le combat des chômeurs pour obtenir la nourriture qui les tirera de la famine, qui aura lieu dans les grands centres; le combat des masses affamées des villes et des villages de toute la Russie. »

« Un tel mouvement se déployant totalement, au moment des grandes insurrections et des conquêtes de la classe ouvrière, sera en mesure de trouver un écho qui éveillera les travailleurs de l'Europe occidentale, endormis par les prédications pacifiques des socialistes, et placera les travailleurs à la tête de la révolution dans le monde civilisé. » (Prologue au *Travailleur intellectuel*, 1905).

Et Archinov finissait ainsi : « Nous ne sommes cependant pas d'accord sur tous les points avec Makhäiski. Après avoir commencé par

refuser l'idéologie du parti social-démocrate, il en est arrivé à refuser toute idéologie, et entre autres l'anarchisme, d'où il tira au début sa force et son inspiration dans sa lutte contre la social-démocratie. Nous considérons que la classe ouvrière doit avoir son idéologie sociale et révolutionnaire, mais cette idéologie doit être son idéologie, issue directement de ses besoins, de sa lutte quotidienne contre le capital, de sa psychologie. Et nous pensons que cette idéologie est l'idéologie de l'anarchisme révolutionnaire. » (*Dielo Truda*, n° 11, avril 1926).

Dans son excellente présentation, Skirda omet certains courants ouvriéristes de la I<sup>re</sup> Internationale qui montrent la filiation de Makhaïski avec des tendances prolétariennes séculaires. À un des premiers congrès de la I<sup>re</sup> Internationale, le proudhonien Tolain propose d'exclure de l'AIT « les travailleurs de la pensée » (c'est-à-dire ceux qui ne travaillent pas directement de leurs mains : les intellectuels et les patrons). On lui objecte que Marx « a consacré sa vie au triomphe de la classe ouvrière ». Tolain réplique : « Comme ouvrier, je remercie le citoyen Marx [...], mais je crois qu'il est utile de montrer au monde que nous sommes assez avancés pour pouvoir agir par nous-mêmes. » Cette proposition faite au I<sup>er</sup> Congrès à Genève en 1866 ne fut rejetée que par 25 voix contre 20. On peut ajouter la méfiance des militants espagnols de la CNT des années 30 qui n'avait qu'une poignée d'intellectuels sur un million d'affiliés (avec ou sans le carnet).

Alexandre Skirda a repris, en l'élargissant, son édition de 1979. Il faut lui être reconnaissant, ainsi qu'à son éditeur, de publier cet ouvrage qui permet de mieux analyser les « échecs » du marxisme, de la social-démocratie et des nouveaux tenants de la gauche, Attac, etc. Il n'y a pas eu d'« échecs » puisque, dès la formation de ces tendances, il s'agissait d'embrigader les salariés dans une structure copie conforme du capitalisme. Makhaïski le vit et le dénonça dès 1898 et s'il n'a pas eu de successeurs, je pense que c'est à nous de l'être aujourd'hui, en célébrant, par exemple, le centenaire de son analyse *la Science socialiste, nouvelle religion des intellectuels* en 2005.

FRANK MINTZ



**Théo Simon, *Drogues, contre la criminalisation de l'usage*, éditions du Monde libertaire, Paris, 2002, 136 p., 7 euros**

**Le livre commence** par le débat sur la définition de la drogue. Il montre qu'il ne s'agit pas seulement de produits mais plutôt d'un usage, d'un comportement qui peut être lié à un produit interdit ou non comme c'est le cas pour l'alcool, mais aussi pour la télévision. Cet état comportemental est lié à la dépendance, à la tolérance et à la nocivité. Ensuite, l'auteur s'attache à faire un état des lieux de la situation dans notre pays. Il en conclut que, à des degrés divers, nous sommes tous et toutes des drogués. Dans toute société humaine, le besoin d'évasion, l'usage de produits pour obtenir du plaisir et l'euphorie existent. Ce qui change, c'est la façon dont cela est vécu et installé culturellement. La fuite est d'autant plus nécessaire que l'on vit dans une société violente, oppressive et privée de sens, ce qui est bien notre cas. Il se prononce ouvertement contre la négation des personnes, contre la perte de contrôle sur sa vie et contre la fuite permanente qui sont les caractéristiques de la toxicomanie.

Théo Simon (nom d'auteur pris par un ensemble collectif) note l'absurdité des justifications politiques de l'interdit porté sur les drogues et en particulier sur l'usage du cannabis. Face à cela, il promeut l'auto-organisation pour aller vers le contrôle de nos vies. Il pense qu'il faut développer un rapport de force sur ce thème en lien avec les autres aspects de la domination. Il analyse le fonctionnement de la circulation de ces produits interdits. Autour de la prohibition se développent un marché florissant et une répression sévère. Les sommes en jeu sont considérables, à l'instar des moyens mis à la disposition de la répression. Sur le plan mondial, cela se double d'une lutte géopolitique.

Théo Simon déconstruit avec efficacité les arguments qui sont censés fonder l'interdit. Il aborde évidemment la question du contrôle social lié à cet aspect de notre vie. Il fournit des conseils pratiques et juridiques pour se défendre.

La question de la normalité comportementale débouche sur une discussion à propos de l'autonomie possible ou non dans le contexte actuel. Il aborde avec lucidité les liens qui unissent les divers éléments du système. Le capitalisme contemporain, avec le productivisme et le culte de la compétition, encourage et soutient l'usage toxicomane au cœur même de la société. On le constate facilement pour les sportifs et dans l'instrumentalisation des animaux et des plantes : de l'EPO aux OGM, il y a bien la même logique. Dès lors, il n'est pas étonnant que

l'usage des psychotropes médicamenteux soit banalisé et qu'il devienne source de profits et de normalisation. La rentabilité et le corps marchandise sont une banalité dans notre situation.

Théo Simon s'interroge et nous interroge alors sur la société dans laquelle nous vivons et sur celle que nous désirons. Tout ceci l'amène à poser à nouveau la question de l'autonomie des luttes et celle de l'organisation sociale et politique de la société actuelle. Ce livre collectif est le fruit d'une lutte menée depuis plusieurs années, ce qui explique sa clarté et sa prudence puisqu'il ne nie pas les dangers des produits dont il est question ici. Cela explique aussi pourquoi la position de ces libertaires a évolué et peut continuer à s'améliorer. Au-delà du thème de la dépénalisation de l'usage du cannabis, qui est central dans cet essai (comme l'est le souhait d'une possible auto-production), il s'agit bien d'un livre politique parce qu'il met en lumière les ramifications du problème de l'interdit porté sur la drogue dans les divers secteurs de notre société. C'est un livre qui pose, à mon avis, la question de la bio-politique libertaire, même si le collectif de rédaction n'emploie pas ce concept. Il est question de la subjectivité, du rôle des institutions, du conflit entre la culture productiviste et une culture plus calme et soucieuse du respect des personnes et de la nature. Il est également question de politique militante et de stratégie pour les luttes dans ce domaine. Contre les techniques de contrôle dans notre contexte d'individualisation et de totalisation capitaliste, la gouvernementalité gestionnaire semble être moins violente, mais elle fait preuve d'une redoutable efficacité. Ce livre nous rappelle avec lucidité et pertinence que le pouvoir moderne est une administration de la vie; il contrôle et gouverne la vie avec ou sans marie-jeanne. Face à tout cela, le livre de Théo Simon pose la question de notre bio-politique à nous, libertaires, en matière de drogues (télévision, alcool, militantisme et Internet compris).

**PHILIPPE COUTANT**



**Vandana Shiva, *le Terrorisme alimentaire :  
comment les multinationales affament le tiers-monde,*  
Fayard, 2001, 198 p., 17,50 euros**

Dans leur n° 9 du mois de janvier 2001, *les Temps maudits* avaient fait une place importante à un « dossier OGM ». On pouvait ainsi comprendre au travers de deux articles tirés de la revue *Biodiversidad* comment les multinationales de l'industrie agrochimique et biotechnologique affament les populations du tiers-monde. Cependant, celles-ci répondent par une argumentation « imparable » : il s'agit de produire plus d'aliments pour nourrir une population mondiale de plus en plus nombreuse. Autrement dit, les populations affamées souffrent du manque de nourriture. Certes ! Mais n'est-ce pas un rien tautologique ? On pourra simplement remarquer que s'il y a encore des gens affamés, ce n'est pas par manque de nourriture mais bien par manque d'argent. D'après le Programme d'alimentation de l'ONU, on produit déjà 50 % d'aliments de plus que nécessaire. Loin de nourrir les masses, les stratégies des multinationales visent à développer une monoculture intensive extrêmement gourmande en pesticides, engrais chimiques et autres polluants, qu'ils soient chimiques ou génétiques. À ce titre, par l'intermédiaire du génie génétique, nous assistons à une tentative d'aliénation de la biodiversité par le capitalisme agro-alimentaire qui est exemplaire à bien des égards. Vandana Shiva poursuit cette analyse, dans son livre *le Terrorisme alimentaire*, sur le terrain plus spécifique de l'Inde. Elle montre les ravages causés par cette nouvelle agriculture, impulsée, via les politiques d'ajustement structurel, dans la société indienne. Petit à petit, l'Inde passe d'une autosuffisance alimentaire basée sur une production vivrière écoulée sur les marchés locaux à une exploitation non durable des terres et des côtes tout en appauvrissant d'avantage encore sa population. On retrouvera ainsi pour l'essentiel, dans ce livre, les questions que nous avons traitées dans le n° 9 de notre revue. Toutefois, ne nous y trompons pas, les questions de la biodiversité, la pollution des terres, des eaux, l'agriculture biologique et, plus généralement, les craintes de l'écologie ne sont qu'un aspect du même problème : celui de l'exploitation de l'homme par l'homme. Tant qu'une remise en cause radicale du système de production capitaliste n'aura pas eu lieu, on a toutes les raisons d'être pessimiste. Dans cette perspective, on est tenté de dire à nos amis de la « malbouffe » : arrachez, arrachez, il en restera toujours quelque chose.

**DRAGI KAREVSKI**

**Pavel Chinsky, *Staline, archives inédites 1926-1936*,  
Berg international, 2001, 155 p., 18 euros**

**L'historien** français Pavel Chinsky a pu consulter des documents inédits sur la période 1926-1936, qu'il nous communique sous la forme d'un livre facile à lire et d'un prix accessible. Ce moment est crucial dans l'ascension de Staline parce que son pouvoir n'est pas encore absolu. À la différence d'Hitler et de Mussolini, Staline n'a pas été l'initiateur d'un mouvement historique. En ce sens, il ressemble davantage à Franco qui profita de la mort de Mola et de Sanjurjo pour s'emparer du pouvoir. Staline dut intriguer plus, étant au départ très désavantagé par rapport à Trotski et même aux grands généraux de l'Armée rouge comme Toukhatchevski.

Le travail de Pavel Chinsky permet d'abord de connaître une facette inconnue du dictateur soviétique : son énorme capacité de lecture, principalement de la presse russe de l'exil anticommuniste, et de travail – des dizaines d'ordres et de rapports par jour. D'autres caractéristiques de Staline apparaissent : la bonhomie et la duplicité dans ses rapports avec des hommes qui seront condamnés à mort quelques années après. La paranoïa, aussi : un événement banal (l'assassinat d'un leader soviétique à l'étranger par un anti-bolchevik) est interprété en termes de conspiration internationale. Et, enfin, l'obsession du changement des responsables et de la montée des jeunes. Bien évidemment, Staline combinait la liquidation et la promotion parce qu'il avait besoin de conserver les éléments les plus en sa faveur de la vieille garde léniniste, en éliminant les autres au moyen de la démonstration d'une prétendue trahison. Il fallait absolument les remplacer par ces personnes dignes de foi que le système éducatif soviétique commençait à modeler. Staline, comme tout dictateur tout-puissant, ne manquait pas de faire des exceptions : le 19 septembre 1931, il demanda la liberté pour Nicolas Dmitrievitch Makhatadze, un enseignant de soixante-treize ans qu'il avait connu au séminaire, une trentaine d'années auparavant. Dans le même temps où presque un million de Russes avaient subi la prison et toute la population vivait l'angoisse de l'arrestation par la GPU, Staline se souciait du sort d'un vieillard sans passé bolchevik. Une lecture obsessionnelle de l'événement aurait permis à un émule de Staline d'y détecter un complot clérical-nationaliste-antisoviétique passible de dix ans de Goulag.

Telle fut la lecture de la tentative de fuite de Gaï Dimitrievitch Gaï, un général aussi populaire que Toukhatchevski, condamné en

1935 à cinq ans (peu de chose à l'époque) comme contre-révolutionnaire. Prenant le prétexte que le fugitif avait pu sauter de la fenêtre des toilettes du train, parce que naturellement les gardes du NKVD lui vouaient encore un grand respect, Staline écrit ce qui suit : « Les circonstances de l'évasion de Gaï et de sa capture montrent que la partie tchékiste du NKVD n'est pas vraiment dirigée et subit un processus de décomposition. Impossible de comprendre en vertu de quoi on a expédié Gaï en prison dans un compartiment individuel et non dans un wagon de prisonniers [...]. *Que sont ces procédés?* La version de l'évasion par la fenêtre du train en pleine marche est peu vraisemblable *selon moi* [...]. Gaï et ses amis, me semble-t-il, ont leurs gens à la Tcheka, – et ce sont eux qui ont organisé son évasion. » P. Chinsky note qu'en décembre 1934, à la suite de l'assassinat de Kirov, Kamenev, Zinoviev et 17 autres personnes furent condamnés à cinq et dix ans comme « moralement responsables ». Ce nouveau concept juridique permit en janvier 1934 d'exiler en Sibérie pour trois ou quatre ans 663 partisans de Zinoviev à Leningrad. L'épisode de Gaï ne permit une purge de la Tcheka que l'année suivante : c'était là un os dur à ronger, même pour Staline. L'un des destinataires de la lettre, Yagoda, fut ensuite condamné à mort. Et, plus tard, des milliers de tchékistes se retrouvèrent au Goulag.

La fin du livre montre comment Staline surveilla tous les détails des grands procès de 1936 à Moscou pour que tous les médias répètent en chœur le même air. Il apparaît donc que la pourriture du régime était complète.

Il manque au livre une dimension plus large, celle de la critique de Staline par les marxistes et les anarchistes. Je me bornerai aux seules critiques anarcho-communistes (en fait très syndicalistes) et à celles de Trotski. « La politique dualiste de Staline, écrit celui-ci, se déploie en une succession de zigzags dont la conséquence est un renforcement du flanc droit et du flanc gauche, au détriment de la fraction du centre qui gouverne. [...] L'acuité de notre lutte intérieure montre précisément combien nous considérons comme dangereuse la marche en zigzags de Staline. Ce élément même de notre lutte prouve combien nous sommes loin d'un soi-disant pessimisme. Nous procédons de la conviction des grandes ressources et des réserves du système soviétique. » (25 février 1929, reproduit dans *la Révolution prolétarienne*, cahier séparé d'avril, avec une introduction de Monatte).

Dans un livre de 1928, les anarcho-communistes présentent une analyse critique dont je prends quelques citations. Dans le chapitre

intitulé « Le bolchevisme, théorie et pratique de la révolution bolchevique », on trouve ceci : « Dans la pratique, dans le fond, et non pas selon la presse officielle, dans sa vision utopique, dans ses analyses méthodologiques du concept, *le régime de la dictature soviétique, c'est le capitalisme*. [...] La caractéristique fondamentale du capitalisme – l'antagonisme entre les formes et les rapports sociaux – n'est effacée que formellement, par les décrets juridiques. Cet antagonisme dans les faits existe et il développe profondément et sûrement l'esprit de rébellion. L'esclavage dans le travail, [...] l'extension du rôle exploitateur de l'État, l'augmentation du chômage, l'impossibilité caractérisée pour les masses travailleuses de défendre leurs intérêts, quand ils sont menacés par les directives du pouvoir, la transformation des syndicats en perroquets impuissants du parti, les sanctions impitoyables contre les individus qui protestent, l'accroissement monstrueux des forces de répression, l'éducation offerte aux groupes de parasites et de privilégiés, qui ont uniquement une fonction de surveillance et de contrôle, telles sont les caractéristiques principales du système étatique et capitaliste soviétique. »

Un des derniers chapitres traite de « L'opposition dans les rangs du Parti » et le jugement est net : « Trotski, Zinoviev, Kamenev et *tutti quanti*, une fois installés au pouvoir, n'auraient-ils pas appliqué la même politique despotique insensée contre ceux qui n'ont fait qu'ouvrir la bouche? [...] Si un coup de théâtre de l'histoire faisait que les trotskistes tuent les staliniens du Kremlin et qu'ils prennent le pouvoir, ne reverrait-on pas le même cirque [*potekha*]? La pratique soviétique abandonnerait-elle le favoritisme, la servilité, la paperasse, la censure, les emprisonnements et les exécutions? Tout cela serait comme avant et chacun le sait. » On le voit : le jugement de nos camarades était infiniment plus proche de la vérité que les « raisonnements » de Trotski.

FRANK MINTZ

---

1. *La dictature bolchevique vue par les anarchistes : dix ans de pouvoir bolchevique* [bolshhevskaya diktatura v svete anarkhizma, deciat let bolshevskoy vlasti], Paris, 1928, 141 p., édition de l'organisation des anarcho-communistes russes Dielo Truda et de la fédération des groupes anarcho-communistes d'Amérique du Nord et du Canada.

**Daniel Colson, *Petit Lexique philosophique de l'anarchisme. De Proudhon à Deleuze,***

**Livre de poche, Biblio/Essais, 2001, 380 p., 7,85 euros**

**Aux yeux** de ses ennemis, mais aussi pour l'immense majorité de nos contemporains, l'anarchisme en serait à manger depuis longtemps les pissenlits par la racine. Pourtant, si on en jugeait seulement au nombre des publications qu'il continue de susciter, il faudrait dire qu'il est un mort à tout le moins *récalcitrant*. Parmi elles, l'ouvrage dû à la plume talentueuse de notre camarade mérite une mention toute particulière par l'originalité de son propos, dont témoigne autant le sujet même du livre – depuis combien de temps n'avions-nous pas lu une « philosophie » de l'anarchisme? – que la manière dont il est abordé, comme l'atteste la surprenante précision qui orne le titre du livre. Dans son avant-propos, D. Colson s'explique sur le sens de la démarche qui l'a amené à lire *ensemble* les penseurs les plus classiques de l'anarchisme et un certain nombre d'auteurs que rien ne rattache *a priori* à ceux-là. De même, dit-il en substance, que la « lisibilité nouvelle » de l'anarchisme lui vint, au cours des années 60 et 70, du « dehors », de cette lame de fond qui déferla sur les pays de l'Ouest et de l'Est, c'est dans des œuvres de pensée extérieures à elle qu'on trouverait de quoi « restaurer la pensée anarchiste » dans une « complexité » et une « dignité philosophique » qu'elle a perdues depuis des lustres. Ce faisant, l'auteur de ce lexique vise à « laisser deviner la cohérence théorique possible (et paradoxale) d'un mouvement qui se réclame résolument de l'anarchie » et à mettre au jour « une perception du monde et de la réalité » qui corresponde « aux pratiques et aux expériences libertaires » et serve, en retour, à leur « développement ».

On notera que ce lien postulé d'emblée entre ce que Tomás Ibáñez appelait il y a peu la « raison théorique » et la « raison pratique » de l'anarchisme interdit de réduire l'ouvrage de D. Colson à une incursion dans le ciel des pures Idées, où, tournant le dos au monde des hommes, on ne se soucierait que de « la cohérence conceptuelle du système libertaire » et de donner, pour le dire avec les mots d'un poète qui eut quelques sympathies pour le mouvement anarchiste, « un sens pur aux mots de la tribu ». Si, de l'aveu même de son auteur, ce *Petit Lexique* « ne fournit aucune information sur les individus, les courants, les organisations ni, surtout, sur les événements qui [...] ont constitué la réalité la plus vivante de l'anarchisme », il n'en est pas

moins traversé de références à l'histoire et aux pratiques des mouvements libertaires, comme le disent assez quelques-unes des entrées du *Petit Lexique* : « action directe, assemblée générale, autogestion, classe, démocratie directe, grève générale, insurrection, lutte des classes, minorités agissantes, propagande par le fait, syndicalisme révolutionnaire ». Rien de plus normal, du reste, si on songe à la préséance que les libertaires – malgré leur goût marqué pour cette « culture de soi-même » dont parla un jour Fernand Pelloutier – ont toujours concédée à l'action sur la réflexion, comme le rappelle l'auteur tout au long de son ouvrage.

Du recours au « nietzschéisme de Foucault ou de Deleuze », à la « relecture de Spinoza ou de Leibniz », de « la redécouverte actuelle de Gabriel Tarde, de Gilbert Simondon ou encore d'Alfred North Whitehead », D. Colson attend qu'ils contribuent « à donner sens à un projet politique et philosophique oublié avant même d'avoir pu exprimer ce dont il était porteur », en faisant apparaître, par une recherche des « affinités secrètes » qu'il entretiendrait avec des métaphysiques qui lui sont extérieures, toute la richesse latente de l'anarchisme. Ce travail d'élucidation et de complexification de ses principaux concepts va permettre à D. Colson de marquer ce qui fait sa spécificité, en établissant *ce qu'il est* et *ce qu'il n'est pas*, ce dont il se rapproche et ce dont il est radicalement séparé. C'est ainsi qu'il s'attache à ce qui distingue l'anarchisme de sa prétendue « variante » de droite ou de cette pensée « libertarienne » en vogue aux États-Unis, qui vise à présenter « la soumission au marché comme l'incarnation des idées libertaires parvenues à maturité ». On y lira, toutefois, plus de précisions encore sur tout ce qui oppose, selon lui, la pensée anarchiste au marxisme, dont – signe des temps – il n'attend aucun secours pour le renouvellement de l'anarchisme au XXI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, ce sont surtout les « affinités secrètes » de la pensée anarchiste avec autre chose qu'elle-même – y compris avec des systèmes religieux, comme le montre l'entrée consacrée à l'« anarchisme chrétien » de Léon Tolstoï ou celle, plus inattendue, qui porte sur le taoïsme chinois – qui retiennent l'attention de D. Colson. C'est là que réside, du reste, ce qui fait la force de son ouvrage et là aussi que ses critiques y verront sa principale faiblesse. Il s'en trouvera sans doute pour remettre en question le fondement même de cette tentative de faire résonner les concepts spinozistes, nietzschéens ou deleuziens dans le « système » conceptuel anarchiste. D'autres lui feront peut-être le reproche d'aller chercher la vérité de l'anarchisme hors

de ses murs sans avoir épuisé toutes les richesses qui lui appartiennent en propre. Il est, en effet, quelques anarchistes dûment patentés auxquels ce *Petit Lexique* n'a pas fait l'aumône d'une seule mention, pour ne rien dire des penseurs du syndicalisme révolutionnaire français – Georges Sorel et Édouard Berth, qui se réclamaient, il est vrai, de Proudhon et de Marx *à la fois*.

Ce serait, cependant, peine perdue puisque l'auteur revendique pour son travail le droit à un « subjectivisme absolu » et qu'il engage son lecteur réticent à « construire lui-même un autre lexique », ce qui est une façon élégante de l'exhorter *a contrario* à situer la critique sur le seul terrain choisi par lui. Si on accepte donc l'invite et qu'on juge l'entreprise à l'aune de ses objectifs déclarés, il faudrait se demander si l'auteur est parvenu à mettre en lumière cette « cohérence » sous-jacente à la « raison théorique » de l'anarchisme; si ces « affinités secrètes », dont la mise au jour constitue l'essentiel de sa tentative, enrichissent véritablement l'anarchisme – Nietzsche a déjà fait l'objet d'une lecture de la part de certains libertaires sans que cela ait contribué à redonner du lustre à la « raison théorique » de l'anarchisme –, si elles lui sont indifférentes – est-ce que, par exemple, l'anarchisme a vraiment besoin d'une philosophie du temps, entièrement tributaire, qui plus est, de la réflexion du même Nietzsche sur l'Éternel Retour? – ou si, au bout du compte, elles ne risquent pas d'en dénaturer, voire d'en trahir, l'inspiration essentielle. Il conviendrait enfin de s'interroger sur la capacité de ce travail de restauration de « la pensée anarchiste dans sa complexité et sa dignité philosophiques » à remplir l'objectif qui lui a été assigné, à savoir rien de moins qu'un développement des pratiques et des expériences libertaires.

Il appartient sans aucun doute à chaque lecteur de ce *Petit Lexique* de juger, pour son propre compte, de ces points-là. Pour notre part, il nous semble que le choix même du genre « dictionnaire » – avec son jeu de renvois systématiques et cette obligation de mettre les concepts en relation les uns avec les autres pour les faire « tenir » ensemble –, ne pouvait que contribuer à mettre en lumière la cohérence conceptuelle du « système libertaire ». Le talent de D. Colson a fait le reste. Toutefois, montrer que la pensée anarchiste « fait système », qu'elle n'est pas une collection incohérente d'intuitions éparses, ne saurait suffire, puisqu'il faudrait encore montrer à nos contemporains que ce « système » présente un intérêt autre qu'archéologique et qu'il a, lui, quelque chose à leur dire, contrairement aux systèmes philosophiques qui jonchent l'histoire de la pensée de ces derniers siècles.

Par ailleurs, la façon dont D. Colson veut œuvrer à la relance de l'anarchisme par un approfondissement de sa « raison théorique » n'est pas sans soulever quelques problèmes. On pourrait, par exemple, se demander s'il n'y a pas une contradiction à écrire que l'incapacité des mouvements ouvriers libertaires à s'appropriier les théories de Proudhon et Bakounine les a privés d'une « condition importante de leur développement » dans le même temps qu'on affirme le caractère par nature « fugace, momentané et circonstanciel » de ces mêmes mouvements. Autre chose : si, comme le dit D. Colson tout au long de son livre, l'anarchisme refuse le primat de la théorie sur la pratique, quel sens y a-t-il à attendre un « développement » des pratiques libertaires d'une reformulation de la pensée anarchiste ? Est-ce d'emprunts à des métaphysiques extérieures à lui qu'on est en droit d'espérer une relance de l'anarchisme ou, plutôt, d'activités qui seraient, pour aujourd'hui, l'équivalent de ce qu'elles furent à l'époque du syndicalisme révolutionnaire de la CGT de Victor Griffuelhes et d'Émile Pouget, pour citer une référence récurrente dans cet ouvrage ? N'y a-t-il pas là, pour le coup, une surestimation de la « raison théorique », qui laisserait à penser que, pour notre camarade, la cause première de l'affaiblissement durable de l'anarchisme proviendrait de ses seules insuffisances théoriques ?

Voilà quelques-unes des questions qui, à notre sens, restent ouvertes après la lecture du stimulant *Petit Lexique* de D. Colson. Ces interrogations n'ôtent évidemment rien à la valeur d'une entreprise qui frappe par son ambition, dans un « milieu libertaire » qui a plus péché – et pêche encore – par manque que par excès d'ambitions intellectuelles. Peut-être est-ce là le premier des (nombreux) mérites d'un livre qui est d'ores et déjà un *événement* et dans les pages duquel le lecteur trouvera un bon antidote à la paralysie qui a saisi notre mouvement il y a beau temps déjà.

MIGUEL CHUECA



*Achévé d'imprimer*  
*sur les presses de l'imprimerie Expressions 2*  
*75011 Paris en avril 2002*

**Ouvrages disponibles des éditions de la CNT  
de la région parisienne, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris**

- *L'Éthique du syndicalisme*,  
Pierre Besnard, 144 p., 10,65 €

- *Communisme libertaire, « Concepto confederal del comunismo, libertario ». Motion adoptée à Saragosse lors du IV<sup>e</sup> Congrès de la Confédération nationale du travail d'Espagne au mois de mai 1936*, 48 p., 3,80 €

- *La Confédération générale du travail suivi par le Parti du travail*,  
Émile Pouget, 240 p., 9,15 €

- *La Collectivité de Calanda 1936-1938, la révolution sociale dans un village aragonais, le témoignage de Miguel Celma*,  
Collectif Equipo juvenil confederal, 144 p., 7,60 €

- *L'Organisation révolutionnaire internationale du prolétariat*,  
Eduardo Colombo, brochure syndicaliste n° 4, 36 p., 3,05 €

- *Bakounine fondateur du syndicalisme révolutionnaire*,  
Gaston Leval, brochure syndicaliste n° 5, 48 p., 3,05 €

- *Autogestion et anarchosyndicalisme. Analyse et critiques sur l'Espagne (1931-1990)*,  
Frank Mintz, 136 p., 10,65 €

- *Un travailleur sur deux est une femme. La lutte des femmes*,  
Commission Femmes, brochure syndicale n° 6, 56 p., 3,80 €

- *CNT aujourd'hui, CNT nègres et rouges*,  
Collectif, brochure syndicaliste n° 7, 32 p., 2,30 €

- *La Naissance de l'Association internationale des travailleurs de Berlin*,  
Arthur Lehning, brochure syndicaliste n° 8, 44 p., 3,80 €

- *La CGT-SR et la Révolution espagnole. De l'espoir à la désillusion - juillet 1936-décembre 1937*,  
Jéréemie Berthuin, 200 p., 9,15 €

- *De l'Histoire du mouvement ouvrier révolutionnaire*,  
actes du colloque international, « Pour un autre futur », collectif, 304 p., 15,25 €

- *Gaston Couté, un gâs de la Belle Époque qu'a mal tourné*,  
Maria José Palma Borrego, 112 p., 9,15 €

- *Une mystification idéologique : le Choc des civilisations*,  
Miguel Chueca, brochure syndicaliste n° 9, 42 p., 3,80 €

- *Les Anarchistes du Portugal*,  
João Freire, 336 p., 13 €

- *Francisco Ferrer y Guardia, suivi de la présentation de la fédération des travailleurs de l'Éducation*,  
Ramón Safón, brochure syndicaliste n° 10, 62 p., 5 €



ÉGALEMENT EN DIFFUSION

- *Les Fondateurs de la CGT à l'épreuve du droit*,  
Pierre Bance, la Pensée sauvage, 251 p., 13,70 €

- *Anarchisme-syndicalisme, le congrès anarchiste international d'Amsterdam (1907)*,  
introduction d'Ariane Miéville et Maurizio Antonioli, éditions Nautilus - le Monde libertaire, 231 p., 9,15 €

# Viennent de paraître

JOÃO FREIRE

## les anarchistes du Portugal



Éditions CNT-Région parisienne



À commander  
à CNT Service librairie  
33, rue des Vignoles  
75020 Paris

336 p., 13 €  
(2,44 € de frais de port)

64 p., 5 €

(1,75 € de frais de port)

Ramón Saló

Le rationalisme  
combattant

Francisco  
Ferrer y  
Guardia

suivi de la présentation de  
la fédération  
des travailleurs  
de l'Éducation

Brochure syndicaliste n° 10



Éditions CNT-Région parisienne



9 782075 405744

ISSN 0754-0574